

**TELUS CORPORATION**

**Rapport de gestion**

**Deuxième trimestre de 2022**

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos plans et nos attentes concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 et les réponses face à cette pandémie, nos attentes concernant les tendances dans l'industrie des télécommunications, y compris la demande pour les données mobiles et la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, ainsi que nos plans de financement, y compris notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives. Une mise à jour des hypothèses sur lesquelles reposent nos perspectives pour l'exercice 2022 est présentée à la *rubrique 9, « Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou les événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- La pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur nos clients, nos fournisseurs, les membres de notre équipe et nos collectivités, ainsi que les changements engendrés par la pandémie dans notre entreprise et nos activités, notamment les fluctuations de l'offre et de la demande à l'égard des produits et services que nous offrons et les réseaux de distribution au moyen desquels nous offrons ces produits et services.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités (dont le calendrier d'annonce ou de mise en œuvre fait l'objet d'incertitudes) ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.1, « Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications »*, du présent rapport de gestion, notamment : la possibilité que le gouvernement permette le regroupement de concurrents dans notre industrie ou, à l'inverse, les interventions du gouvernement visant à accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire; les interventions supplémentaires possibles du gouvernement relatives aux tarifs; les lois fédérales et provinciales en matière de protection des consommateurs; des nouvelles instructions au CRTC; le dépôt au Parlement d'un nouveau projet de loi fédéral sur la protection de la vie privée qui pourrait étendre les droits des consommateurs en matière de protection de la vie privée, imposer d'importantes sanctions administratives pécuniaires et créer un droit privé d'action, et prévoir la mise en œuvre d'un nouveau régime de réglementation régissant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur privé et conférant un important pouvoir de contrainte; les modifications apportées aux lois fédérales existantes; les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de communications au Canada; les menaces possibles liées à la capacité du CRTC d'imposer des balises visant à protéger la concurrence comme la règle du *statu quo* et le *Code sur la vente en gros*, dont l'objectif est de s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation concurrents; les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation; le spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente, la subordination, l'utilisation et le transfert de licences de spectre, le coût et la disponibilité du spectre et l'échéancier d'attribution du spectre, ainsi que les consultations en cours et futures et les décisions concernant les cadres de délivrance de licences de spectre et de la politique du spectre, les enchères de spectre et l'attribution du spectre; un projet de loi qui permettrait au gouvernement d'interdire l'utilisation, sur les réseaux de télécommunications, d'équipement fabriqué par des sociétés désignées expressément, y compris possiblement Huawei et ZTE; un projet de loi imposant de nouvelles exigences en matière de signalement des incidents liés à la cybersécurité; la demande du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie qui enjoint aux fournisseurs de services de télécommunications, y compris TELUS, d'améliorer la résilience du réseau; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») par des non-Canadiens et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions; les modifications imprévues pouvant être apportées à l'actuel régime sur les droits d'auteur; et notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant le secteur des soins de santé et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé. Les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que les contrats que nous concluons [particulièrement les contrats conclus par TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »)] exigent que nous nous conformions ou que nous facilitions la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, à l'échelle tant locale qu'internationale. Se reporter à *La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*, ci-dessous.

- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée qui se différencie de celle qu'offrent nos concurrents, incluant le déploiement et l'exploitation des infrastructures de réseau en évolution; l'intense concurrence, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer les nouveaux services qu'ils offrent et, dans certains cas, des services moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services patrimoniaux; le succès remporté par les nouveaux produits et services et les systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« IdO ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; l'intense concurrence soutenue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, exerce des pressions sur les produits mensuels moyens par abonné (les « PMMA »), les frais d'acquisition et de rétention et les taux de désabonnement liés à tous les services actuels et futurs, comme le font les conditions du marché, les mesures prises par le gouvernement, les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de voix et les services de données, les forfaits liés aux services de voix et aux services de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi pour les services de données; les regroupements, les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les ajouts d'abonnés, les pertes d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable, les coûts du contenu par unité ne cessant de croître; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la capacité de TELUS International à livrer concurrence aux entreprises de services professionnels offrant des services de consultation, aux entreprises de technologies de l'information dotées de capacités numériques, et aux entreprises traditionnelles offrant des services fournis par des centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires qui accroissent leurs capacités afin d'offrir des services numériques générant des marges et une croissance plus élevées; en ce qui concerne nos services TELUS Santé, notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion d'officine, aux agents d'indemnisation, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions de TI et des services connexes, aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada, ainsi qu'à assurer la prestation de services de soins de santé virtuels, de services de santé préventifs et de services d'intervention en cas d'urgence personnelle; et en ce qui concerne TELUS Agriculture et Biens de consommation, notre capacité à livrer concurrence à des entreprises offrant des services ciblés en matière de logiciels et d'IdO.
- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services de voix fixes locaux et interurbains traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision, notamment en raison du piratage de contenu et du vol de signaux, de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaine virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle des PMMA, en raison notamment du remplacement de la technologie par la messagerie textuelle et les applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services; les solutions de technologie auto-installées.
- Les défis relatifs à notre aptitude à déployer la technologie, y compris la demande élevée des abonnés en matière de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre capacité à rationaliser nos systèmes patrimoniaux; le déploiement et l'évolution des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler, y compris les plateformes de distribution vidéo et les technologies de réseau de télécommunications [les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles, la technologie mobile 5G et la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande]; notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; notre choix de fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché en ce qui concerne des produits tels que l'équipement pour réseaux, les services TELUS TV<sup>MD</sup> et les appareils mobiles; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de données et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau fixe à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles,

y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles, afin d'améliorer la couverture et la capacité; les investissements dans la technologie de réseau qui sont nécessaires pour assurer la conformité aux lois et règlements visant la sécurité des cybersystèmes, y compris les interdictions d'utiliser les produits et services de certains fournisseurs; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, y compris pour composer avec les variations des niveaux d'utilisation découlant des restrictions imposées en réponse à la pandémie de COVID-19; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris l'annonce relative à la mise en place d'une seconde consultation visant les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, qui devraient avoir lieu en 2023 selon le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, et les enchères de spectre des ondes millimétriques, qui devraient débuter en 2024. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.

- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes patrimoniaux et notre capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à gérer les exigences liées aux ententes avec de grandes entreprises; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à effectuer et à intégrer des acquisitions au sein de nos activités et de notre culture, à procéder à des dessaisissements ou à établir des partenariats de manière fructueuse et au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, et nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; ainsi que notre capacité de gérer efficacement la croissance de notre infrastructure et d'intégrer de nouveaux membres au sein de notre équipe.
- La protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.
- Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels ou l'accès ou les tentatives d'accès non autorisés à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et réseaux ou à ceux de nos clients ou de nos fournisseurs, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficacité et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'automatisation et l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation; les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.
- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change, ainsi que l'exposition à divers risques liés à l'économie, au commerce international ou à la politique ainsi qu'à d'autres risques liés au commerce mondial. Se reporter également à *La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*.
- Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations techniques et les bris d'infrastructures; les perturbations, les retards et l'augmentation des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les phénomènes météorologiques extrêmes; les épidémies; les pandémies (y compris la pandémie de COVID-19 actuelle); l'instabilité politique dans certains pays; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière. Les facteurs susceptibles de se répercuter sur la performance financière de TELUS International sont décrits dans les documents publics déposés par cette dernière sur les sites SEDAR et EDGAR, et comprennent notamment ce qui suit : la vive concurrence de la part de sociétés qui offrent des services semblables à ses services; la capacité de TELUS International à attirer et à retenir des membres de l'équipe qualifiés pour soutenir ses activités; la capacité de TELUS International à accroître et à maintenir la rentabilité, si la technologie ou les attentes de ses clients évoluent plus rapidement que sa gamme de services et le rythme auquel elle met au point ses outils et ses processus internes; le maintien par TELUS International de sa culture au fur et à mesure qu'elle prend de l'expansion; l'incidence de la conjoncture économique et géopolitique sur les entreprises de ses clients et la demande pour ses services; le fait qu'une partie importante des produits d'exploitation de TELUS International est générée par un nombre restreint de clients importants; la consolidation continue dans plusieurs des marchés verticaux dans lesquels TELUS International offre des services pourrait entraîner la perte d'un client; l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur les activités et les résultats financiers de TELUS International; l'incidence défavorable sur TELUS International, advenant le cas où certains contractuels seraient considérés comme des employés, et les coûts liés à la défense, au règlement ou à la résolution de toute poursuite future (y compris les

demandes d'arbitrage) liée au classement des contractuels indépendants; la capacité de TELUS International à trouver et à saisir des occasions d'acquisition, à intégrer les entreprises acquises et à réaliser les avantages de telles acquisitions et à gérer les risques connexes; des cyberattaques ou la communication non autorisée d'informations qui donnerait accès à des informations et données sensibles ou confidentielles des clients de TELUS International ou de leurs clients finaux, ce qui pourrait ternir sa réputation et miner la confiance des clients; les activités de TELUS International pourraient ne pas croître comme TELUS International l'anticipe actuellement à la suite de réactions négatives du public concernant l'impartition de ses services à l'étranger, de la législation proposée ou pour une autre raison; des facteurs indépendants de la volonté de TELUS International pourraient nuire à sa capacité à répondre aux attentes des clients quant à ses services de modération de contenu, et les membres de son équipe responsable de la modération de contenu pourraient être aux prises avec des troubles émotionnels ou cognitifs dans le cadre de leur travail; le court historique d'exploitation de TELUS International en tant que société distincte cotée en bourse. La principale monnaie fonctionnelle et de présentation de TELUS International est le dollar américain, et l'apport à nos résultats consolidés découlant des résultats positifs tirés de notre secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») pourrait être neutralisé par l'appréciation du dollar canadien (notre monnaie de présentation) par rapport au dollar américain, à l'euro, au peso philippin et aux autres monnaies dans lesquelles TELUS International exerce ses activités. Le cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (les « actions à droit de vote subalterne de TELUS International ») pourrait être volatil et susceptible de fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, y compris des variations réelles ou anticipées de la rentabilité; des faits nouveaux généraux d'ordre économique, social ou politique; des variations des conditions au sein de l'industrie; des modifications de la réglementation en matière de gouvernance; l'inflation; un faible volume de négociation; la situation générale sur les marchés des valeurs mobilières; et d'autres événements significatifs. TELUS International pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait entraîner une réduction du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International. Une réduction du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International découlant de ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une diminution de la juste valeur des actions à droit de vote multiple de TELUS International détenues par TELUS.

- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle (y compris la rétention des membres de l'équipe par suite des importantes acquisitions effectuées récemment dans des domaines d'activité émergents pour nous) et le niveau d'engagement de nos employés ainsi que l'incidence sur le niveau d'engagement, sur d'autres aspects de nos activités ou sur toutes les conventions collectives non résolues, notre capacité à maintenir notre culture unique tout en accroissant l'envergure de nos activités, le risque que certains de nos contractuels indépendants soient considérés comme des employés, une réaction imprévue à notre politique en matière de vaccination contre la COVID-19 ou la réouverture de nos bureaux administratifs, de même que la santé de notre équipe.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité de mener des activités de financement, de refinancer notre dette arrivant à échéance, de réduire le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA afin qu'il se situe dans la fourchette visée, compte tenu des besoins en liquidités liés aux enchères de spectre, et/ou notre capacité à maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.
- Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ainsi que tout autre programme de croissance du dividende. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, les fluctuations de l'économie canadienne ou de l'économie mondiale, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation, ainsi que les événements touchant la continuité des activités. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours de nos actions ordinaires sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou que notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement aux fins de l'impôt et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux ou la mise en application rétroactive de nouvelles lois; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, ou de l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.

- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à exercer des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.
- La santé, la sécurité et l'environnement, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités, incluant les risques liés au climat (comme les phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles), les déchets et le recyclage des déchets; les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles; les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses; ainsi que les enjeux liés à des épidémies ou à des pandémies, y compris la pandémie de COVID-19 et notre réponse à cette pandémie, qui pourraient accroître ou accentuer ces facteurs.
- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures encore inconnues à ce jour pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers et la pandémie de COVID-19 actuelle, ainsi que la réponse des secteurs public et privé à cette pandémie; les attentes relatives aux taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence des fluctuations des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement des régimes de retraite et les facteurs ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations de retraite, la capitalisation et les taux d'actualisation relatifs à la solvabilité; les fluctuations des taux de change dans les régions où nous exerçons des activités; les notations du crédit des dettes souveraines et leur incidence sur le coût d'emprunt; l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis ainsi que les répercussions à l'échelle mondiale dans la dynamique des relations commerciales entre les grandes économies mondiales.
- La consommation d'énergie, y compris notre capacité à trouver, à acquérir et à mettre en œuvre des solutions pour réduire la consommation d'énergie et adopter des sources d'énergie plus propres; notre capacité à identifier et à réaliser des investissements convenables dans les énergies renouvelables, y compris sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels; notre capacité à continuer de réaliser des réductions importantes de notre consommation d'énergie en valeur absolue et des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») qui en découlent dans le cadre de nos activités (notamment sous l'effet des programmes et initiatives axés sur nos bâtiments et réseaux); ainsi que d'autres risques liés à la réalisation de nos objectifs de carboneutralité et de réduction de nos émissions de GES d'ici 2030.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, de notre rapport de gestion annuel 2021. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou ne font pas partie de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

## Rapport de gestion

Le 5 août 2022

### Table des matières

Rubrique	Description
1. Introduction	1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	
3. Priorités de la société pour 2022	
4. Capacités	4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière
5. Analyse des résultats d'exploitation	5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS 5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International
6. Évolution de la situation financière	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	7.1 Aperçu 7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement 7.4 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	8.1 Estimations comptables critiques et jugements 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires	9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications
10. Risques et gestion des risques	
11. Définitions et rapprochements	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées 11.2 Indicateurs opérationnels

© TELUS Corporation, 2022. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques de commerce. Les mentions MC, MD ou ® désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

## 1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, celles concernant l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et notre situation financière, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, conformément au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR ([sedar.com](http://sedar.com)). L'information que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, ou que nous lui fournissons, y compris notre formulaire 40-F, est disponible sur le site EDGAR ([sec.gov](http://sec.gov)). Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »), y compris une analyse de ses activités et de ses résultats, sont présentés dans les documents publics de TELUS International disponibles sur les sites SEDAR et EDGAR.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 5 août 2022.

Sauf indication contraire, les résultats du deuxième trimestre de 2022 (période de trois mois close le 30 juin 2022) et du semestre clos le 30 juin 2022 présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du deuxième trimestre de 2021 (période de trois mois close le 30 juin 2021) et du semestre clos le 30 juin 2021.

### 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent nos clients et notre société, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités.

#### COVID-19

La pandémie de COVID-19, qui a débuté au premier trimestre de 2020, a continué d'avoir des répercussions à l'échelle mondiale en 2022. Depuis le début de la pandémie, nous nous sommes constamment donné comme priorité de garder les Canadiens connectés et d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des membres de notre équipe, de nos clients et de nos collectivités. Notre équipe de direction continue de bénéficier des conseils de notre Comité de gestion des opérations d'urgence (le « CGOU ») et du comité consultatif des questions médicales de TELUS.

Nous nous attendons à ce que la pandémie continue de se répercuter sur nos activités au moins jusqu'en 2023. Le tout dépendra de facteurs à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, comme les taux de vaccination, y compris les doses de rappel, ainsi que la prolifération potentielle de variants préoccupants de la COVID-19.

Nous nous sommes engagés à prioriser la santé et la sécurité des membres de notre équipe et de nos clients et la nette majorité des membres de notre équipe ont continué de travailler à distance durant la pandémie. En avril 2022, nous avons rouvert nos bureaux administratifs canadiens pour y permettre un retour volontaire.



En ce qui a trait aux activités de TELUS International, notre objectif vise à faire en sorte que les membres de l'équipe puissent retrouver un environnement de travail traditionnel dans les bureaux pour autant que les autorités gouvernementales et sanitaires locales estiment que cela puisse se faire de façon sécuritaire. Ce retour variera toutefois considérablement dans chaque secteur géographique, en fonction des progrès accomplis dans chaque région en matière de vaccination.

### Estimations concernant l'économie

Nos estimations concernant notre environnement, y compris la croissance de l'économie, les taux de chômage et le nombre de mises en chantier d'habitations, constituent une part importante des hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous toucheront et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

	Croissance de l'économie (points de pourcentage)		Chômage (points de pourcentage)			Mises en chantier d'habitations (en milliers d'unités)		
	Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB)	Notre estimation du taux de croissance du PIB <sup>1</sup>	Taux de chômage		Notre estimation du taux de chômage annuel <sup>1</sup>	Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations <sup>2</sup>		Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée <sup>1</sup>
			Pour le mois de			Pour le mois de		
	2022	2022	Juin 2022 <sup>3</sup>	Juin 2021 <sup>3</sup>	2022	Juin 2022	Juin 2021	2022
Canada	3,5 <sup>4</sup>	3,9	4,9	7,8	5,4	274	282	240
C.-B.	4,0 <sup>5</sup>	4,1	4,6	6,6	4,8	56	68	40
Alberta	5,4 <sup>5</sup>	5,1	4,9	9,3	6,4	39	30	32
Ontario	3,7 <sup>5</sup>	3,8	5,1	8,4	5,8	95	89	87
Québec	2,7 <sup>5</sup>	3,1	4,3	6,3	4,4	54	70	59

- 1 Les hypothèses sont présentées au 14 avril 2022 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.
- 2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).
- 3 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en juin 2022 et en juin 2021, respectivement.
- 4 Source : Rapport sur la politique monétaire de juillet 2022 publié par la Banque du Canada.
- 5 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Budget and fiscal plan, 2022/23 – 2024/25, 22 février 2022; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, 2022-25 Fiscal Plan, 24 février 2022; ministère des Finances de l'Ontario, Budget de 2022 : Le plan de l'Ontario pour bâtir, 28 avril 2022; ministère des Finances du Québec, Budget 2022-2023, mars 2022, respectivement.

### Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Au sein du secteur TTech, nous misons sur nos technologies de pointe et notre compassion pour provoquer des changements sociaux et engendrer des retombées remarquables sur le plan humain. Nous nous attachons depuis longtemps à accorder la priorité aux clients dans toute notre gamme de solutions, lesquelles couvrent les services mobiles, les services de données et de voix, les services IP et les services de télévision, de divertissement, de vidéo, et de sécurité offerts sur l'ensemble de nos réseaux primés, et grâce à notre engagement, nous sommes devenus un chef de file incontestable en matière d'excellence du service à la clientèle et de fidélisation des clients. Les distinctions que nous ont décernées des sociétés indépendantes reconnues pour leur expertise en matière de réseau au fil des années attestent de la puissance et de la vitesse de nos réseaux de premier ordre et renforcent notre détermination à offrir aux Canadiens un accès à des technologies supérieures qui nous relient aux gens, aux ressources et à l'information qui comptent le plus. Au Canada, le secteur des soins de santé poursuit la numérisation des fonctions quotidiennes dans cet écosystème. Nous aidons les Canadiens à vivre plus sainement en mettant à contribution des technologies qui permettent d'accéder à des renseignements sur la santé et produisent de meilleurs résultats en matière de santé. En outre, nous créons des solutions technologiques novatrices qui contribuent à approvisionner le monde en nourriture, fournissant des données utiles aux clients qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des biens de consommation. Cette collaboration efficiente et efficace nous permet d'assurer la qualité et la salubrité des aliments et des biens de consommation.

### **Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)**

La technologie transforme la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients et cette transformation gagne en vitesse et en ampleur; de ce fait, à l'échelle des industries, l'expérience client est devenue un facteur de différenciation concurrentielle extrêmement important. Les clients du secteur ECPN, de même que leurs propres clients, disposent de plus d'informations et de choix que jamais auparavant, et leurs attentes en ce qui a trait à une expérience de marque et à la rapidité avec laquelle les entreprises doivent traiter les interactions avec la clientèle et répondre aux demandes de celle-ci évoluent rapidement. En raison de la prolifération d'appareils mobiles, de plateformes de médias sociaux et d'autres moyens d'interaction numérique, les clients ont accès à l'information 24 h sur 24, 7 jours sur 7, et peuvent communiquer avec les entreprises par l'entremise de multiples canaux numériques. La pandémie de COVID-19 a d'autant plus intensifié le recours aux canaux numériques en tant que premiers, et parfois seuls, points d'interaction avec les clients. Ces derniers accordent de la valeur à une expérience client cohérente et personnalisée sur l'ensemble des canaux où ils interagissent avec les entreprises qui les servent. Celles-ci subissent des pressions et doivent communiquer avec leurs clients à l'aide de canaux numériques et humains, et cherchent à le faire en alliant la technologie à une expérience humaine authentique capable de laisser transparaître un engagement sincère à l'égard de la satisfaction des clients.

### **1.3 Faits saillants – données consolidées**

#### **Acquisition d'une entreprise**

Le 8 juin 2022, nous avons acquis pour 101 millions de dollars les activités, les clients et les actifs au Canada de Vivint Smart Home, une entreprise de sécurité dont les produits et services viennent compléter nos lignes d'activités existantes. L'investissement a pour objectif de tirer parti de notre infrastructure de télécommunications et de notre expertise pour continuer d'améliorer les services de maison connectée, les services aux entreprises, ainsi que les services de sécurité et de santé que nous offrons à nos clients.

#### **LifeWorks Inc.**

Le 16 juin 2022, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive avec LifeWorks Inc. (« LifeWorks») en vertu de laquelle nous ferons l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de LifeWorks pour 33,00 \$ par action ordinaire de LifeWorks, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 2,3 milliards de dollars au titre de l'offre, et la reprise d'une dette nette d'environ 600 millions de dollars, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles. Au 4 août 2022, les actionnaires de LifeWorks avaient approuvé la transaction, celle-ci ayant obtenu 99,93 % des voix. Nous avons également reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse de Toronto et l'autorisation de la Bourse de New York aux fins de l'inscription en bourse de nos actions ordinaires pouvant être émises en faveur des actionnaires de LifeWorks, sous réserve du respect des conditions habituelles d'inscription en bourse. Nous poursuivons nos efforts pour obtenir toutes les approbations juridiques et réglementaires requises. Advenant l'obtention de ces approbations et le respect des conditions, la clôture de la transaction devrait avoir lieu vers le quatrième trimestre de 2022 ou durant celui-ci. Chaque actionnaire ordinaire de LifeWorks recevra, à son gré : i) un montant en trésorerie de 33,00 \$ pour chaque action ordinaire de LifeWorks détenue; ou ii) 1,06420 action ordinaire de TELUS pour chaque action ordinaire de LifeWorks détenue, sous réserve dans chaque cas d'un calcul au prorata, de sorte que la contrepartie totale versée aux actionnaires ordinaires de LifeWorks sera composée de 50 % de trésorerie et de 50 % de nos actions ordinaires; ou iii) un montant en trésorerie de 16,50 \$ et 0,53210 action ordinaire de TELUS pour chaque action ordinaire de LifeWorks détenue.

Cette acquisition favorisera la réalisation beaucoup plus rapide de la vision de TELUS Santé en matière de solutions de soins de santé pour les employeurs qui facilitent l'accès des employés à des services préventifs de soins de santé et de mieux-être mental de grande qualité grâce à l'unification des solutions axées sur le numérique dans tout le continuum de soins. Cette acquisition nous permettra aussi d'allier les compétences et les capacités respectives de LifeWorks et de TELUS Santé pour créer une plateforme de bout en bout axée sur le numérique qui offrira des soins de santé préventifs, de mieux-être et de santé mentale aux employés et couvrira plus de 50 millions de personnes. LifeWorks possède une expertise de longue date sur le marché des programmes d'aide aux employés et à la famille (« PAEF »), laquelle englobe sa solution inégalée axée sur une forte interaction humaine en personne, son historique d'investissement de 15 ans visant sa plateforme et ses capacités numériques de premier ordre, ainsi que ses solutions financières, administratives et de retraite étendues, faisant d'elle un complément naturel pour TELUS Santé. En faisant progresser davantage la vision de TELUS Santé de fournir des solutions de soins de santé pour les employeurs, un accès facile à des services de santé mentale et à des PAEF de haut calibre, ainsi que des capacités d'administration des avantages du personnel et de planification de la retraite, nous renforçons notre engagement à répondre aux besoins évolutifs en matière de santé et de bien-être des employés et de leur famille. Nous prévoyons être en mesure de favoriser d'importantes occasions de ventes croisées entre les deux organisations, y compris le savoir-faire avéré de TELUS International en matière de transformation numérique et d'excellence du service à la clientèle, afin d'offrir nos gammes de produits et services aux clients à l'extérieur du Canada.

## Notre conseil d'administration

Lors de notre assemblée générale annuelle 2022 tenue le 6 mai 2022, les personnes mises en nomination dans la circulaire d'information 2022 de TELUS ont été élues au poste d'administrateur de TELUS, notamment une nouvelle personne mise en nomination, soit M. Victor Dodig.

M. Dodig occupait le poste de président et chef de la direction du groupe de sociétés CIBC depuis septembre 2014. Ayant notamment dirigé les unités d'affaires Gestion des avoirs, Gestion d'actifs et Services bancaires de détail de la Banque CIBC, il met à profit la vaste expérience commerciale et bancaire qu'il cumule depuis plus de 25 ans. Au cours de sa carrière, M. Dodig a également dirigé plusieurs unités d'affaires chez UBS et Merrill Lynch, au Canada et à l'étranger, en plus d'avoir été conseiller en gestion chez McKinsey & Company. Il siège au conseil d'administration de l'Institut C.D. Howe et du Conseil canadien des affaires. M. Dodig est un ardent défenseur de l'inclusion en milieu de travail. Il est président du Conseil des leaders de la diversité et de l'intégration de la Banque CIBC et co-président de l'Initiative BlackNorth. Auparavant, il était président du conseil consultatif de Catalyst Canada et président du 30% Club Canada. En 2017, M. Dodig a reçu un prix honorifique de Catalyst Canada pour son leadership dans l'avancement de la diversité des genres.

## Faits saillants – données consolidées

(en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
<b>États consolidés du résultat net</b>						
Produits d'exploitation et autres produits	4 401	4 111	7,1 %	8 683	8 135	6,7 %
Bénéfice d'exploitation	762	658	15,8 %	1 489	1 330	12,0 %
Bénéfice avant impôt	665	455	46,2 %	1 213	920	31,8 %
Bénéfice net	498	344	44,8 %	902	677	33,2 %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	468	335	39,7 %	853	666	28,1 %
Bénéfice net ajusté <sup>1</sup>	422	348	21,3 %	836	707	18,2 %
Bénéfice par action de base (BPA) (en dollars)						
BPA de base	0,34	0,25	36,0 %	0,62	0,50	24,0 %
BPA de base ajusté <sup>1</sup>	0,32	0,26	23,1 %	0,61	0,53	15,1 %
BPA dilué	0,34	0,25	36,0 %	0,62	0,50	24,0 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,3386	0,3162	7,1 %	0,6660	0,6274	6,2 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	1 381	1 355	1,9 %	1 378	1 327	3,8 %
<b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>						
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 250	1 244	0,5 %	2 385	2 183	9,3 %
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 438)	(860)	67,2 %	(2 637)	(2 013)	31,0 %
Acquisitions	(142)	(13)	n.s.	(269)	(150)	79,3 %
Dépenses d'investissement <sup>2</sup>	(1 054)	(913)	15,4 %	(1 887)	(1 598)	18,1 %
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(204)	(104)	96,2 %	(89)	1 165	n.s.
<b>Autres faits saillants</b>						
Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications <sup>3</sup> (en milliers)				17 323	16 295	6,3 %
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements <sup>1</sup> (BAIIA)	1 593	1 451	9,8 %	3 162	2 912	8,6 %
Marge du BAIIA <sup>1</sup> (en %)	36,2	35,3	0,9 pt	36,4	35,8	0,6 pt
Coûts de restructuration et autres coûts	29	38	(23,7) %	68	79	(13,9) %
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	1 622	1 490	8,9 %	3 230	2 993	7,9 %
Marge du BAIIA ajusté <sup>1</sup> (en %)	36,9	36,2	0,7 pt	37,2	36,8	0,4 pt
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	205	210	(2,4) %	620	531	16,8 %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>1</sup> (fois)				3,23	3,11	0,12

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés à Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision et d'abonnés aux services de sécurité qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, par suite d'un examen approfondi de notre définition de « abonné », nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des appareils connectés de manière à retrancher 34 000 abonnés dans un système patrimonial de présentation de l'information. Au cours du deuxième trimestre de 2022, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés à nos services de sécurité de manière à ajouter environ 75 000 abonnés aux services de sécurité par suite de l'acquisition d'une entreprise.

## Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont augmenté de 290 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 548 millions de dollars au premier semestre de 2022.

Les produits tirés des services se sont accrus de 298 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 561 millions de dollars au premier semestre de 2022. La croissance des produits tirés des services du secteur TTEch de 176 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 330 millions de dollars au premier semestre de 2022 découle de l'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile; de la hausse des produits tirés des services Internet et des services de données; de la croissance des produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation; et de la croissance des produits tirés des services de santé. La hausse des produits du secteur ECPN est attribuable à la croissance interne provenant à la fois de l'accroissement des services offerts aux clients existants et des nouveaux clients.

Les produits tirés de l'équipement ont diminué de 34 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 63 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui reflète principalement la baisse des volumes contractuels d'appareils mobiles et la plus grande proportion d'ajouts de clients dans le cadre du programme Apportez votre propre appareil, facteurs partiellement contrebalancés par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les autres produits ont augmenté de 26 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 50 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement d'une diminution des provisions au titre d'options de vente position vendeur liées à des acquisitions d'entreprises, d'une reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises, et de l'augmentation des profits liés aux placements.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International »*.

- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté de 104 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 159 millions de dollars au premier semestre de 2022. Ces augmentations sont attribuables à la croissance des produits tirés des services de réseau mobile; à l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN; et à la croissance des produits tirés des services Internet et des services de données. Ces résultats ont été neutralisés en partie par la hausse des charges au titre des avantages du personnel; par l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques; par la baisse des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux; et par le retour des créances douteuses aux niveaux enregistrés avant la pandémie en raison des pressions macroéconomiques par rapport à la période précédente où elles avaient touché un creux historique. (Se reporter à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »*, pour de plus amples renseignements.)

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts, de même que les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 142 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 250 millions de dollars au premier semestre de 2022.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, de même que les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 132 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 237 millions de dollars au premier semestre de 2022; ce résultat reflète les facteurs ayant influé sur le bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus. (Se reporter à la *rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés »*, pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** a augmenté de 210 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 293 millions de dollars au premier semestre de 2022 en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement. La diminution des coûts de financement résulte principalement de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et des intérêts sur la dette à long terme qui ont été capitalisés au titre des licences de spectre visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz. (Se reporter à « *Coûts de financement* », à la *rubrique 5.3*.)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a augmenté de 56 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 68 millions de dollars au premier semestre de 2022. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 24,4 % à 25,0 % au deuxième trimestre de 2022, augmentation qui s'explique principalement par l'incidence des ajustements liés à l'impôt comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures. Le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 26,4 % à 25,6 % au premier semestre de 2022, en raison essentiellement des variations des montants non déductibles liés au premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») de TELUS International au premier trimestre de 2021 et de l'augmentation du bénéfice non imposable au premier semestre de 2022.

- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a augmenté de 133 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 187 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui découle de l'incidence après impôt de la hausse du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement.

Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières et de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le bénéfice net ajusté a augmenté de 74 millions de dollars, ou 21,3 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 129 millions de dollars, ou 18,2 %, au premier semestre de 2022.

- Le **BPA de base** a augmenté de 0,09 \$, ou 36,0 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 0,12 \$, ou 24,0 %, au premier semestre de 2022 en raison de l'incidence après impôt de l'augmentation du bénéfice d'exploitation et de la baisse des coûts de financement, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières et de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le BPA de base ajusté a augmenté de 0,06 \$, ou 23,1 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 0,08 \$, ou 15,1 %, au premier semestre de 2022.

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,3386 \$ au deuxième trimestre de 2022, ce qui représente une hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le 4 août 2022, le conseil a déclaré un dividende pour le troisième trimestre de 0,3386 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 3 octobre 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 septembre 2022. Le dividende déclaré pour le troisième trimestre demeure inchangé par rapport au dividende déclaré pour le deuxième trimestre de 2022 et reflète une augmentation de 0,0224 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende par action de 0,3162 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.
- Au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2022, le total du nombre de **connexions d'abonnés aux services de télécommunications** a augmenté de 1 028 000, ou 6,3 %. Cette augmentation reflète une hausse de 4,3 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une hausse de 15,2 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une hausse de 6,9 % du nombre d'abonnés aux services Internet, une hausse de 4,3 % du nombre d'abonnés aux services de télévision et une hausse de 24,5 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité, partiellement contrebalancées par une baisse de 3,3 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, pour de plus amples renseignements.)

#### Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont augmenté de 6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022. Pour le premier semestre de 2022, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 202 millions de dollars, en raison essentiellement de la croissance du BAIIA et de la diminution des paiements d'impôt sur le résultat, facteurs contrebalancés en partie par les autres variations du fonds de roulement. (Se reporter à la *rubrique 7.2, « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont augmenté de 578 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 624 millions de dollars au premier semestre de 2022, augmentation qui tient surtout à la hausse des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, aux paiements effectués au titre du portefeuille et d'autres placements, ainsi qu'aux paiements en trésorerie plus élevés relativement aux acquisitions d'entreprises. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 141 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 289 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement de l'accélération des investissements dans notre réseau 5G, dans nos capacités accrues en matière de développement de produit et dans la numérisation afin de poursuivre l'accroissement pluriannuel de la capacité et de la fiabilité des systèmes. (Se reporter à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités de financement** ont augmenté de 100 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 1 254 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison de la conclusion d'une émission de titres de capitaux propres au premier trimestre de 2021. Nous avons également reçu le produit net en trésorerie tiré du PAPE de TELUS International effectué au premier trimestre de 2021. Au premier semestre de 2021, ces facteurs avaient été en partie contrebalancés par le montant plus élevé des titres de créance à long terme émis, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance. (Se reporter à la *rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement »*.)

- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 30 juin 2022 était de 3,23 fois, soit une hausse par rapport à 3,11 fois au 30 juin 2021, puisque l'incidence de l'augmentation de la dette nette a excédé l'incidence de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, compte non tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 qui ont entraîné une baisse du BAIIA. Au 30 juin 2022, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,47. Les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont quant à elles donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,09, tandis que les cessions d'entreprises durant la même période ont donné lieu à une diminution du ratio d'environ 0,25. (Se reporter à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », et à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont diminué de 5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, car l'augmentation des dépenses d'investissement et des intérêts payés en trésorerie a été contrebalancée par la hausse du BAIIA. Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 89 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui tient pour l'essentiel à la hausse du BAIIA et à la baisse des paiements d'impôt sur le résultat. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des dépenses d'investissement, laquelle avait été annoncée le 25 mars 2021 en vue de la poursuite de la mise en place des réseaux à fibres optiques et de l'accroissement de la couverture de notre réseau 5G, dont le financement provient notamment du produit de notre émission de capitaux propres du premier trimestre de 2021. Les normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16, n'ont pas d'incidence sur notre définition des flux de trésorerie disponibles, pour laquelle il n'existe aucune définition analogue dans l'industrie.

## 2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2021.

## 3. Priorités de la société pour 2022

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

### **Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur<sup>MC</sup>**

- Nous avons continué de tirer parti de nos programmes Branché pour l'avenir afin de soutenir les personnes marginalisées. Animés par notre engagement à combler le fossé numérique, nous avons influencé positivement la vie de plus de 37 000 Canadiens au premier semestre de 2022. Depuis le lancement des programmes, nous sommes venus en aide à près de 285 000 personnes.
  - Notre programme Internet pour l'avenir<sup>MD</sup> a accueilli plus de 10 000 nouveaux foyers au premier semestre de 2022. Ce sont donc plus de 41 000 foyers et plus de 133 000 membres de familles à faible revenu, personnes vivant avec un handicap et jeunes adultes quittant leur famille d'accueil qui ont pu avoir accès à un service Internet à faible coût depuis le lancement du programme en 2016.
  - Jusqu'au 30 juin 2022, nous avons offert le programme Mobilité pour l'avenir<sup>MD</sup> à près de 6 000 jeunes adultes, personnes âgées et autres Canadiens marginalisés ce trimestre. Dans le cadre de ce programme, nous offrons des téléphones intelligents et des forfaits pour téléphones mobiles gratuits ou subventionnés aux jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'aux personnes âgées à faible revenu au pays qui reçoivent le Supplément de revenu garanti. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, plus de 34 000 personnes ont bénéficié de notre programme Mobilité pour l'avenir.
  - Au premier semestre de 2022, notre programme Technologies pour l'avenir<sup>MC</sup> nous a permis de donner à près de 800 Canadiens vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir individuellement de la formation, du soutien, des recommandations sur mesure en matière d'appareils mobiles et/ou un rabais sur des forfaits mobiles. Depuis la création du programme, nous avons offert le rabais pour accessibilité de TELUS et/ou une assistance professionnelle à près de 5 500 Canadiens qui sont atteints d'un handicap afin de les aider à utiliser ou à contrôler de façon autonome leur appareil mobile.
  - Nos cliniques mobiles Santé pour l'avenir<sup>MC</sup>, qui desservent actuellement 22 collectivités partout au Canada, ont pris en charge plus de 21 000 visites de patients au premier semestre de 2022. Sur une base cumulée, ces cliniques ont été visitées par près de 117 000 patients depuis la création de notre programme, nous aidant ainsi à offrir des soins de santé primaires et de santé mentale aux personnes en situation d'itinérance.
- Motivés par la passion et la générosité de notre équipe TELUS, nous avons tenu la 17<sup>e</sup> édition annuelle des Journées du bénévolat de TELUS dans 20 pays. Au total, plus de 65 000 membres de notre équipe, retraités, membres de la famille et amis ont participé au mouvement partout dans le monde.

- Au premier semestre de 2022, plus de 75 000 Canadiens ont participé à nos ateliers et événements virtuels TELUS Averti<sup>MD</sup> afin d'accroître leur littératie numérique et d'adopter des comportements plus sécuritaires en ligne, portant ainsi le nombre cumulatif de participants au programme à près de 525 000 Canadiens depuis son lancement en 2013.
- La Fondation TELUS pour un futur meilleur<sup>MD</sup> et les Comités d'investissement communautaire de TELUS affecteront la totalité de leurs subventions de 2022 aux initiatives caritatives qui viennent en aide aux jeunes et aux personnes marginalisées. Au premier semestre de 2022, la Fondation a versé plus de 7,7 millions de dollars à plus de 440 organismes de bienfaisance. Depuis sa création en 2018, la Fondation a fait des dons en trésorerie s'élevant à 32,9 millions de dollars dans nos collectivités grâce aux efforts de nos Comités d'investissement communautaire de TELUS.
- Le Fonds pour les collectivités autochtones de TELUS a été lancé en 2021 et offre des subventions destinées à des programmes dirigés par des Autochtones qui répondent à des besoins sociaux, sanitaires et communautaires. Au premier semestre de 2022, le Fonds a affecté sa première ronde de subventions à cinq organismes dirigés par des Autochtones de partout au Canada, versant des dons en trésorerie qui ont totalisé 100 000 \$.
- Au deuxième trimestre de 2022, le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur<sup>MC</sup> a conclu six investissements additionnels dans des entreprises en démarrage novatrices sur le plan social, notamment Goodr et TMRW Foods, portant le nombre total d'investissements à 21 sociétés de portefeuille. Par ailleurs, en mai 2022, le fonds a été retenu parmi les finalistes des 2022 World Changing Ideas Awards de Fast Company. Cette reconnaissance externe et cette validation du mandat du fonds contribuent à le faire connaître et à générer un flux de propositions d'investissement pour le fonds, ce qui nous aide à mener à bien notre mission et à soutenir les entreprises en démarrage à but lucratif qui sont engagées.
- En mai 2022, les consommateurs canadiens, par l'entremise de l'indice de confiance Gustavson envers les marques (GBTI) présenté par la Peter B. Gustavson School of Business de l'Université de Victoria, ont désigné TELUS comme étant la marque de télécommunications la plus digne de confiance au Canada pour la quatrième année consécutive. Pour la première fois, nous avons également figuré au classement Gustavson des 20 marques les plus authentiques au Canada, nous hissant au 12<sup>e</sup> rang parmi 402 entreprises.
- Pour la deuxième année consécutive, TELUS a été nommée le fournisseur de services mobiles le plus respecté au pays dans le cadre du classement Canada's Most Respected, et s'est classée au premier rang des 13 fournisseurs de services mobiles au pays. Koodo, pour sa part, s'est classée au deuxième rang globalement. Le prix décerné à notre société est fondé sur sa réputation en matière d'excellence du service à la clientèle, de dons communautaires, de culture d'équipe, de diversité, d'équité et d'inclusion et de confiance globale du public canadien envers la marque.
- En juin 2022, nous avons figuré dans le classement des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada de Corporate Knights pour la 16<sup>e</sup> fois, et cette année, nous avons amélioré notre position au classement et avons figuré parmi les 10 meilleures entreprises.
- Le 6 juillet 2022, nous avons célébré l'ouverture de TELUS Sky, notre nouveau siège social de pointe situé au centre-ville de Calgary. TELUS Sky s'élève sur 60 étages, occupe une superficie de 750 000 pieds carrés comprenant des locaux pour bureaux et pour commerce de détail, y compris 326 logements locatifs, et a été construit conformément aux normes Leadership in Energy and Environmental Design (« LEED ») platines. Compte tenu de l'achèvement de TELUS Sky, nous couvrons désormais la plus grande aire certifiée LEED en Amérique du Nord, incluant TELUS Garden à Vancouver, TELUS Harbour à Toronto, la Place TELUS à Ottawa et la Place TELUS au Québec.
- Dans le cadre de nos accords d'achat d'énergie virtuels visant l'énergie renouvelable conclus avec trois centrales solaires situées en Alberta, la production d'électricité combinée s'est élevée à 45 GWh au deuxième trimestre de 2022, deux de ces centrales ayant commencé leurs activités commerciales durant le trimestre. Par ailleurs, l'électricité produite dans le cadre de notre accord d'achat d'énergie virtuel conclu avec une centrale éolienne située en Alberta s'est élevée à 19 GWh au deuxième trimestre de 2022, celle-ci ayant également commencé ses activités commerciales au cours du trimestre.

**Utiliser les technologies de pointe de TELUS pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires**

- En avril 2022, TELUS a été reconnue comme l'une des meilleures marques interentreprises au Canada en 2022 par le magazine *Report on Business* et, alors qu'elle s'était classée au huitième rang en 2021, la société s'est hissée au sixième rang parmi 79 sociétés canadiennes. Cette distinction témoigne de l'engagement de notre équipe à tirer parti de notre vocation sociale pour produire des retombées remarquables sur le plan humain tout en offrant des expériences exceptionnelles dans l'espace des relations interentreprises.
- Au cours du premier trimestre de 2022, l'outil Speedtest Intelligence d'Ookla, dont le siège social est aux États-Unis, nous a classés au premier rang des exploitants canadiens au chapitre de la vitesse de notre réseau mobile.
- En mai 2022, nous avons annoncé une collaboration stratégique avec Taoglas Waste Technologies dans le cadre de laquelle nous combinerons nos solutions de villes intelligentes au logiciel Taoglas Waste Insights afin de permettre aux villes d'améliorer considérablement l'exploitation des systèmes de gestion des déchets. Ces solutions intelligentes de gestion des déchets présentent des avantages commerciaux concrets et, plus important encore, ont des effets positifs durables sur l'environnement.
- En juin 2022, nous avons mis en œuvre notre programme #AidonsNosPME pour une troisième année consécutive et nous nous sommes réengagés à verser 1 million de dollars pour venir en aide aux entreprises canadiennes en leur offrant du financement, des publicités locales et des prix technologiques.

- Dans le rapport *The Fastest ISPs of 2022: Canada* publié en juin 2022 par *PCMag*, dont le siège social est situé aux États-Unis, nous avons pour une troisième année consécutive été reconnus comme le fournisseur de services Internet le plus rapide du Canada parmi les principaux fournisseurs de services Internet. En outre, parmi tous les principaux fournisseurs au pays, les testeurs de *PCMag* ont enregistré des vitesses de téléchargement maximales allant jusqu'à 2 500 Mbps sur le réseau TELUS PureFibre<sup>MD</sup>, ainsi que des vitesses de téléversement dont la rapidité dépassait de plus de 30 % celle de tous les autres forfaits largement offerts au Canada.
- En juin 2022, nous avons déployé du nouveau spectre dans la bande de 3 500 MHz sur notre réseau mobile 5G de prochaine génération afin de soutenir davantage la croissance économique et la compétitivité de notre pays. Nous avons ainsi fait profiter nos clients de Toronto, de Montréal, d'Ottawa, d'Edmonton et de Victoria d'une capacité accrue, d'une faible latence et d'une vitesse encore plus rapide.

**Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et à TELUS Agriculture et Biens de consommation pour établir des actifs d'importance**

*TELUS Santé*

- Les solutions Mes Soins TELUS Santé et Soins virtuels TELUS Santé ont connu une adoption considérable en cette période de pandémie de COVID-19 qui se poursuit. Ces solutions ont aidé les Canadiens à demeurer en sécurité à la maison et à éviter les endroits à risque plus élevé tels que les cliniques et les urgences lorsque cela était possible, ce qui a libéré de la capacité dans le système de soins de santé pour répondre à la pandémie. Nos deux solutions de soins de santé virtuels fournissent à des millions de Canadiens l'occasion d'obtenir virtuellement des soins de santé et de santé mentale de première ligne, d'un bout à l'autre du pays, et elles sont également offertes aux Canadiens qui n'ont pas accès à un médecin de famille ou à ceux qui ont besoin de soins médicaux en dehors des heures d'ouverture.
- Notre solution Compagnon Santé connectée<sup>MC</sup>, qui offre des services d'intervention d'urgence personnels, continue de soutenir la santé et le bien-être des personnes âgées partout au Canada. La COVID-19 affecte les personnes âgées de façon disproportionnée, et la solution Compagnon Santé connectée aide les personnes âgées à rester en contact avec des services de soutien en cas d'urgence et offre une solution de soins à distance aux personnes qui sont incapables de fournir un soutien physique à des personnes âgées qui leur sont chères. En outre, elle comprend le service Compagnon TELUS Santé pour Apple Watch (offert en français et en anglais, partout au Canada), soit un service de surveillance en cas d'urgence disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7 issu de la combinaison du service national d'intervention de Compagnon Santé connectée de TELUS Santé et des capacités de détection des chutes des montres Apple Watch.
- Durant la pandémie, la chaîne Healthy Living Network<sup>®</sup> de TELUS a également offert aux abonnés au service Télé OPTIK un contenu informationnel et intéressant concernant la prévention de la COVID-19 et le bien-être, et les aide à demeurer actifs et en santé à domicile en leur proposant du contenu de premier plan portant sur plus de 1 600 sujets tels que la condition physique, le yoga, la nutrition et la santé mentale, qu'ils peuvent consulter gratuitement, louer, ou télécharger. Les abonnés ont également accès au contenu de premier plan en matière de santé mentale de Calm, qui aide les Canadiens à composer avec le stress lié à la pandémie. Nous offrons du contenu gratuit à tous les abonnés aux services Télé OPTIK et Pik TV<sup>MD</sup>, ainsi qu'un contenu en accès limité supplémentaire avec notre forfait thématique Calm sur Télé OPTIK, qui donne accès à des méditations guidées et des exercices respiratoires, ainsi qu'à des histoires destinées aux adultes pour aider à s'endormir disponibles sur l'application Calm. Nous sommes la seule entreprise de télécommunications canadienne à avoir créé un partenariat avec Calm, et nous sommes la première entreprise de télécommunications qui offre le contenu de Calm avec ses services de télévision et qui offre des abonnements dans le cadre de l'échange de points Récompenses TELUS<sup>MD</sup>.
- Comme il est décrit à la *rubrique 1.3*, nous avons annoncé une entente visant l'acquisition de LifeWorks Inc. pour une contrepartie totale de 2,3 milliards de dollars et la reprise d'une dette nette d'environ 600 millions de dollars, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles. Au 4 août 2022, les actionnaires de LifeWorks avaient approuvé la transaction. Nous avons également reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse de Toronto et l'autorisation de la Bourse de New York aux fins de l'inscription en bourse de nos actions ordinaires pouvant être émises en faveur des actionnaires de LifeWorks, sous réserve du respect des conditions d'inscription en bourse habituelles. Sous réserve de l'obtention des approbations juridiques et réglementaires requises, la clôture de la transaction devrait avoir lieu vers le quatrième trimestre de 2022 ou durant celui-ci. Les clients profiteront de l'expérience exceptionnelle de notre équipe en matière de service à la clientèle, de notre savoir-faire combiné en ingénierie qui nous permettra d'intégrer des technologies de plateforme de données de premier ordre dans le but d'influencer positivement la santé des employés et de leur famille, ainsi que de nos économies de gamme et d'échelle nettement plus importantes.

*TELUS Agriculture et Biens de consommation*

- TELUS Agriculture élargit sa stratégie commerciale afin de fournir des données et d'offrir une vaste gamme de solutions numériques intégrées aux clients qui n'exercent pas leurs activités dans le secteur de l'agriculture. Preuve de notre engagement à cet égard, cette unité d'affaires sera désormais connue sous le nom de TELUS Agriculture et Biens de consommation. Ce changement contribue au développement d'une marque TELUS unifiée et s'inscrit parfaitement dans notre intention stratégique d'établir un lien entre les producteurs et les consommateurs.
- En avril 2022, nous avons lancé notre plateforme de gestion de la chaîne du froid, qui donne à nos clients la capacité de déterminer la fourchette de températures maximales et minimales, et de connaître la localisation, la date et l'heure des brèches. Ils peuvent donc réduire l'incidence sur les marchandises en fonction de l'étape précise de la chaîne d'approvisionnement qui pose problème.
- Nous avons lancé notre nouvelle solution pour la gestion, l'optimisation et l'analytique de la stimulation du commerce (« TPx »), et avons entamé le transfert des clients sur notre plateforme. Nous prévoyons continuer de transférer plus de clients existants tout au long de l'exercice. La solution TPx permet aux marchands d'alimentation de maximiser leur rentabilité tout en réduisant au minimum le gaspillage et les inefficiences.



### Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS International pour établir un actif d'importance

- La notoriété de TELUS International demeure forte auprès de ses clients et de ses pairs; en effet, elle s'est vu décerner diverses distinctions dans l'industrie au cours du trimestre qui reconnaissent les capacités numériques de la société et son leadership sur le marché de l'expérience client.
  - Pour la deuxième année consécutive, TELUS International a remporté un AI Breakthrough Award pour 2022. Compte tenu de plusieurs facteurs, à savoir l'innovation, la conception, l'expérience utilisateur et l'avancement technologique global, elle a été reconnue comme l'une des meilleures sociétés sur le marché de l'intelligence artificielle (« IA ») en raison de son assistant TELUS International intelligent, lequel a été désigné « meilleur robot informationnel » dans la catégorie des agents et robots virtuels.
  - L'Everest Group a désigné TELUS International à titre de « Star Performer » dans le cadre de son évaluation 2022 Trust and Safety – Content Moderation PEAK Matrix, mettant en évidence la progression de notre société sur les plans de l'adoption sur le marché et de la part de marché, de même que sa capacité à croître, ses aptitudes accrues en matière de langage et sa prestation de services localisés. À l'échelle mondiale, TELUS International a compté parmi les deux seules sociétés dans le segment de modération de contenu dont la part de marché est de plus de 10 %.
  - Par ailleurs, TELUS International s'est classée au septième rang sur la liste BPS Top 50 de 2022 du Everest Group, soit la liste mondiale qui recense les 50 plus importants tiers fournisseurs selon les produits et la croissance d'un exercice à l'autre.
  - Le Business Intelligence Group a décerné à TELUS International le prix 2022 Excellence in Customer Service dans la catégorie de l'organisation de l'année, soulignant sa performance remarquable pour aider les sociétés à mieux communiquer avec leurs clients et à offrir un service à la clientèle différencié.
  - Dans le cadre du Engage 2022 Integration Challenge de Verint, notre société s'est classée au premier rang dans la catégorie Infrastructure pour le travail qu'elle a accompli relativement à l'intégration de la solution basée sur la plateforme Google Cloud de Verint avec la plateforme CCaaS (centre de contact en tant que service) de TELUS International, connue sous le nom de CC360.
  - Dans le cadre des prix Stevie Awards 2022 portant sur les ventes et le service à la clientèle, TELUS International et son client, l'entreprise technologique et écologique en expansion *refurbed*, ont reçu une distinction dans la catégorie de l'équipe de l'année pour ce qui est du service à la clientèle de première ligne. TELUS International a prêté main-forte à *refurbed* pour sa croissance et l'élargissement de ses activités depuis 2020 en lui permettant d'offrir une expérience client exceptionnelle.
  - Le magazine *Forbes* a inclus TELUS International sur sa liste des meilleurs employeurs pour la diversité en 2022. Reposant sur un sondage mené auprès de plus de 60 000 personnes, y compris les employés américains de TELUS International, l'évaluation tenait compte de quatre critères différents : les recommandations directes, les recommandations indirectes, la diversité au sein de la haute direction et du conseil d'administration, et les indicateurs d'engagement à l'égard de la diversité.
  - TELUS International a remporté le prix 2022 remis par Mogul dans le cadre de son classement des 100 meilleures sociétés au chapitre de la diversité. Mogul reconnaît ainsi le leadership dont fait preuve notre société pour mettre en œuvre des pratiques et investir dans des ressources et des outils qui favorisent la diversité lors de l'embauche de talents et de la nomination de dirigeants à l'échelle de l'organisation.

## 4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2021.

### 4.2 Ressources opérationnelles

#### Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Depuis le milieu de 2013 jusqu'au 30 juin 2022, nous avons investi plus de 7,2 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions privées. Nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients.

La consommation de données mobiles augmente rapidement et devrait continuer d'augmenter à un rythme soutenu dans le cadre de la transition de l'industrie à la technologie 5G; nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la couverture, la capacité et la qualité de notre réseau de premier ordre pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles dans un pays diversifié sur le plan géographique. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles connectée directement à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité utilisée au lancement de notre réseau 5G.

Au 30 juin 2022, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 30 juin 2021. Nous avons continué d'investir dans le déploiement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait plus de 96 % de la population canadienne au 30 juin 2022, soit un résultat légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. De plus, notre réseau 5G couvrait environ 78 % de la population canadienne au 30 juin 2022, soit une hausse par rapport à environ 36 % au 30 juin 2021.

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens dans ces collectivités. Pour ce faire, nous avons notamment accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques dans ces collectivités. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services de données groupés, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui a permis le déploiement de la technologie 5G. Nos gammes de services de sécurité résidentielle et d'entreprise intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 30 juin 2022, plus de 2,8 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient couverts par nos installations à fibres optiques, qui leur fournissent un accès immédiat à notre technologie à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à environ 2,6 millions de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au deuxième trimestre de 2021.

Au 30 juin 2022, environ 7 % de nos abonnés aux services de télévision et Internet de notre réseau PureFibre étaient desservis par des lignes de cuivre, soit une baisse par rapport à 10 % au 31 mars 2022. Le reste des abonnés aux services de télévision et Internet de notre réseau PureFibre qui sont desservis par des lignes de cuivre devraient essentiellement passer à TELUS PureFibre d'ici la fin de 2022.

Nous offrons divers services et solutions de soins de santé, y compris des soins de santé virtuels, des pharmacies virtuelles, des dossiers médicaux électroniques (« DME »), des systèmes de gestion d'officine, des solutions de gestion du règlement des demandes, des dossiers de santé personnels, des solutions de suivi des patients à distance, des services d'intervention d'urgence personnels, des services de soutien en santé mentale, des soins de base exhaustifs et des services de mieux-être des employés, ainsi que des services de conservation du contenu portant sur la santé pour les Canadiens.

Nos solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation comprennent la gestion agricole, la gestion agronomique de précision, la gestion de la santé des troupeaux des parcs d'engraissement, un logiciel de gestion d'élevages, des services d'interface de programmation d'applications (« API ») et services d'intégration d'applications, des solutions de gestion de la conformité, des solutions de traçabilité des aliments et d'assurance de la qualité, des solutions de gestion de données et des solutions logicielles pour la gestion, l'optimisation et l'analytique aux fins de la stimulation du commerce (« TPx »), et de la réalisation des activités de vente au détail, et des capacités d'analytique.

### **Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)**

Notre secteur ECPN offre des services qui appuient le cycle de vie complet de la transformation numérique de nos clients. Nous permettons à nos clients d'adopter plus rapidement les technologies numériques de prochaine génération pour obtenir de meilleurs résultats. Les solutions et services offerts trouvent leur pertinence sur de multiples marchés, y compris les services de technologies de l'information (« TI ») pour la transformation numérique des systèmes d'expérience client et la gestion de l'expérience client numérique.

Notre secteur ECPN a mis au point un modèle de prestation agile à l'échelle mondiale pour soutenir l'expérience client propulsée par le numérique de prochaine génération. La quasi-totalité de nos sites de prestation de services sont reliés par une infrastructure de classe transporteur soutenue par des technologies d'informatique en nuage, ce qui permet la mise en place d'équipes virtuelles réparties à l'échelle mondiale. L'interconnexion de nos équipes ECPN et la capacité de modifier de manière transparente les interactions entre les canaux physiques et numériques permettent à nos équipes ECPN d'adapter notre stratégie de prestation à l'évolution des besoins de nos clients.

### 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

#### Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital, nous incluons les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), les participations ne donnant pas le contrôle, la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme, y compris ceux découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions (y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International), pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».)

#### Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

##### *Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital*

#### **Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende**

- En mai 2022, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant entre 7 % et 10 % entre 2023 et la fin de 2025, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2025. (Se reporter à la Mise en garde concernant les déclarations prospectives – Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025, ainsi que tout autre programme de croissance du dividende, de même qu'à la rubrique 10.14, « Financement, dette et dividendes » de notre rapport de gestion annuel 2021.)
- Le 4 août 2022, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le troisième trimestre de 0,3386 \$ par action, payable le 3 octobre 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 septembre 2022. Le dividende pour le troisième trimestre de 2022 reflète une augmentation cumulative de 0,0224 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende par action de 0,3162 \$ déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet pour les dividendes versés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les fonds propres à un escompte de 2 %. Au cours du deuxième trimestre de 2022, relativement aux dividendes versés le 1<sup>er</sup> avril 2022, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis environ 5 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 160 millions de dollars. Pour les dividendes versés le 4 juillet 2022, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 170 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 36 %.
- À l'heure actuelle, TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

*Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital (suite)*

**Racheter des actions ordinaires**

- En juin 2022, nous avons reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») visant une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2022 »), aux fins du rachat et de l'annulation d'un nombre maximal de 10 millions d'actions ordinaires pour un prix d'achat global maximal de 250 millions de dollars, sur une période de 12 mois débutant le 6 juin 2022 et prenant fin le 5 juin 2023, par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York ou d'autres types de systèmes de négociation canadiens, ou autrement, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. TELUS compte racheter des actions ordinaires uniquement au moment souhaité et si elle estime que cela représente une bonne occasion, sous réserve de tous achats pouvant être effectués en vertu d'un programme de rachat d'actions automatique. Au 5 août 2022, nous n'avons effectué aucune transaction en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2022.
- Nous pouvons également mettre en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permet de racheter nos actions ordinaires aux termes de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. Les rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis avant toute période d'interdiction de transiger, conformément aux règles de la TSX et aux lois sur les valeurs mobilières applicables.
- Notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2021 a pris fin le 3 juin 2022, et nous n'avons racheté aucune action en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2021.

**Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie**

- Le papier commercial émis et en cours était de 1,9 milliard de dollars au 30 juin 2022 et était intégralement libellé en dollars américains (1,5 milliard de dollars US), par rapport à 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars US) au 31 décembre 2021, et à 197 millions de dollars (159 millions de dollars US) au 30 juin 2021.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 771 millions de dollars US au 30 juin 2022, par rapport à 854 millions de dollars US au 31 décembre 2021, et à 891 millions de dollars US au 30 juin 2021. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 275 millions de dollars au 30 juin 2022, comparativement à 100 millions de dollars au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2021.

**Maintenir la conformité aux objectifs financiers**

- Maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+ ou des notations équivalentes – Au 5 août 2022, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée. (Se reporter à la rubrique 7.8, « Notations du crédit ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,20 à 2,70 fois – Au 30 juin 2022, ce ratio, qui était de 3,23 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de l'acquisition des licences de spectre, le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important, et de l'incidence de la pandémie de COVID-19. L'incidence nette des cessions d'entreprises et des acquisitions d'entreprises a donné lieu à une augmentation du ratio. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, ainsi que notre incapacité à prédire l'incidence de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu en 2023 et en 2024), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)
- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires<sup>1</sup> présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 30 juin 2022, le ratio était de 133 % et sortait de la fourchette cible, en raison principalement i) de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre et l'accélération de la mise en œuvre de notre réseau 5G; et ii) de la diminution du BAIIA découlant de la pandémie. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées de 1 173 millions de dollars, le ratio s'établissait à 56 % au 30 juin 2022. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 30 juin 2022, les liquidités disponibles<sup>1</sup> s'élevaient à plus de 1,5 milliard de dollars. (Se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit », et à « Risque de liquidité » à la rubrique 7.9.)

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. (Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».)

#### 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### 5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront, compte tenu, notamment, des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions connexes sur l'économie. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

#### 5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); les solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé; les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris les solutions d'intelligence artificielle (« IA ») et de gestion de contenu, qui sont fournies par TELUS International.

## 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

### Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2022	T1 2022	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020
<b>Produits d'exploitation et autres produits<sup>1</sup></b>	<b>4 401</b>	4 282	4 872	4 251	4 111	4 024	4 060	3 981
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achat de biens et services <sup>2</sup>	1 637	1 594	1 882	1 660	1 609	1 548	1 766	1 632
Charge au titre des avantages du personnel <sup>2</sup>	1 171	1 119	1 108	1 095	1 051	1 015	958	959
Dotation aux amortissements	831	842	830	804	793	789	789	773
Total des charges d'exploitation	3 639	3 555	3 820	3 559	3 453	3 352	3 513	3 364
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>762</b>	727	1 052	692	658	672	547	617
Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	97	179	192	184	203	207	190	187
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	—	—	—	10	—	—	—	—
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>665</b>	548	860	498	455	465	357	430
Impôt sur le résultat	167	144	197	140	111	132	86	109
<b>Bénéfice net</b>	<b>498</b>	404	663	358	344	333	271	321
<b>Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>468</b>	385	644	345	335	331	260	307
<b>Bénéfice net par action ordinaire :</b>								
Bénéfice par action (BPA) de base	0,34	0,28	0,47	0,25	0,25	0,25	0,20	0,24
BPA de base ajusté <sup>3</sup>	0,32	0,30	0,23	0,29	0,26	0,27	0,22	0,28
BPA dilué	0,34	0,28	0,47	0,25	0,25	0,25	0,20	0,24
<b>Dividendes déclarés par action ordinaire</b>	<b>0,3386</b>	0,3274	0,3274	0,3162	0,3162	0,3112	0,3112	0,29125
<b>Information supplémentaire :</b>								
BAIIA	1 593	1 569	1 882	1 496	1 451	1 461	1 336	1 390
Coûts de restructuration et autres coûts	29	39	44	63	38	41	71	58
Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	—	1	—	1	1	2	8
Profit à la cession des activités de solutions en finance	—	—	410	—	—	—	—	—
BAIIA ajusté	1 622	1 608	1 517	1 559	1 490	1 503	1 409	1 456
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 250	1 135	896	1 309	1 244	939	1 033	902
Flux de trésorerie disponibles	205	415	43	203	210	321	218	161

1 Au quatrième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un profit à la cession de nos activités de solutions en finance de 410 millions de dollars.

2 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.

3 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

### Tendances

La COVID-19 a été qualifiée de pandémie en mars 2020 et a eu des répercussions importantes sur nos activités. La pandémie nous empêche tout comme nos clients et nos fournisseurs de mener nos activités de façon conventionnelle dans certains secteurs. Bien que nous nous attendions à ce que la pandémie continue de se répercuter sur nos activités au moins jusqu'en 2023, nous nous sommes adaptés, et continuons de nous adapter, à de futurs modèles d'exploitation.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits consolidés reflète la croissance du secteur TTech, y compris i) les produits tirés des services de réseau mobile découlant de la croissance du nombre d'abonnés, incluant l'accélération des connexions à l'Internet des objets (« IdO »), ainsi que la reprise graduelle des produits tirés des services d'itinérance, lesquels avaient subi les répercussions de la pandémie de COVID-19; ii) les produits tirés de la croissance des services de données fixes pour les consommateurs et les entreprises en ce qui a trait aux produits tirés des services Internet, aux produits tirés des services de télévision, aux produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise, et à d'autres offres en matière d'applications évoluées; iii) les produits tirés des soins de santé, y compris la solution Dossier Collaboratif Santé, la solution de gestion d'officine et la solution de pharmacie virtuelle, ainsi que nos solutions de soins virtuels; et iv) la croissance des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation stimulée par les acquisitions d'entreprise et nos solutions numériques et d'analytique des données. L'augmentation des produits consolidés a été neutralisée en partie par la baisse des produits tirés de l'équipement attribuable au volume plus faible de nouveaux contrats, qui s'explique par la durabilité accrue des appareils et l'adoption croissante de modalités de financement d'appareils, de même que par la baisse des volumes contractuels d'appareils et par les contraintes au chapitre de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour les jeux de puces. Les produits consolidés

ont également subi l'incidence des autres répercussions de la pandémie telles que la fermeture temporaire des Cliniques TELUS Santé en 2020, qui fonctionnaient à volume réduit en 2021 et au début de 2022, de la réduction du nombre de demandes au titre de la solution de gestion des régimes d'assurance maladie résultant de la diminution de l'activité, et du fait que les clients d'affaires font face à des réductions ou à des interruptions de leurs activités. L'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données ainsi que des produits tirés des services de télévision tient à la croissance du nombre d'abonnés et à l'augmentation des produits par client tirés des services Internet. Par ailleurs, un nombre accru de clients ont adopté nos services de sécurité résidentielle et d'entreprise, et nous menons à bien le groupement des services mobiles et des services résidentiels. Les autres produits au quatrième trimestre de 2021 comprenaient le profit à la cession de nos activités de solutions en finance de 410 millions de dollars. Pour des renseignements supplémentaires concernant les produits tirés des services mobiles et des services fixes ainsi que les tendances au chapitre du nombre d'abonnés, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*.

L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits consolidés reflète également la croissance des produits du secteur ECPN en raison des acquisitions d'entreprises, y compris l'acquisition de Lionbridge AI par TELUS International le 31 décembre 2020 (qui a depuis lors fait l'objet d'un repositionnement de la marque sous le nom de TELUS International AI Data Solutions ou « TIAI »), ainsi que la croissance interne liée aux clients externes.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des charges liées à l'achat de biens et services reflète l'augmentation des charges afin de prendre en charge la croissance des activités du secteur ECPN et du nombre d'abonnés et les acquisitions d'entreprises; l'augmentation du coût des ventes de produits liés aux services de données fixes découlant de la croissance du nombre d'abonnés; et l'augmentation des charges d'exploitation découlant de la croissance liée à l'élargissement de nos offres de services de santé et de services liés à l'agriculture et aux biens de consommation et à l'accroissement de nos capacités numériques. TIAI a recours à une main-d'œuvre contractuelle pour offrir des services à ses clients, plutôt que d'avoir uniquement recours à ses membres du personnel, et ces services contractuels ont contribué d'un exercice à l'autre à l'augmentation des charges liées à l'achat de biens et services.

La tendance au chapitre de la hausse, d'un exercice à l'autre, de la charge nette au titre des avantages du personnel reflète l'accroissement du nombre d'employés lié aux acquisitions d'entreprises, notamment afin de prendre en charge la croissance des produits tirés du secteur ECPN, les offres de services de santé, les offres de services liés à l'agriculture et aux biens de consommation et la croissance de nos autres gammes de services complémentaires. Ce résultat a été neutralisé en partie par la modération de la charge au titre des salaires résultant des réductions du nombre d'employés équivalents temps plein au pays, compte non tenu des acquisitions d'entreprises, liée en partie aux postes vacants absorbés alors que nous avons poursuivi la numérisation de notre expérience client. Nous avons enregistré une hausse d'un exercice à l'autre de la charge nette au titre des avantages du personnel en 2022, en raison de la hausse de la rémunération fondée sur le mérite, dont l'augmentation liée au programme de rémunération en avril 2022.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, de la dotation aux amortissements reflète une augmentation des immobilisations acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises, de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris les investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre, et la couverture de la technologie 5G, ainsi que la croissance des mises en service d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité, y compris le déploiement continu de notre réseau 5G.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme, qui est liée principalement aux investissements dans la technologie du spectre, dans la technologie de la fibre optique et dans la technologie mobile, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement tiennent compte de la comptabilisation d'une prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme de 10 millions de dollars au troisième trimestre de 2021. De plus, les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts capitalisés qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, que nous avons commencé à déployer dans notre réseau existant en 2021, ainsi qu'aux licences acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz. Les coûts de financement comprennent également la désactualisation des provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change, des montants variables de produits d'intérêts et, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements hors trésorerie liés aux variations quasi adoptées de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans les périodes considérées au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures. Historiquement, la tendance au chapitre du BPA reflète la tendance au chapitre du bénéfice net. Pour une analyse détaillée des tendances, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

### 5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

#### Produits d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Produits d'exploitation						
Services	3 857	3 559	8,4 %	7 622	7 061	7,9 %
Équipement	516	550	(6,2) %	1 007	1 070	(5,9) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	4 373	4 109	6,4 %	8 629	8 131	6,1 %
Autres produits	28	2	n.s.	54	4	n.s.
Produits d'exploitation et autres produits	4 401	4 111	7,1 %	8 683	8 135	6,7 %

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 290 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 548 millions de dollars au premier semestre de 2022.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 298 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 561 millions de dollars au premier semestre de 2022. La croissance des produits tirés des services du secteur TTech tient i) à la hausse des produits tirés des services de réseau mobile, y compris la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés et à l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance; ii) à la hausse des produits tirés des services de données attribuable à la hausse des produits par abonné aux services Internet, à la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet, du nombre d'abonnés aux services de sécurité et du nombre d'abonnés aux services de télévision, aux acquisitions d'entreprises et à l'accroissement des services; iii) à la croissance des produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation tenant aux acquisitions d'entreprises; et iv) à la croissance des produits tirés des services de santé, découlant en grande partie de la croissance interne. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la baisse continue des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux. La croissance des produits d'exploitation du secteur ECPN tient à la croissance interne découlant à la fois de l'accroissement des services offerts aux clients existants et des nouveaux clients. À ces facteurs s'est ajoutée l'incidence généralement défavorable des taux de change au premier semestre de 2022 tenant au raffermissement du dollar américain par rapport à l'euro, contrebalancé en partie par le raffermissement du dollar américain par rapport au dollar canadien.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont diminué de 34 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 63 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui reflète pour l'essentiel la baisse des volumes contractuels d'appareils mobiles et la plus grande proportion d'ajouts de clients dans le cadre du programme Apportez votre propre appareil. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
- Les **autres produits** ont augmenté de 26 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 50 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement d'une diminution des provisions au titre d'options de vente position vendeur liées à des acquisitions d'entreprises, d'une reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises et de l'augmentation des profits liés aux placements.



**Charges d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Achat de biens et services	1 637	1 609	1,7 %	3 231	3 157	2,3 %
Charge au titre des avantages du personnel	1 171	1 051	11,4 %	2 290	2 066	10,8 %
Amortissement des immobilisations corporelles	536	527	1,7 %	1 087	1 051	3,4 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	295	266	10,9 %	586	531	10,4 %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 639</b>	<b>3 453</b>	<b>5,4 %</b>	<b>7 194</b>	<b>6 805</b>	<b>5,7 %</b>

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 186 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 389 millions de dollars au premier semestre de 2022.

- L'achat de biens et services** a augmenté de 28 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 74 millions de dollars au premier semestre de 2022 en raison i) de la croissance interne des activités du secteur ECPN; ii) de la hausse des coûts associés aux acquisitions d'entreprises, ainsi que des coûts liés à l'élargissement de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation et de nos services de santé; iii) de l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de la hausse du nombre de licences basées sur l'abonnement; iv) du retour des créances douteuses aux niveaux enregistrés avant la pandémie en raison des pressions macroéconomiques, par rapport à la période précédente où elles avaient touché un creux historique; v) de l'augmentation de la charge au titre des services d'itinérance; et iv) de la hausse des coûts des produits et services aux fins de la prise en charge de la croissance du nombre de connexions d'abonnés, y compris les abonnés aux services de télévision. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la diminution de la charge au titre des ventes d'équipement mobile tenant aux plus faibles volumes contractuels d'appareils, quoique ce facteur ait été en partie compensé par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
- La charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 120 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 224 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison principalement i) de la croissance interne des activités du secteur ECPN; ii) de la hausse de la rémunération fondée sur le mérite; et iii) de l'accroissement des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés liée aux acquisitions d'entreprises. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par la diminution de la rémunération fondée sur des actions dans notre secteur ECPN en raison des ajustements évalués à la valeur de marché d'attributions comptabilisées à titre de passif découlant de la baisse du cours de l'action de TELUS International par rapport à la période comparative, durant laquelle le cours de l'action de TELUS International avait augmenté à la suite du premier appel public à l'épargne (le « PAPE »), ainsi que par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.
- L'amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 36 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui découle essentiellement de la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris notre réseau à fibres optiques élargi et les acquisitions d'entreprises, ainsi que des activités de mise hors service d'immobilisations, qui ont donné lieu à l'amortissement accéléré de ces immobilisations.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 29 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 55 millions de dollars au premier semestre de 2022, ce qui reflète les acquisitions d'entreprises et la croissance des dépenses liées aux immobilisations incorporelles au cours des 12 derniers mois.

**Bénéfice d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
BAlIA du secteur TTEch <sup>1</sup> (se reporter à la rubrique 5.4)	1 417	1 323	7,1 %	2 817	2 659	5,9 %
BAlIA du secteur ECPN <sup>1</sup> (se reporter à la rubrique 5.5)	176	128	37,1 %	345	253	36,1 %
<b>BAlIA</b>	<b>1 593</b>	<b>1 451</b>	<b>9,8 %</b>	<b>3 162</b>	<b>2 912</b>	<b>8,6 %</b>
Dotations aux amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus)	(831)	(793)	4,8 %	(1 673)	(1 582)	5,8 %
<b>Bénéfice d'exploitation (bénéfice avant intérêts et impôts [BAII] consolidé)</b>	<b>762</b>	<b>658</b>	<b>15,8 %</b>	<b>1 489</b>	<b>1 330</b>	<b>12,0 %</b>

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le bénéfice d'exploitation s'est accru de 104 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 159 millions de dollars au premier semestre de 2022, tandis que le BAlIA a augmenté de 142 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 250 millions de dollars au premier semestre de 2022. L'augmentation du BAlIA reflète i) la croissance des produits tirés des services de réseau mobile; ii) l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN; et

iii) la hausse des produits tirés des services Internet et des services de données tenant à la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet, du nombre d'abonnés aux services de sécurité et du nombre d'abonnés aux services de télévision, aux acquisitions d'entreprises, à l'augmentation des produits par client et à l'accroissement des services. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) l'augmentation de la charge au titre des avantages du personnel; ii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu des licences basées sur l'abonnement; iii) la diminution des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux; et iv) le retour des créances douteuses aux niveaux enregistrés avant la pandémie en raison des pressions macroéconomiques par rapport à la période précédente où elles avaient touché un creux historique.

#### BAIIA ajusté

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
BAIIA ajusté du secteur TTech <sup>1</sup> (se reporter à la rubrique 5.4)	1 436	1 353	6,1 %	2 871	2 718	5,6 %
BAIIA ajusté du secteur ECPN <sup>1,2</sup> (se reporter à la rubrique 5.5)	186	137	35,6 %	359	275	30,5 %
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>1 622</b>	<b>1 490</b>	<b>8,9 %</b>	<b>3 230</b>	<b>2 993</b>	<b>7,9 %</b>

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 132 millions de dollars, ou 8,9 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 237 millions de dollars, ou 7,9 %, au premier semestre de 2022, résultat qui reflète les facteurs ayant influé sur le bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus.

#### Coûts de financement

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut	179	172	4,1 %	348	343	1,5 %
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés	(12)	—	n.s.	(27)	—	n.s.
Intérêts sur les obligations locatives	17	17	— %	33	34	(2,9) %
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres	3	4	(25,0) %	7	7	— %
Désactualisation de provisions	5	6	(16,7) %	8	11	(27,3) %
Charges d'intérêts	192	199	(3,5) %	369	395	(6,6) %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	2	7	(71,4) %	4	13	(69,2) %
(Profits) pertes de change	(17)	(1)	n.s.	(16)	5	n.s.
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	(80)	—	n.s.	(80)	—	n.s.
Produits d'intérêts	—	(2)	(100,0) %	(1)	(3)	(66,7) %
<b>Coûts de financement</b>	<b>97</b>	<b>203</b>	<b>(52,2) %</b>	<b>276</b>	<b>410</b>	<b>(32,7) %</b>

Les coûts de financement ont diminué de 106 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 134 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

Les **charges d'intérêts** ont diminué de 7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 26 millions de dollars au premier semestre de 2022. Ces variations tiennent en grande partie aux facteurs ci-dessous :

- Le montant brut des intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, a augmenté de 7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 5 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison de la hausse du solde moyen de la dette à long terme tenant en partie aux acquisitions d'entreprises, facteur neutralisé partiellement par la diminution du taux d'intérêt effectif combiné pour la période. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) s'élevait à 3,72 % au 30 juin 2022, par rapport à 3,70 % à l'exercice précédent. (Se reporter à « Émission et remboursement par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.)
- Les intérêts sur la dette à long terme capitalisés, excluant les obligations locatives, qui sont liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en juin et en juillet 2021 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »).

- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** a diminué de 5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 9 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement de la baisse du déficit au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2021, qui s'est établi à 190 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 179 millions de dollars), comparativement au déficit au titre des régimes à prestations définies de 913 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 123 millions de dollars) à l'exercice précédent; ce facteur a été neutralisé en partie par l'augmentation du taux d'actualisation.
- Les **(profits) pertes de change** ont varié de 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 21 millions de dollars au premier semestre de 2022, ce qui reflète principalement les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain et celles de l'euro par rapport au dollar canadien.
- La **variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels** représentait, au 30 juin 2022, le montant latent estimatif comptabilisé au titre des accords d'achat d'énergie virtuels que nous avons conclus dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager des centrales solaires et éoliennes en Alberta. La conclusion de ces accords s'inscrit dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone.

**Impôt sur le résultat**

(en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables (en %)	25,7	25,7	— pt	25,6	25,7	(0,1) pt
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures (en %)	(0,9)	(3,0)	2,1 pts	(0,5)	(1,5)	1,0 pt
Montants non déductibles (en %)	0,3	1,3	(1,0) pt	0,7	1,3	(0,6) pt
Autres (en %)	(0,1)	0,4	(0,5) pt	(0,2)	0,9	(1,1) pt
<b>Taux d'imposition effectif (en %)</b>	<b>25,0</b>	<b>24,4</b>	<b>0,6 pt</b>	<b>25,6</b>	<b>26,4</b>	<b>(0,8) pt</b>
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	171	117	46,2 %	311	236	31,8 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(6)	(14)	(57,1) %	(6)	(14)	(57,1) %
Montants non déductibles	3	6	(50,0) %	8	12	(33,3) %
Autres	(1)	2	n.s.	(2)	9	(122,2) %
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>167</b>	<b>111</b>	<b>50,5 %</b>	<b>311</b>	<b>243</b>	<b>28,0 %</b>

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 56 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 68 millions de dollars au premier semestre de 2022. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 24,4 % à 25,0 % au deuxième trimestre de 2022, augmentation qui s'explique principalement par l'incidence des ajustements liés à l'impôt comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures. Le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 26,4 % à 25,6 % au premier semestre de 2022, en raison essentiellement des variations des montants non déductibles liés au PAPE de TELUS International au premier trimestre de 2021 et de l'augmentation du bénéfice non imposable au premier semestre de 2022.

**Bénéfice global**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Bénéfice net	498	344	44,8 %	902	677	33,2 %
Autres éléments du résultat global (après impôt) :						
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	(8)	(14)	(42,9) %	14	(1)	n.s.
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat	134	100	34,0 %	298	774	(61,5) %
<b>Bénéfice global</b>	<b>624</b>	<b>430</b>	<b>45,1 %</b>	<b>1 214</b>	<b>1 450</b>	<b>(16,3) %</b>

Le bénéfice global a augmenté de 194 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, en raison essentiellement de la hausse du bénéfice net et des montants nets des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel. Au premier semestre de 2022, le bénéfice global a diminué de 236 millions de dollars en raison surtout des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, en partie contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat se composent des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, ainsi que de la modification de l'évaluation des actifs financiers de placement.

## 5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS

### Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech

Au cours des huit derniers trimestres, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur nos activités, et il nous est impossible d'estimer sa durée ultime ou l'ampleur de ses répercussions. La pandémie nous empêche tout comme nos clients et nos fournisseurs d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et nous nous attendons à ce qu'elle continue de se répercuter sur nos activités au moins jusqu'en 2023. Ainsi, en raison de l'incertitude liée aux variants de la COVID-19, aux fluctuations saisonnières de la propagation de la COVID-19, à la participation de la population générale aux programmes de vaccination ainsi qu'aux restrictions imposées par les gouvernements et aux restrictions visant les frontières terrestres, les déplacements des consommateurs et des clients d'affaires demeurent incertains, ce qui a eu une incidence sur les produits tirés des services d'itinérance. De plus, nos clients d'affaires qui utilisent nos services mobiles subissent, et dans certains cas, continuent de subir des réductions ou des interruptions de leurs activités. Par ailleurs, nos offres de services de santé sont touchées par le fait que les Cliniques TELUS Santé n'ont pas pu offrir une gamme complète de services de base en 2020 et que leurs volumes d'activités ont été en grande partie réduits en 2021 et au début de 2022. Les répercussions directement liées à la pandémie, telles que la réduction des produits tirés des services d'itinérance et des services de santé (y compris les Cliniques TELUS Santé et les offres en matière de gestion des régimes d'assurance maladie), pourraient être temporaires, et il se pourrait que ces résultats soient de nouveau semblables aux résultats enregistrés avant la pandémie.

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés des services de réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, ainsi que l'accélération des connexions à l'IdO, appuyée par la reprise de l'apport des produits tirés des services d'itinérance internationale aux PMMA des téléphones mobiles, lesquels demeurent toutefois inférieurs à ceux enregistrés avant la pandémie. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par i) l'offre, par les entreprises de télécommunications, de quantités de données plus importantes et de forfaits, notamment des forfaits avec lots de données supplémentaires et données illimitées, et des fonctions de partage de données; ii) les forfaits de services groupés; et iii) le comportement des consommateurs à l'égard de la fréquence accrue des avis d'utilisation de données aux clients, et le délestage du trafic de données vers les points d'accès Wi-Fi de plus en plus accessibles, y compris dans les foyers en raison de la pandémie. En raison de l'évolution de la dynamique dans l'industrie, les clients ont pu accéder à des vitesses de réseau plus élevées et bénéficier de l'affectation de quantités de données plus importantes moyennant un tarif donné, ce qui a davantage limité la croissance des PMMA des téléphones mobiles, les clients continuant de bénéficier de forfaits assortis de plus faibles coûts par gigaoctet.

Les produits tirés de l'équipement mobile ont diminué en raison du volume plus faible de nouveaux contrats en raison de ce qui suit : i) la durabilité accrue et les coûts à la hausse des appareils populaires faisant en sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil; ii) l'adoption croissante de modalités de financement d'appareils présentant en toute transparence le coût total des appareils fait également en sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil; iii) l'incidence de la pandémie sur nos clients, sur l'industrie, sur les restrictions liées aux puces électroniques à l'échelle mondiale qui touchent notre chaîne d'approvisionnement et nos modes de distribution, ainsi que sur l'économie canadienne. Ces facteurs ont été contrebalancés par une augmentation de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) de notre faible taux de désabonnement, qui reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients, les programmes de remplacement d'appareils, de même que l'attention que nous prêtons à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de notre réseau fiable de qualité élevée; ii) du succès remporté par nos promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels; iii) de l'incidence de la croissance du marché découlant de l'accroissement de la population, de l'évolution démographique de la population et du nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils; et iv) des améliorations continues au chapitre de la vitesse et de la qualité de notre réseau. Par ailleurs, la pandémie a fait en sorte que les clients ont changé leurs habitudes et réduit leurs voyages et leurs activités de magasinage dans les commerces de détail, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de désabonnement.

Le nombre d'abonnés des appareils connectés a augmenté principalement en raison de nos offres élargies en matière d'IdO, facteur neutralisé en partie par notre décision stratégique visant à réduire les mises en service de tablettes générant de faibles marges ou des marges négatives, ainsi que par l'incidence des pénuries mondiales de pièces de semi-conducteurs et par les contraintes au chapitre de l'approvisionnement qui entraînent des retards liés aux mises en service d'abonnés de l'IdO. Nos investissements dans le spectre et nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité, de la fiabilité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles et d'abonnés des appareils connectés.

Le nombre d'abonnés aux services Internet a augmenté en raison de nos investissements continus dans l'élargissement de notre infrastructure à fibres optiques, ainsi que du plus faible taux de désabonnement. Le nombre total d'abonnés aux services de télévision a augmenté (contrairement aux baisses liées aux habitudes d'écoute sur les chaînes de télévision traditionnelles enregistrées dans le marché), en raison de la hausse notable des ajouts nets d'abonnés découlant de nos diverses offres de produits flexibles, ainsi que de notre faible taux de désabonnement. La croissance des abonnés à nos services de sécurité se poursuit en raison de la croissance interne et des acquisitions d'entreprises, y compris notre récente acquisition de Vivint Smart Home au deuxième trimestre de 2022. La croissance enregistrée dans le secteur de nos services résidentiels tient également à l'adoption des ensembles TELUS Whole Home et au groupement des services mobiles et des services résidentiels afin de répondre à la demande pour des services multiples dans un foyer. L'adoption se traduit par une augmentation des services fournis dans chaque foyer et a une incidence positive sur les taux de désabonnement liés à la plupart des produits ainsi que sur l'efficacité de nos modèles d'auto-installation et d'installation virtuelle. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels continuent de refléter la tendance courante au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, mais elles sont en partie atténuées par le succès remporté par nos services groupés et nos offres de tarifs réduits.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services de données fixes est attribuable à un goût incessant pour des vitesses Internet toujours plus élevées et pour une plus grande largeur de bande, ainsi qu'à notre gamme diversifiée de services de télévision, de services de sécurité résidentielle et d'entreprise et d'autres offres en matière d'applications évoluées, dont la prestation est rendue possible par les investissements dans notre réseau à fibres optiques. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux découle du remplacement de la technologie ainsi que de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises; toutefois, cette tendance à la baisse s'est atténuée en raison de notre offre de produits groupés et du succès remporté par nos efforts au chapitre de la rétention. La migration des produits et services offerts vers les services IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. Toutefois, nous améliorons et diversifions constamment nos gammes innovatrices de solutions pour entreprises.

La tendance à la croissance des produits tirés de services de santé a été stimulée par l'adoption de nos offres de services de santé, y compris les solutions de soins virtuels et de pharmacie virtuelle, le Dossier Collaboratif Santé de TELUS, de même que les solutions de gestion des régimes d'assurance maladie et de télésoins à domicile. Dans le secteur des soins de santé, nous sommes bien positionnés pour améliorer la vie et les résultats en matière de soins de santé des Canadiens. Nos compétences et nos actifs dans le domaine des soins de santé, conjugués à la tendance au chapitre de la numérisation et de l'automatisation, nous placent en bonne position pour soutenir en complémentarité le système de soins de santé au Canada. Les connaissances acquises grâce à notre héritage technologique nous permettent de voir la tendance selon laquelle le système de soins de santé se dirige vers une plus grande efficacité et l'amélioration des résultats. Nous croyons également que les Canadiens auront un meilleur contrôle sur leurs résultats en matière de soins de santé en raison de l'intégration de données disparates (meilleure circulation de l'information dans le système) et d'une gestion axée sur le consentement. Bien que la pandémie ait perturbé les activités de nos Cliniques TELUS Santé depuis mars 2020, nous continuons d'accroître nos offres de soins virtuels diversifiés afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'égard des soins de santé et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de santé, notamment l'adoption accélérée des consultations virtuelles comme en témoigne le nombre à la hausse de membres des services de soins de santé virtuels. Le nombre de personnes couvertes et le nombre de demandes de prestations, qui ont été touchées par la pandémie, ont une incidence sur notre solution de gestion des régimes d'assurance maladie.

La tendance à la croissance des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation découle des acquisitions d'entreprises, de l'expansion de nos solutions et de la croissance interne visant à répondre à la demande croissante pour des solutions numériques au sein de l'industrie de l'agriculture. Grâce à notre équipe mondiale et à nos solutions fondées sur l'infonuagique, nous sommes en mesure de servir notre clientèle diversifiée, y compris les éleveurs, les producteurs, les agronomes, les conseillers, les transformateurs et les détaillants en les aidant à prendre des décisions de façon plus efficace et plus agile pour répondre aux besoins changeants des consommateurs, améliorer la rentabilité et créer une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur. Ces façons de faire permettent d'accroître la sécurité et la durabilité de notre système alimentaire et d'améliorer la façon dont d'autres biens sont produits, distribués et consommés.

**Indicateurs opérationnels – secteur TTech**

Aux 30 juin	2022	2021	Variation			
<b>Nombre d'abonnés</b> (en milliers) :						
Téléphones mobiles	9 429	9 043	4,3 %			
Appareils connectés <sup>1</sup>	2 238	1 943	15,2 %			
Internet	2 335	2 185	6,9 %			
Télévision	1 290	1 237	4,3 %			
Services de voix résidentiels	1 106	1 144	(3,3) %			
Services de sécurité <sup>2</sup>	925	743	24,5 %			
Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications <sup>1,2</sup>	17 323	16 295	6,3 %			
Population couverte par le réseau LTE <sup>3</sup> (en millions)	37,0	37,0	— %			
Population couverte par le réseau 5G <sup>3</sup> (en millions)	29,0	13,4	n.s.			
	<u>Deuxièmes trimestres clos les 30 juin</u>			<u>Semestres clos les 30 juin</u>		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers)	320	305	4,9 %	592	575	3,0 %
<b>Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés</b> (en milliers) :						
Téléphones mobiles	93	89	4,5 %	139	120	15,8 %
Appareils connectés	92	84	9,5 %	138	147	(6,1) %
Internet	34	30	13,3 %	64	63	1,6 %
Télévision	15	11	36,4 %	25	22	13,6 %
Services de voix résidentiels	(7)	(10)	30,0 %	(17)	(20)	15,0 %
Services de sécurité	20	19	5,3 %	46	36	27,8 %
Ajouts nets au nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications	247	223	10,8 %	395	368	7,3 %
PMMA des téléphones mobiles, par mois <sup>4</sup> (en dollars)	57,74	56,56	2,1 %	57,10	56,33	1,4 %
Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois <sup>5</sup> (en %)	0,81	0,81	— pt	0,81	0,85	(0,04) pt
<b>Services de santé</b> (en millions)						
Aux 30 juin	2022	2021	Variation			
Personnes couvertes par les services de soins de santé	22,4	18,1	23,8 %			
Membres des services de soins de santé virtuels	3,6	2,2	63,6 %			
	<u>Deuxièmes trimestres clos les 30 juin</u>			<u>Semestres clos les 30 juin</u>		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Nombre de transactions liées aux services de santé numériques	145,4	137,1	6,1 %	285,0	270,4	5,4 %

1 Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, par suite d'un examen approfondi de notre définition d'« abonné », nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des appareils connectés de manière à retrancher 34 000 abonnés dans un système patrimonial de présentation de l'information.

2 Au cours du deuxième trimestre de 2022, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés à nos services de sécurité de manière à ajouter environ 75 000 abonnés aux services de sécurité par suite de l'acquisition d'une entreprise.

3 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.

4 Autre mesure financière déterminée. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». Cette mesure n'est pas définie par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt d'un paramètre utilisé dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.

5 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 320 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 592 000 au premier semestre de 2022, en hausse de 15 000 pour le trimestre et de 17 000 pour le semestre, en raison de la vigueur des mises en service découlant de l'amélioration de l'achalandage dans les commerces de détail tenant à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie par rapport à l'exercice précédent, ainsi que du succès remporté par les promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 0,81 % au deuxième trimestre de 2022 ainsi qu'au premier semestre de 2022, par rapport à 0,81 % au deuxième trimestre de 2021 et à 0,85 % au premier semestre de 2021. Ces taux de désabonnement relativement faibles reflètent l'importance continue que nous accordons de façon générale à la rétention des clients grâce à l'utilisation accrue des rabais aux familles et des groupements de services, ainsi que l'évolution des préférences des clients, qui tendent à conserver leurs appareils plus longtemps. Le groupement fructueux des services mobiles et des services résidentiels, l'attention que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients et à nos programmes de remplacement d'appareils, de même que la qualité de notre réseau de premier ordre continuent d'avoir une incidence favorable sur le taux de désabonnement.

- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 93 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 139 000 au premier semestre de 2022, soit une augmentation de 4 000 pour le trimestre et de 19 000 pour le semestre tenant à la hausse des ajouts bruts décrite ci-dessus. Ces ajouts sont appuyés par le maintien de faibles taux de désabonnement, comme il est décrit précédemment, en particulier chez les clients à valeur élevée. L'augmentation tient également aux améliorations réalisées grâce à l'intensification de l'achalandage dans les commerces de détail par rapport à l'exercice précédent.
- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 57,74 \$ au deuxième trimestre de 2022 et à 57,10 \$ au premier semestre de 2022, en hausse de 1,18 \$, ou 2,1 %, pour le trimestre et de 0,77 \$, ou 1,4 %, pour le semestre. Ces hausses tiennent essentiellement à l'amélioration des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages internationaux, lesquels demeurent toutefois inférieurs à ceux enregistrés avant la pandémie. Les améliorations au titre des services d'itinérance ont été partiellement contrebalancées par i) l'incidence des pressions concurrentielles sur les tarifs des forfaits de base au cours de la période considérée et de la période correspondante; ii) la baisse des produits complémentaires et des produits tirés de l'utilisation de données facturables, les clients ayant continué de choisir des forfaits assortis de plus importants lots de données; et iii) une utilisation accrue des rabais pour les familles et de crédits liés au groupement de services à nos clients, ce qui nous aide à réduire le taux de désabonnement et donne lieu à un accroissement de la valeur à vie dans l'ensemble de nos produits et services mobiles et de nos produits et services fixes.
- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 92 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 138 000 au premier semestre de 2022, soit une augmentation de 8 000 pour le trimestre et une diminution de 9 000 pour le semestre. Les ajouts nets pour la période considérée et la période comparative tiennent essentiellement à la croissance de nos connexions à l'IdO dans divers secteurs, malgré les retards liés aux mises en service de certains clients attribuables aux pénuries mondiales de pièces de semi-conducteurs et aux contraintes au chapitre de l'approvisionnement qui nuisent à l'industrie.
- Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 34 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 64 000 au premier semestre de 2022, soit une augmentation de 4 000 pour le trimestre et un résultat relativement stable pour le semestre. L'augmentation pour le trimestre tient à nos efforts fructueux ayant permis d'obtenir des ajouts bruts élevés grâce à nos offres de services groupés, y compris l'adoption des ensembles TELUS Whole Home et le groupement des services mobiles et des services résidentiels. Cette augmentation a été neutralisée par un léger accroissement des taux de désabonnement, par rapport aux taux de désabonnement relativement faibles enregistrés à l'exercice précédent, qui a été marqué par des restrictions accrues liées à la pandémie.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 15 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 25 000 au premier semestre de 2022, en hausse de 4 000 pour le trimestre et de 3 000 pour le semestre, résultat attribuable en grande partie à la vigueur des mises en service dans le marché des services d'affaires et à nos offres diversifiées, facteurs partiellement contrebalancés par le léger accroissement des taux de désabonnement en raison des facteurs susmentionnés à l'égard des abonnés à Internet.
- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont établies à 7 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 17 000 au premier semestre de 2022, par rapport à des pertes de 10 000 et de 20 000, respectivement, aux périodes correspondantes de 2021. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels continuent de refléter la tendance au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, facteur atténué en grande partie par l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et l'offre de produits groupés, ainsi que par nos solides efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs réduits.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité** se sont établis à 20 000 au deuxième trimestre de 2022 et à 46 000 au premier semestre de 2022, soit un résultat relativement inchangé pour le trimestre et une hausse de 10 000 pour le semestre. La hausse pour le semestre tient à la forte croissance des nouveaux abonnés tenant à la demande à l'égard de nos offres de produits groupés et à notre gamme diversifiée de produits et services, facteurs partiellement contrebalancés par un léger accroissement des taux de désabonnement en raison des facteurs susmentionnés à l'égard des abonnés à Internet. La priorité que nous continuons d'accorder au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques, l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Télé OPTIK, et le groupement de ces services se sont traduits par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité de 385 000 au cours des 12 derniers mois, y compris l'ajout de 75 000 clients découlant de notre acquisition de Vivint Smart Home.

- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 22,4 millions à la fin du deuxième trimestre de 2022, soit une augmentation de 4,3 millions au cours des 12 derniers mois qui s'explique principalement par la demande continue pour des solutions virtuelles, par l'accroissement de la demande à l'égard des services à valeur ajoutée tels que la vaccination, ainsi que par l'accroissement du nombre de personnes couvertes lié aux soins de santé non urgents.
- Le **nombre de membres des services de soins de santé virtuels** se chiffrait à 3,6 millions à la fin du deuxième trimestre de 2022, soit une augmentation de 1,4 million au cours des 12 derniers mois qui s'explique par l'adoption continue de solutions virtuelles permettant aux Canadiens de continuer d'obtenir en toute sécurité des soins en matière de santé et de bien-être durant la pandémie.
- Le **nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** s'est chiffré à 145,4 millions au deuxième trimestre de 2022 et à 285 millions au premier semestre de 2022, en hausse de 8,3 millions pour le trimestre et de 14,6 millions pour le semestre, en raison principalement du plus grand nombre de transactions liées aux règlements, les membres ayant recommencé à avoir recours à des soins de santé non urgents par suite de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie.

**Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Produits tirés des services de réseau mobile	1 623	1 526	6,4 %	3 200	3 029	5,6 %
Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services	459	501	(8,4) %	899	974	(7,7) %
Services de données fixes <sup>1</sup>	1 079	1 033	4,5 %	2 136	2 038	4,8 %
Services de voix fixes	201	214	(6,1) %	401	428	(6,3) %
Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services	121	100	21,0 %	234	207	13,0 %
Services de santé	137	127	7,9 %	277	250	10,8 %
Services liés à l'agriculture et aux biens de consommation	81	58	39,7 %	166	120	38,3 %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	3 701	3 559	4,0 %	7 313	7 046	3,8 %
Autres produits	28	2	n.s.	54	4	n.s.
Produits d'exploitation externes et autres produits	3 729	3 561	4,7 %	7 367	7 050	4,5 %
Produits intersectoriels	4	5	(20,0) %	8	10	(20,0) %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech	3 733	3 566	4,7 %	7 375	7 060	4,5 %

1 Exclut les services de santé et les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont augmenté de 167 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 315 millions de dollars au premier semestre de 2022.

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont augmenté de 97 millions de dollars, ou 6,4 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 171 millions de dollars, ou 5,6 %, au premier semestre de 2022, soit une croissance de 4,3 % et de 15,2 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés, respectivement, au cours des 12 derniers mois, outre la hausse des PMMA des téléphones mobiles décrite ci-dessus.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont diminué de 42 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 75 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement de la baisse des volumes contractuels d'appareils mobiles découlant de l'évolution des préférences des clients, qui tendent à conserver leurs appareils plus longtemps, et d'une plus grande proportion d'ajouts de clients dans le cadre du programme Apportez votre propre appareil. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **produits tirés des services de données fixes** se sont accrus de 46 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 98 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison de i) l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données, qui reflète un accroissement des produits par client découlant des mises à niveau des vitesses Internet, des forfaits Internet comportant une plus grande utilisation des données, de même que des modifications apportées aux tarifs, ainsi qu'à la hausse de 6,9 % du nombre d'abonnés aux services Internet au cours des 12 derniers mois; ii) l'augmentation des produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise tenant à l'accroissement des services et à la croissance de 24,5 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois; et iii) l'augmentation des produits tirés des services de télévision, qui reflète la croissance de 4,3 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois, facteurs en grande partie contrebalancés par une proportion accrue de clients optant pour des combinaisons de forfaits de télévision de moindre envergure et par le remplacement de la technologie. Cette croissance a été neutralisée en partie par l'incidence de la cession de nos activités de solutions en finance au quatrième trimestre de 2021 et par la baisse continue des produits tirés des services de données patrimoniaux.



Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 13 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 27 millions de dollars au premier semestre de 2022, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie ainsi que la retarification. La baisse a été partiellement atténuée par le succès qu'a connu notre offre de produits groupés, par nos efforts au chapitre de la rétention et par la migration des clients vers les plateformes IP.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont augmenté de 21 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 27 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui reflète le volume de ventes plus élevé et la diminution des rabais sur l'équipement destiné aux entreprises et aux consommateurs.

Les **produits tirés des services de santé** ont augmenté de 10 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, en raison de i) l'augmentation des produits découlant de l'adoption accrue de nos solutions de soins virtuels et de pharmacie virtuelle, y compris la croissance interne, et des acquisitions d'entreprises; ii) la croissance des services de gestion des régimes d'assurance maladie, les abonnés aux services ayant recommencé à avoir recours aux soins de santé non urgents, facteurs partiellement contrebalancés par les modifications apportées aux tarifs liés aux renouvellements de contrats; et iii) la croissance des taux d'utilisation de nos Cliniques TELUS Santé. Les produits tirés des services de santé ont augmenté de 27 millions de dollars au premier semestre de 2022 en raison des facteurs mentionnés précédemment, en plus de la croissance de l'adoption de la solution Dossier Collaboratif Santé.

Les **produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation** ont augmenté de 23 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 46 millions de dollars au premier semestre de 2022, soit un résultat qui reflète essentiellement l'incidence des acquisitions d'entreprises, en particulier grâce à l'augmentation des produits tirés du logiciel SaaS (logiciel en tant que service) de gestion des produits destiné aux fabricants de biens de consommation, en plus des apports internes des produits tirés de la recherche et des solutions de pharmacie en matière d'agriculture animale. Les produits tirés de nos services liés à l'agriculture et aux biens de consommation sont en grande partie libellés en dollars américains, et au deuxième trimestre de 2022, par rapport au deuxième trimestre de 2021, le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain, ce qui a entraîné une hausse des produits présentés pour le trimestre.

Les **autres produits** ont augmenté de 26 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 50 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement d'une diminution des provisions au titre d'options de vente position vendeur liées à des acquisitions d'entreprises, d'une reprise de provisions pour une contrepartie éventuelle liée à des acquisitions d'entreprises et de l'augmentation des profits liés aux placements.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur ECPN et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur ECPN.

**Apport direct – secteur TTech**

Deuxièmes trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	Produits et services mobiles <sup>1</sup>			Produits et services fixes <sup>1,2</sup>			Total – secteur TTech		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
<b>PRODUITS</b>									
Services	1 647	1 544	6,7 %	1 538	1 465	5,0 %	3 185	3 009	5,8 %
Équipement	435	487	(10,7) %	81	63	28,6 %	516	550	(6,2) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	2 082	2 031	2,5 %	1 619	1 528	6,0 %	3 701	3 559	4,0 %
<b>CHARGES</b>									
Charges directes	609	669	(9,0) %	471	436	8,0 %	1 080	1 105	(2,3) %
Apport direct	1 473	1 362	8,1 %	1 148	1 092	5,1 %	2 621	2 454	6,8 %

**Apport direct – secteur TTech**

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	Produits et services mobiles <sup>1</sup>			Produits et services fixes <sup>1,2</sup>			Total – secteur TTech		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
<b>PRODUITS</b>									
Services	3 247	3 070	5,8 %	3 059	2 906	5,3 %	6 306	5 976	5,5 %
Équipement	852	939	(9,3) %	155	131	18,3 %	1 007	1 070	(5,9) %
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	4 099	4 009	2,2 %	3 214	3 037	5,8 %	7 313	7 046	3,8 %
<b>CHARGES</b>									
Charges directes	1 202	1 301	(7,6) %	932	863	8,0 %	2 134	2 164	(1,4) %
Apport direct	2 897	2 708	7,0 %	2 282	2 174	5,0 %	5 179	4 882	6,1 %

1 Comprend les services de santé.

2 Comprend les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans les tableaux ci-dessus représentent une composante du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a augmenté de 167 millions de dollars, ou 6,8 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 297 millions de dollars, ou 6,1 %, au premier semestre de 2022.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a augmenté de 111 millions de dollars, ou 8,1 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 189 millions de dollars, ou 7,0 %, au premier semestre de 2022, en raison principalement de la hausse des produits tirés des services de réseau et de l'augmentation des marges liées à l'équipement.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a augmenté de 56 millions de dollars, ou 5,1 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 108 millions de dollars, ou 5,0 %, au premier semestre de 2022, en raison de la croissance des marges liées aux services Internet, de données, de santé ainsi qu'aux services liés à l'agriculture et aux biens de consommation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des marges liées aux services de données patrimoniaux et aux services de voix patrimoniaux.

**Charges d'exploitation – secteur TTech**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Achat de biens et services <sup>1</sup>	1 609	1 591	1,1 %	3 170	3 124	1,5 %
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	707	652	8,4 %	1 388	1 277	8,7 %
Charges d'exploitation du secteur TTech	2 316	2 243	3,3 %	4 558	4 401	3,6 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont augmenté de 73 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 157 millions de dollars au premier semestre de 2022.

L'**achat de biens et services** a augmenté de 18 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 46 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultat qui reflète i) la hausse des coûts liés aux acquisitions d'entreprises et des coûts liés à l'accroissement de nos entreprises de solutions de soins de santé et de services liés à l'agriculture et aux biens de consommation; ii) l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, y compris l'augmentation des licences sous forme d'abonnement; iii) le retour des créances douteuses aux niveaux enregistrés avant la pandémie en raison des pressions macroéconomiques par rapport à la période précédente où elles avaient touché un creux historique; iv) la hausse des charges au titre des services d'itinérance; et v) la hausse des coûts des produits et services afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, y compris les abonnés des services de télévision. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse de la charge au titre des ventes d'équipement mobile tenant à la baisse des volumes contractuels d'appareils, quoique cette baisse ait été partiellement contrebalancée par la plus grande proportion d'appareils mobiles à valeur plus élevée vendus.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 55 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 111 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération fondée sur le mérite ainsi que de l'augmentation des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés afin de prendre en charge les acquisitions d'entreprises. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.

**BAIIA – secteur TTech**

(en millions de dollars, sauf les marges)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
BAIIA	1 417	1 323	7,1 %	2 817	2 659	5,9 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	19	29	n.s.	54	57	n.s.
Ajouter : autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	1	n.s.	—	2	n.s.
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1 436</b>	<b>1 353</b>	<b>6,1 %</b>	<b>2 871</b>	<b>2 718</b>	<b>5,6 %</b>
Marge du BAIIA <sup>1</sup> (en %)	37,9	37,1	0,8 pt	38,2	37,7	0,5 pt
Marge du BAIIA ajusté <sup>1</sup> (en %)	38,4	37,9	0,5 pt	38,9	38,5	0,4 pt

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur TTech a augmenté de 94 millions de dollars, ou 7,1 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 158 millions de dollars, ou 5,9 %, au premier semestre de 2022. Le BAIIA ajusté du secteur TTech s'est accru de 83 millions de dollars, ou 6,1 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 153 millions de dollars, ou 5,6 %, au premier semestre de 2022, résultat qui reflète l'augmentation de l'apport direct. Cette répercussion a été neutralisée en partie par la hausse de la charge au titre des avantages du personnel, par l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos activités relatives aux services de santé et aux services liés à l'agriculture et aux biens de consommation et de nos capacités numériques, y compris l'augmentation des licences sous forme d'abonnement ainsi que par le retour des créances douteuses aux niveaux enregistrés avant la pandémie en raison des pressions macroéconomiques par rapport à la période précédente où elles avaient touché un creux historique.

**BAII – secteur TTech**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
BAIIA	1 417	1 323	7,1 %	2 817	2 659	5,9 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(498)	(491)	1,4 %	(1 012)	(980)	3,3 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(252)	(221)	14,0 %	(497)	(441)	12,7 %
<b>BAII<sup>1</sup></b>	<b>667</b>	<b>611</b>	<b>9,2 %</b>	<b>1 308</b>	<b>1 238</b>	<b>5,7 %</b>

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAII du secteur TTech a augmenté de 56 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 70 millions de dollars au premier semestre de 2022. L'augmentation de la dotation aux amortissements au deuxième trimestre de 2022 et au premier semestre de 2022 s'explique par les acquisitions d'entreprises et la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et le lancement de notre réseau 5G, ainsi que par l'amortissement accéléré par suite des activités de mise hors service d'immobilisations et par l'augmentation de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation.

**5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International**

**Tendances – secteur ECPN**

Au cours des huit derniers trimestres, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur nos activités, et il nous est impossible d'estimer sa durée ultime ou l'ampleur de ses répercussions. Étant donné que nos centres de prestation de services sont situés dans divers pays, le degré variable de gravité de la pandémie et des efforts de reprise dans les pays où nous exerçons des activités nous a forcés à modifier nos activités. À la date du présent rapport, plusieurs membres de notre équipe étaient toujours en télétravail, situation qui se poursuit depuis le début de la pandémie, et dans certains cas, nous avons procédé au retour réfléchi et stratégique de certains membres de l'équipe dans les sites de prestation de services. Au cours des derniers trimestres, nous avons pu dans une large mesure atténuer les répercussions négatives de la pandémie sur notre situation financière, notre performance financière et les flux de trésorerie d'exploitation en prenant des mesures stratégiques visant à accroître notre clientèle et à réduire les coûts. La pandémie nous empêche tout comme nos clients d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et il nous est impossible de quantifier avec précision l'incidence que la pandémie a eue, ou qu'elle aura, sur nos produits d'exploitation. Nous nous attendons à ce que la pandémie continue de se répercuter sur nos activités en 2023.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés du secteur ECPN au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance de notre clientèle interne et l'intensification des nouveaux programmes de services offerts aux clients externes existants. L'augmentation des produits comprend également les produits des services internes fournis au secteur TTEch et la croissance des produits découlant des acquisitions d'entreprises, y compris l'acquisition de Lionbridge AI le 31 décembre 2020 (cette dernière a depuis fait l'objet d'un repositionnement de la marque sous le nom de TELUS International AI Data Solutions, ou « TIAI »).

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté en fonction de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe découlant des acquisitions d'entreprises et dans le but de répondre à la hausse des volumes de nos clients nouveaux et existants (y compris l'élargissement de nos offres de services), des augmentations des charges liées à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance de nos activités numériques, des augmentations de nos coûts liés aux licences de logiciels découlant de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe et des augmentations des frais administratifs pour soutenir la croissance de l'ensemble de l'entreprise et les acquisitions d'entreprises.

La dotation aux amortissements a augmenté, en raison de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de nos installations nécessaire pour répondre à la demande des clients et de la croissance des immobilisations incorporelles comptabilisée dans le cadre de nos acquisitions d'entreprises.

#### Indicateurs opérationnels – secteur ECPN

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
<b>Produits d'exploitation par marché vertical de l'industrie</b>						
Technologies et jeux	367	302	21,5 %	722	585	23,4 %
Communications et médias	183	163	12,3 %	359	326	10,1 %
Commerce électronique et technologies financières	98	75	30,7 %	196	145	35,2 %
Services bancaires, services financiers et assurances	64	28	128,6 %	108	55	96,4 %
Voyages et hôtellerie	24	16	50,0 %	46	34	35,3 %
Autres	61	74	(17,6) %	125	152	(17,8) %
	<b>797</b>	658	21,1 %	<b>1 556</b>	1 297	20,0 %
<b>Produits d'exploitation par région géographique</b>						
Europe	284	281	1,1 %	581	547	6,2 %
Amérique du Nord	201	151	33,1 %	378	297	27,3 %
Asie-Pacifique	193	130	48,5 %	372	262	42,0 %
Amérique centrale	119	96	24,0 %	225	191	17,8 %
	<b>797</b>	658	21,1 %	<b>1 556</b>	1 297	20,0 %

Les produits tirés du marché vertical Technologies et jeux se sont chiffrés à 367 millions de dollars, en hausse de 65 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2022, et à 722 millions de dollars, en hausse de 137 millions de dollars, au premier semestre de 2022, en raison de l'expansion des activités de TIAI et de la croissance continue liée à nos clients existants, ainsi qu'à l'ajout de nouveaux clients. Les produits tirés du marché vertical Services bancaires, services financiers et assurances ont augmenté de 36 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 pour s'établir à 64 millions de dollars, tandis qu'ils ont augmenté de 53 millions de dollars au premier semestre de 2022 pour s'établir à 108 millions de dollars, en raison de l'ajout d'une institution financière mondiale de premier plan. Les produits tirés du marché vertical Commerce électronique et technologies financières se sont établis à 98 millions de dollars, en hausse de 23 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2022, et à 196 millions de dollars, en hausse de 51 millions de dollars, au premier semestre de 2022, résultat qui tient essentiellement aux nouveaux clients et à la croissance au sein de notre clientèle actuelle. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par l'incidence des taux de change. Dans l'ensemble de nos marchés verticaux, les taux de croissance des produits présentés ont été favorisés par le raffermissement du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteur contrebalancé par les fluctuations défavorables de l'euro par rapport au dollar américain comparativement au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés en Amérique du Nord, à partir de multiples sites de prestation de services dans quatre régions géographiques. De plus, les clients de TIAI ont principalement recours à des contractuels collaboratifs situés aux quatre coins du monde, et leurs activités ne sont pas limitées par l'emplacement de nos centres de prestation de services. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction de l'emplacement du centre de prestation de services ou de l'endroit où les services ont été fournis, pour les périodes présentées.

**Produits d'exploitation et autres produits – secteur ECPN**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	672	550	22,2 %	1 316	1 085	21,3 %
Produits intersectoriels	125	108	15,7 %	240	212	13,2 %
Produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN	797	658	21,1 %	1 556	1 297	20,0 %

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN ont augmenté de 139 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 259 millions de dollars au premier semestre de 2022.

Les **produits tirés de la prestation de solutions numériques et d'expérience client** ont augmenté de 122 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 231 millions de dollars au premier semestre de 2022, principalement en raison de la croissance de nos clients du marché Technologies et jeux, comme il est fait mention précédemment, découlant des services additionnels offerts aux clients existants et de l'ajout de nouveaux clients depuis l'exercice précédent, ainsi que du raffermissement du dollar américain par rapport au dollar canadien, qui s'est traduit par un écart de change favorable. La croissance a été partiellement contrebalancée par le raffermissement du dollar américain par rapport à l'euro, ce qui a nui à nos résultats d'exploitation libellés en euros. Les fluctuations des taux de change relatifs aux contrats libellés en dollars américains, en euros et en d'autres monnaies auront une incidence sur les produits.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TTech, et comprennent les produits tirés de la convention-cadre conclue avec TELUS. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur TTech.

**Charges d'exploitation – secteur ECPN**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Achat de biens et services <sup>1</sup>	157	131	19,8 %	309	255	21,2 %
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	464	399	16,3 %	902	789	14,3 %
Charges d'exploitation du secteur ECPN	621	530	17,2 %	1 211	1 044	16,0 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur ECPN ont augmenté de 91 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 167 millions de dollars au premier semestre de 2022.

L'**achat de biens et services** a augmenté de 26 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 54 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison de la croissance des activités, y compris la hausse des coûts liés aux contractuels découlant de l'expansion des activités de TIAI.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 65 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 113 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison de la croissance des activités, laquelle s'est traduite par l'augmentation du nombre de membres de l'équipe et par la hausse des salaires. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions qui est associée à une baisse du cours moyen de l'action de TELUS International au cours du trimestre et du premier semestre de 2022, ce qui a donné lieu à une diminution des charges liées aux attributions comptabilisées à titre de passif.

**BAIIA – secteur ECPN**

(en millions de dollars, sauf les marges)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
BAIIA	176	128	37,1 %	345	253	36,1 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	10	9	n.s.	14	22	n.s.
BAIIA ajusté <sup>1</sup>	186	137	35,6 %	359	275	30,5 %
Marge du BAIIA <sup>2</sup> (en %)	22,2	19,6	2,6 pts	22,2	19,6	2,6 pts
Marge du BAIIA ajusté <sup>2</sup> (en %)	23,4	20,9	2,5 pts	23,1	21,2	1,9 pt

1 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

2 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur ECPN a augmenté de 48 millions de dollars, ou 37,1 %, au deuxième trimestre de 2022, et de 92 millions de dollars, ou 36,1 %, au premier semestre de 2022. Le BAIIA ajusté du secteur ECPN s'est pour sa part accru de 49 millions de dollars, ou 35,6 %, au deuxième trimestre de 2022 et de 84 millions de dollars, ou 30,5 %, au premier semestre de 2022. La marge du BAIIA ajusté a augmenté de 2,5 points de pourcentage au deuxième trimestre de 2022 et de 1,9 point de pourcentage au premier semestre de 2022, en raison notamment de la diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant d'une baisse du cours moyen de l'action de TELUS International.

**BAII – secteur ECPN**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
BAIIA	<b>176</b>	128	37,1 %	<b>345</b>	253	36,1 %
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(38)</b>	(36)	5,6 %	<b>(75)</b>	(71)	5,6 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>(43)</b>	(45)	(4,4) %	<b>(89)</b>	(90)	(1,1) %
BAII <sup>1</sup>	<b>95</b>	47	102,1 %	<b>181</b>	92	96,7 %

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAII du secteur ECPN a augmenté de 48 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 89 millions de dollars au premier semestre de 2022, parallèlement aux augmentations du BAIIA.

## 6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 déc. 2021	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et placements temporaires, montant net	382	723	(341)	Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ».
Débiteurs	2 703	2 671	32	Principalement attribuable à une augmentation des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement liés à notre programme Option Retour <sup>MC</sup> , partiellement contrebalancée par une diminution des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement relativement à notre programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS <sup>MD</sup> , et à la diminution saisonnière des créances clients et du volume de ventes des détaillants et des magasins de détail.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir	140	206	(66)	Insuffisance des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat et remboursements d'impôt reçus.
Stocks	437	448	(11)	Diminution du volume d'appareils, partiellement contrebalancée par l'acquisition accélérée de stocks d'équipement fixe.
Actifs sur contrat	407	443	(36)	Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants.
Charges payées d'avance	717	528	189	Augmentation tenant au paiement anticipé annuel des avantages du personnel prévus par la loi, aux contrats d'entretien et aux taxes foncières ainsi qu'au moment auquel est comptabilisé le paiement des droits de licences de spectre pour les services sans fil.
Actifs dérivés courants	65	13	52	Augmentation du montant nominal des éléments de couverture libellés en dollars américains.
<b>Passifs courants</b>				
Emprunts à court terme	279	114	165	Se reporter à la <i>rubrique 7.7</i> , « <i>Vente de créances clients</i> ».
Créiteurs et charges à payer	3 406	3 705	(299)	Diminution liée à la baisse des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation, et diminution des charges salariales et autres passifs liés au personnel. Se reporter à la <i>note 23</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	114	104	10	Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Dividendes à payer	467	449	18	Incidence de l'augmentation du taux de dividendes et du nombre d'actions en circulation.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	858	854	4	Augmentation de la facturation par anticipation reflétant la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles au cours de la période. Se reporter à la <i>note 24</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Provisions	82	96	(14)	Diminution des provisions au titre de la restructuration liées aux employés.
Tranche courante de la dette à long terme	3 146	2 927	219	Augmentation découlant du reclassement d'une dette à long terme sous forme de billets à 3,35 % de série CJ venant à échéance en mars 2023, neutralisée en partie par l'échéance des débentures à 9,65 % de série 5 de TELUS Communications Inc.
Passifs dérivés courants	14	24	(10)	Diminution du montant nominal des éléments de couverture.
<b>Fonds de roulement</b> (actifs courants moins les passifs courants)	<b>(3 515)</b>	<b>(3 241)</b>	<b>(274)</b>	TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à la <i>note 4 c)</i> des états financiers consolidés intermédiaires.

Situation financière : (en millions de dollars)	<b>Au 30 juin</b> <b>2022</b>	Au 31 déc. 2021	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations corporelles, montant net	<b>16 282</b>	15 926	356	Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la rubrique 7.3, « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> » à la rubrique 5.3, « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ».
Immobilisations incorporelles, montant net	<b>17 625</b>	17 485	140	Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la rubrique 7.3, « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> » à la rubrique 5.3, « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ».
Goodwill, montant net	<b>7 439</b>	7 281	158	Augmentation tenant principalement à l'acquisition de Fully Managed Inc. et de Vivint Smart Home, ainsi qu'à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle, qui a été neutralisée par l'incidence de la conversion des états financiers de TELUS International en dollars canadiens. Se reporter à la <i>note 18</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Actifs sur contrat	<b>226</b>	266	(40)	Diminution imputable à la réduction du nombre d'appareils financés tenant à l'utilisation du programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS ainsi qu'à la baisse des volumes contractuels d'appareils mobiles.
Autres actifs à long terme	<b>2 428</b>	2 004	424	Augmentation des placements de portefeuille et autres découlant principalement des placements dans LifeWorks Inc., augmentation des actifs dérivés principalement attribuable à des accords d'achat d'énergie virtuels, augmentation des actifs au titre des régimes de retraite tenant aux profits découlant du fait que la réévaluation des hypothèses financières a été supérieure aux incidences combinées du plafond relatif à l'actif des régimes et des rendements des régimes de retraite inférieurs au taux d'actualisation, et augmentations de la juste valeur de l'actif au titre des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié aux titres de créance libellés en dollars américains. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une diminution des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement. Se reporter aux <i>notes 4 et 20</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions	<b>538</b>	774	(236)	Diminution découlant de l'incidence de la variation du taux d'actualisation au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
Dette à long terme	<b>18 482</b>	17 925	557	Se reporter à la rubrique 7.4, « <i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i> ».
Autres passifs à long terme	<b>580</b>	907	(327)	Diminution du passif au titre des régimes de retraite tenant aux profits découlant du fait que la réévaluation des hypothèses financières a été supérieure à l'incidence combinée du plafond relatif à l'actif des régimes et que les rendements des régimes de retraite ont été inférieurs au taux d'actualisation. Se reporter à la <i>note 15</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat différé	<b>4 205</b>	4 056	149	Augmentation des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et augmentation de l'impôt différé lié aux acquisitions d'entreprises.
<b>Capitaux propres</b>				
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	<b>15 716</b>	15 116	600	Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires.
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>964</b>	943	21	Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires.



## 7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») et le ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

### 7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

#### Flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 250	1 244	6	2 385	2 183	202
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 438)	(860)	(578)	(2 637)	(2 013)	(624)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(204)	(104)	(100)	(89)	1 165	(1 254)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(392)	280	(672)	(341)	1 335	(1 676)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	774	1 903	(1 129)	723	848	(125)
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	382	2 183	(1 801)	382	2 183	(1 801)

### 7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

#### Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Produits d'exploitation et autres produits (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i> )	4 401	4 111	290	8 683	8 135	548
Achat de biens et services (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i> )	(1 637)	(1 609)	(28)	(3 231)	(3 157)	(74)
Charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i> )	(1 171)	(1 051)	(120)	(2 290)	(2 066)	(224)
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	8	(2)	10	(17)	(14)	(3)
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net	25	30	(5)	52	56	(4)
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(8)	(12)	4	(25)	(28)	3
Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements	42	52	(10)	68	87	(19)
Intérêts payés	(195)	(173)	(22)	(375)	(372)	(3)
Intérêts reçus	—	1	1	1	3	(2)
Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	(130)	(133)	3	(238)	(353)	115
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(85)	30	(115)	(243)	(108)	(135)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 250	1 244	6	2 385	2 183	202

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 202 millions de dollars au premier semestre de 2022.

- Les intérêts payés ont augmenté de 22 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 3 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison principalement du calendrier de paiement des intérêts sur la dette à long terme.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, ont diminué de 115 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison essentiellement i) des paiements finaux effectués au premier trimestre de 2021 relativement à l'exercice précédent; ii) de la hausse des paiements d'impôt liée à nos établissements à l'étranger au premier semestre de 2021; iii) des paiements effectués au premier trimestre de 2021 relativement à des regroupements d'entreprises; et iv) de l'augmentation des remboursements reçus au premier semestre de 2022.

- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « *Évolution de la situation financière* », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

### 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

#### Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(1 016)	(771)	(245)	(2 029)	(1 521)	(508)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre	—	(21)	21	—	(272)	272
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	(142)	(13)	(129)	(269)	(150)	(119)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	(2)	(2)	—	(2)	(17)	15
Sommes reçues des coentreprises immobilières	1	1	—	2	2	—
Produit de cessions	7	1	6	12	1	11
Investissement dans des placements de portefeuille et autres	(286)	(55)	(231)	(351)	(56)	(295)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 438)	(860)	(578)	(2 637)	(2 013)	(624)

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 578 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 624 millions de dollars au premier semestre de 2022.

- L'augmentation des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, pour le deuxième trimestre de 2022 et le premier semestre de 2022, s'explique par ce qui suit :
  - L'augmentation des dépenses d'investissement de 141 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 289 millions de dollars au cours du premier semestre de 2022 (se reporter au tableau « *Mesures des dépenses d'investissement* » et à l'analyse ci-dessous).
  - L'augmentation de 104 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 219 millions de dollars au premier semestre de 2022 des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.
- Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre au deuxième trimestre de 2021 ont trait à l'acquisition d'une licence dans la bande de fréquence de 2 500 MHz dans le noyau urbain de Calgary. En outre, au premier trimestre de 2021, nous avons acquis des licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz couvrant les noyaux urbains d'Edmonton, de Guelph/Kitchener, de London, d'Ottawa et de Winnipeg, ainsi que des licences de spectre couvrant la région de l'East Kootenay et de Whistler.
- Au deuxième trimestre de 2022, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de Vivint Smart Home, dont il est fait mention à la rubrique 1.3. Au premier semestre de 2022, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de Fully Managed Inc., ainsi que pour d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos lignes d'activité existantes. En comparaison, nous avons effectué au premier semestre de 2021 des paiements en trésorerie relativement à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos lignes d'activité existantes.
- Les investissements dans des placements de portefeuille et autres ont augmenté de 231 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 295 millions de dollars au premier semestre de 2022, en raison principalement de notre placement dans LifeWorks Inc. et d'une augmentation des stocks d'immobilisations.

**Mesures des dépenses d'investissement**

(en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses d'investissement)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
<b>Dépenses d'investissement<sup>1</sup></b>						
Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)	1 016	882	15,2 %	1 818	1 544	17,7 %
Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)	38	31	22,6 %	69	54	27,8 %
<b>Données consolidées</b>	<b>1 054</b>	<b>913</b>	<b>15,4 %</b>	<b>1 887</b>	<b>1 598</b>	<b>18,1 %</b>
Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech <sup>2</sup> (en %)	27	25	2 pts	25	22	3 pts
Intensité des dépenses d'investissement du secteur ECPN <sup>2</sup> (en %)	5	5	— pt	4	4	— pt
Intensité des dépenses d'investissement consolidées <sup>2</sup> (en %)	24	22	2 pts	22	20	2 pts

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

2 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont augmenté de 141 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 289 millions de dollars au premier semestre de 2022. Une portion de 134 millions de dollars de l'augmentation au deuxième trimestre de 2022 et de 274 millions de dollars au premier semestre de 2022 est attribuable au secteur TTech, en raison principalement des investissements accélérés dans notre réseau 5G, dans nos capacités accrues en matière de développement de produit et dans la numérisation visant à continuer d'accroître sur plusieurs années la capacité et la fiabilité des systèmes, comme nous l'annonçons le 25 mars 2021. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la réduction des dépenses tenant à l'efficacité de notre réseau 4G ainsi que par l'achèvement d'importants programmes de modernisation et de mise à niveau en 2021. Au 30 juin 2022, notre réseau 5G couvrait environ 29 millions de Canadiens, soit environ 78 % de la population.

Le 25 mars 2021, nous avons annoncé que nous comptons accélérer le rythme des dépenses d'investissement à hauteur de 1,5 milliard de dollars en 2021 et en 2022; une tranche de 750 millions de dollars a été engagée en 2021, et le reste le sera en 2022. L'accélération du rythme des dépenses d'investissement au deuxième trimestre de 2022 et au premier semestre de 2022 s'est chiffrée à 265 millions de dollars et à 465 millions de dollars, respectivement. Ces dépenses ont permis i) d'accélérer le branchement de foyers et d'entreprises à nos réseaux à fibres optiques; ii) d'accélérer notre programme de migration du cuivre à la fibre optique; iii) d'accroître la mise en place des réseaux à fibres optiques dans plusieurs nouvelles collectivités, y compris un grand nombre de collectivités rurales et autochtones; iv) de poursuivre la mise en place de notre réseau 5G, qui couvrait environ 78 % de la population canadienne au 30 juin 2022; et v) de faire progresser la mise en œuvre de notre stratégie numérique et l'amélioration de produits, ce qui nous permettra de stimuler la croissance des produits à long terme et d'accroître notre efficacité au chapitre des charges d'exploitation.

**7.4 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement**
**Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Actions ordinaires émises	—	—	—	—	1 300	(1 300)
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(290)	(251)	(39)	(583)	(502)	(81)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	171	—	171	165	—	165
Émission de titres de créance à long terme	1 770	1 250	520	4 057	2 225	1 832
Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme	(1 770)	(1 090)	(680)	(3 629)	(2 626)	(1 003)
Actions d'une filiale émises et vendues aux (acquises des) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	(85)	—	(85)	(85)	827	(912)
Autres	—	(13)	13	(14)	(59)	45
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(204)</b>	<b>(104)</b>	<b>(100)</b>	<b>(89)</b>	<b>1 165</b>	<b>(1 254)</b>

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont augmenté de 100 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 1 254 millions de dollars au premier semestre de 2022.

### Actions ordinaires émises

Les actions ordinaires émises reflètent les 51 millions d'actions ordinaires émises au prix de 25,35 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2021.

### Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. Avec prise d'effet pour les dividendes versés le 1<sup>er</sup> octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les actions propres à un escompte de 2 %. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 39 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et de 81 millions de dollars au premier semestre de 2022, résultats qui reflètent la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*) et l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le nombre plus élevé d'actions émises en vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat actualisé. Au cours du deuxième trimestre de 2022, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 160 millions de dollars.

En juillet 2022, nous avons versé des dividendes de 297 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 170 millions de dollars, portant le total à 467 millions de dollars.

### Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net

Au deuxième trimestre de 2022, nous avons utilisé des montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance afin de financer le fonds de roulement.

### Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme

Au deuxième trimestre de 2022, les émissions de titres de créance à long terme ont augmenté de 520 millions de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme se sont accrus de 680 millions de dollars. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 508 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars US) au 30 juin 2022, par rapport au solde de 1,4 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars US) au 31 mars 2022. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International de 25 millions de dollars, compte tenu des taux de change. Au 30 juin 2022, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 771 millions de dollars US, tandis qu'au 31 mars 2022, les prélèvements nets se chiffraient à 818 millions de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le remboursement à l'échéance des débentures à 9,65 % de série 5 de TELUS Communications Inc. (« TCI ») d'un montant de 249 millions de dollars arrivant à échéance en avril 2022.

Pour le premier semestre de 2022, les émissions de titres de créance à long terme ont augmenté de 1 832 millions de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme se sont accrus de 1 003 millions de dollars. Outre certaines activités au deuxième trimestre de 2022, la variation du solde au premier semestre de 2022 se composait principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 22 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, par rapport au solde de 1,9 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars US) au 31 décembre 2021.
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International de 78 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change. Au 31 décembre 2021, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 854 millions de dollars US.
- L'émission, le 28 février 2022, de billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 3,40 % libellés en dollars américains d'un montant de 900 millions de dollars US qui arriveront à échéance le 13 mai 2032. Le produit net a été utilisé pour rembourser l'encours de la dette, y compris le remboursement du papier commercial, et sera utilisé aux autres fins générales de la société.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 12,0 ans au 30 juin 2022, en baisse comparativement à 12,5 ans au 31 décembre 2021 et à 12,3 ans au 30 juin 2021. De plus, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 3,72 % au 30 juin 2022, soit un résultat stable par rapport à 3,72 % au 31 décembre 2021 et une hausse par rapport à 3,70 % au 30 juin 2021.

#### **Actions d'une filiale émises et vendues aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net**

Au deuxième trimestre de 2022, nous avons acquis des actions de TELUS International auprès d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle. En ce qui a trait au premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») effectué par TELUS International au premier trimestre de 2021, nous avons reçu un produit en trésorerie net de 827 millions de dollars.

#### **Autres**

Au premier trimestre de 2022, nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à l'émission de billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 3,40 % libellés en dollars américains, alors que nous avons engagé au premier trimestre de 2021 des frais d'émission de titres de créance relativement à l'émission de 51 millions d'actions ordinaires.

### **7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement**

La **dette nette** au 30 juin 2022 s'établissait à 21,7 milliards de dollars, soit une hausse de 3,5 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement d'une augmentation de l'encours du papier commercial, de la réduction de la trésorerie et des placements temporaires et de l'émission de billets liés à la durabilité d'un montant de 900 millions de dollars US au premier trimestre de 2022, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le remboursement par anticipation des billets à 2,35 % de série CT d'un montant de 1 milliard de dollars au troisième trimestre de 2021, ainsi que par le remboursement à l'échéance des débentures à 9,65 % de série 5 de TCI au deuxième trimestre de 2022.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette**, qui ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, s'établissait à 87 % au 30 juin 2022, soit une baisse par rapport à 96 % à l'exercice précédent, en raison essentiellement i) d'une augmentation de l'encours du papier commercial, qui est classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul; ii) du remboursement par anticipation des billets de série CT au troisième trimestre de 2021; iii) du remboursement à l'échéance des débentures à 9,65 % de série 5 de TCI au deuxième trimestre de 2022. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) l'émission de billets liés à la durabilité d'un montant de 900 millions de dollars US au premier trimestre de 2022, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*; et ii) la réduction des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation), laquelle est sans recours pour TELUS Corporation.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 3,23 fois au 30 juin 2022, en hausse par rapport à 3,11 fois à l'exercice précédent. Notre objectif à long terme relatif à cette mesure se situe dans une fourchette de 2,20 à 2,70 fois, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations du crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Au 30 juin 2022, ce ratio sortait toujours de la fourchette cible à long terme en raison des émissions antérieures de titres de créance supplémentaires, aux fins principalement de l'acquisition de licences de spectre, le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important, et des acquisitions d'entreprises, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. La croissance du BAIIA a diminué en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Au 30 juin 2022, l'acquisition des licences de spectre a occasionné une augmentation du ratio d'environ 0,47, et les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,09, tandis que les cessions d'entreprises ont entraîné une baisse du ratio d'environ 0,25. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons accru notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la consommation de données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, ainsi que notre incapacité à prédire l'incidence de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme.

(par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu en 2023 et en 2024), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 30 juin 2022 (se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* »).

#### Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 30 juin et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2022	2021	Variation
<b>Composantes des ratios d'endettement et de couverture</b> (en millions de dollars)			
Dettes à long terme	21 628	19 932	1 696
Dettes nettes <sup>1</sup>	21 693	18 169	3 524
Bénéfice net	1 923	1 269	654
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>1</sup>	6 715	5 846	869
Coûts de financement	662	787	(125)
Charges d'intérêts, montant net <sup>1</sup>	755	786	(31)
<b>Ratios d'endettement</b>			
Dettes à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	87	96	(9) pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en années)	12,0	12,3	(0,3)
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %)	3,72	3,70	0,02 pt
Dettes nettes/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>1</sup> (fois)	3,23	3,11	0,12
<b>Ratios de couverture<sup>1</sup> (fois)</b>			
Couverture par le bénéfice	4,2	3,2	1,0
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	8,9	7,4	1,5
<b>Autres mesures<sup>1</sup> (en %)</b>			
<b>Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables</b>			
Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	224	138	86 pts
<b>Calculé selon les mesures de la direction</b>			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	133	111	22 pts
1 Se reporter à la rubrique 11.1, « <i>Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées</i> ».			

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 4,2 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022, en hausse par rapport à 3,2 fois à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 1,1 du ratio, tandis qu'une hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,1 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 8,9 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022, en hausse par rapport à 7,4 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 1,1 du ratio, et la baisse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une hausse de 0,4 du ratio.

**Ratio de distribution lié aux actions ordinaires** : Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette à long terme visée concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. La mesure historique pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 30 juin 2022, le ratio sortait de la fourchette visée, en raison essentiellement i) de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre et l'accélération de la mise en

œuvre de notre réseau 5G; et ii) de la diminution du BAIIA découlant de la pandémie. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées de 1 173 millions de dollars, le ratio s'élevait à 56 % au 30 juin 2022.

TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités.

## 7.6 Facilités de crédit

Au 30 juin 2022, nous avons des liquidités disponibles de 828 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles d'un montant de 929 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation). Nous disposons également d'un montant de 325 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7, « Vente de créances clients »*). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

### Facilités de crédit de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 6 avril 2026. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant. Au 30 juin 2022, nous avons des engagements additionnels à l'égard d'une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,9 milliard de dollars, échéant le 9 juillet 2024, auprès d'un consortium d'institutions financières, qui sera utilisée aux fins générales de la société. Après le 30 juin 2022, une convention de crédit définitive a été conclue.

#### Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 30 juin 2022

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité de crédit renouvelable <sup>1</sup>	6 avril 2026	2 750	—	—	(1 922)	828

1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Nos facilités de crédit comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 30 juin 2022, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,23:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 8,89:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

### Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal représentant un équivalent de 1,9 milliard de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US) au 30 juin 2022. Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations du crédit »*).

### Facilité de crédit de TELUS International

Au 30 juin 2022, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 28 janvier 2025, avec un consortium d'institutions financières auquel s'est jointe en 2020 TELUS Corporation. La facilité de crédit de TELUS International comprend une composante renouvelable de 620 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,5 %) et une composante renouvelable de 230 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %), ainsi qu'une composante emprunt à terme amortissable de 600 millions de dollars US (consentie par

TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %) et une composante emprunt à terme amortissable de 250 millions de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 3,12 % au 30 juin 2022.

Les composantes emprunt à terme sont assujetties à un calendrier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance et le 22 décembre 2022 en ce qui concerne la composante de 250 millions de dollars US, respectivement.

#### **Autres facilités sous forme de lettres de crédit**

Au 30 juin 2022, nous disposions de lettres de crédit en cours de 124 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Au 30 juin 2022, nous disposions de liquidités disponibles d'un montant de 186 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit.

#### **Autres passifs au titre de la dette à long terme**

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,19 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs et par des biens immobiliers, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

### **7.7 Vente de créances clients**

TCI, filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 et, au 30 juin 2022, les liquidités disponibles s'élevaient à 325 millions de dollars. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TCI doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 5 août 2022, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

### **7.8 Notations du crédit**

Aucun changement n'a été apporté à nos notations du crédit de première qualité au cours du deuxième trimestre de 2022, ou au 5 août 2022. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

### **7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels**

#### **Instruments financiers**

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2021.

#### *Risque de liquidité*

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.



Au 30 juin 2022, TELUS Corporation pouvait émettre un montant de 1,6 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2023. TELUS International a déposé un prospectus préalable de base en vertu duquel des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts et qui est en vigueur jusqu'en mai 2024.

Au 30 juin 2022, nous avons des liquidités disponibles de 828 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles de 929 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) (se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*); nous disposons également d'un montant de 325 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7, « Vente de créances clients »*). En excluant la facilité de crédit de TELUS International et en tenant compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à 382 millions de dollars, nos liquidités disponibles totalisaient plus de 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2022 (se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées »*). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

### Engagements et passifs éventuels

#### *Obligations d'achat*

Au 30 juin 2022, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 446 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2025, comparativement à des engagements de 574 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2023 présentés au 31 décembre 2021. La diminution est essentiellement attribuable à la réalisation de nos dépenses d'investissement accélérées prévues, y compris la mise en place accélérée des réseaux à fibres optiques et 5G à large bande.

#### *Réclamations et poursuites*

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29* des états financiers consolidés intermédiaires.

### 7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	30 juin 2022	31 juillet 2022
Actions ordinaires	1 381	1 387
Options sur actions ordinaires	3	3
Unités d'actions restreintes – réglées en instruments de capitaux propres	11	11

### 7.11 Transactions entre parties liées

#### **Transactions avec les principaux dirigeants**

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et ils composent notre conseil d'administration et notre équipe de direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 28 millions de dollars et à 55 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 et au premier semestre de 2022, respectivement, comparativement à 26 millions de dollars et à 48 millions de dollars aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants au premier semestre de

2022 découle principalement du coût des services passés au titre des régimes de retraite comptabilisés au premier trimestre de 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

### **Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies**

Nous avons fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et sont non significatives.

### **Transactions avec des coentreprises immobilières et des entreprises associées**

Au deuxième trimestre de 2022, nous avons effectué des transactions avec TELUS Sky, une coentreprise immobilière, qui est une partie liée, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires. Les travaux de construction de la nouvelle tour de bureaux ont pris fin en 2020.

Les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent un financement aux fins des travaux de construction (financement de 342 millions de dollars conclu avec des institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 66 $\frac{2}{3}$  % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33 $\frac{1}{3}$  %) en vertu d'une convention de crédit qui viendra à échéance le 31 août 2023. Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky.

## **8. Questions comptables**

### **8.1 Estimations comptables critiques et jugements**

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2021, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

### **8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables**

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2021. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

## **9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires**

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses sur lesquelles nos perspectives pour 2022 sont fondées, qui sont décrites à la *rubrique 9* de notre rapport de gestion annuel 2021, demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait aux hypothèses suivantes :

- Pour 2022, taux de croissance estimé révisé de l'économie au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 3,9 %, de 4,1 %, de 5,1 %, de 3,8 % et de 3,1 %, respectivement (comparativement à un taux de 4,3 %, de 4,2 %, de 4,4 %, de 4,5 % et de 3,7 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2021).
- Pour 2022, taux de chômage annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 5,4 %, de 4,8 %, de 6,4 %, de 5,8 % et de 4,4 %, respectivement (comparativement à un taux de 6,1 %, de 5,2 %, de 7,1 %, de 6,1 % et de 5,3 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2021).

- Pour 2022, nombre annuel estimé révisé de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 240 000 unités, de 40 000 unités, de 32 000 unités, de 87 000 unités et de 59 000 unités, respectivement (comparativement à un nombre de 224 000 unités, de 39 000 unités, de 30 000 unités, de 83 000 unités et de 55 000 unités, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2021).

La mesure dans laquelle les estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

## 9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants en matière de réglementation qui touchent nos activités et notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3* de notre rapport de gestion annuel 2021.

### Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

#### *Enchères de spectre dans la bande de 3 500 MHz pour prendre en charge la technologie 5G*

Le 29 juillet 2021, ISDE a publié les résultats préliminaires de ses enchères de spectre dans la bande de 3 500 MHz. Nous avons acquis 142 licences, soit l'équivalent de 16,4 MHz de spectre, à un prix d'environ 1,95 milliard de dollars. Compte tenu du spectre que nous avons acquis dans le cadre d'une transaction privée avant les enchères, nous détenons maintenant en moyenne 25 MHz de spectre dans la bande de 3 500 MHz à l'échelle nationale. Le cadre de mise aux enchères comprenait une tranche de 50 MHz réservée dans tous les marchés où une bande de spectre de 50 MHz ou plus était disponible. Cette décision a contribué au déséquilibre concurrentiel découlant de la décision transitoire liée à la bande rendue par ISDE en 2019. En raison de cette décision, une tranche de près de 90 MHz de la bande de 200 MHz est réservée pour des entreprises titulaires.

Le 26 août 2021, nous avons déposé auprès de la Cour fédérale une demande ayant pour but une révision judiciaire de la décision du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie qui a permis à Vidéotron de présenter une soumission aux fins de l'acquisition de blocs de spectre réservé en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de 3 500 MHz. Dans la demande, nous soutenions que Vidéotron n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité établis dans le cadre de la mise aux enchères par ISDE, et qu'elle n'aurait en conséquence pas dû être autorisée à présenter une soumission relativement à une portion du spectre réservé qu'elle a éventuellement obtenu. Notre demande a été rejetée le 17 mai 2022.

#### *Consultation sur les modifications apportées au PNRH-520, « Prescriptions techniques pour les systèmes fixes et/ou mobiles, incluant les systèmes à large bande à utilisation flexible, dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz »*

Le 18 novembre 2021, ISDE a publié la décision concernant les modifications aux prescriptions techniques visant la bande de 3 500 MHz relativement à sa préoccupation concernant le fait que l'équipement 5G fonctionnant dans la bande de 3 500 MHz du spectre a le potentiel de causer du brouillage aux altimètres des aéronefs. La décision comprenait une restriction de l'utilisation de ce spectre dans les zones autour des grands aéroports, ainsi que la transmission d'énergie au-dessus de l'horizon. ISDE a établi sur une base prévisionnelle les prochaines étapes, y compris une consultation future, qui pourraient s'avérer nécessaires advenant le cas où les faits nouveaux et les

études à l'échelle nationale ou mondiale donneraient lieu à la mise en œuvre d'autres modifications aux règles techniques associées à la question de la protection des radioaltimètres. Il y a un risque que cette décision puisse avoir une incidence significative sur TELUS, le tout dépendant de la durée de la période d'application des prescriptions techniques.

*Enchères de spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G*

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé « *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G* », en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. Le 6 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz* », ce qui constitue un premier pas vers l'établissement des règles du cadre de mise aux enchères, y compris les mesures favorables à la concurrence, visant ces ondes millimétriques. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques. ISDE maintient ses prévisions selon lesquelles les enchères de spectre des ondes millimétriques débuteraient au premier trimestre de 2024.

*Enchères de spectre dans la bande de 3 800 MHz pour prendre en charge la technologie 5G*

Le spectre dans la bande de 3 800 MHz est considéré comme un prolongement du spectre dans la bande de 3 500 MHz. Le 21 mai 2021, ISDE a publié le document intitulé « *Décision sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz* », en vertu duquel 250 MHz de spectre de la bande feront l'objet d'enchères. Le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz sera libéré et disponible d'ici mars 2025 dans les zones urbaines, et d'ici mars 2027 dans un grand nombre de zones rurales. Certaines zones rurales (dans les territoires et dans certaines régions situées dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, de même qu'à Terre-Neuve-et-Labrador) sont toujours considérées comme des zones qui dépendent de services par satellite, et ce spectre est considéré comme grevé aux fins des services mobiles dans ces zones. Le 30 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz* », qui définit les règles de mise aux enchères du spectre dans la bande de 3 800 MHz. Le cadre de mise aux enchères comprend un plafond de 100 MHz dans les bandes de 3 500 MHz et de 3 800 MHz. Dans 38 des 172 zones de licence, seulement 50 MHz de spectre non grevés sont disponibles et les 200 MHz restants seront grevés par la coexistence avec des stations terriennes de télécommunications par satellite. La quantité limitée de spectre non grevé dans les zones dépendantes des satellites pourrait avoir une incidence sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre dans la bande de 3 800 MHz. La date limite de réception des demandes et des dépôts financiers aux fins de la participation aux enchères de spectre dans la bande de 3 800 MHz est le 25 juillet 2023, et les enchères devraient débuter le 24 octobre 2023.

**Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral**

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

*Acquisition proposée de Shaw par Rogers*

En mars 2021, Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc. ont annoncé la conclusion d'une entente aux fins de l'acquisition de Shaw Communications Inc. par Rogers Communications Inc. Outre l'approbation des actionnaires de Shaw Communications Inc., l'acquisition nécessite l'approbation du Bureau de la concurrence, du CRTC et d'ISDE. Le 24 mars 2022, le CRTC a publié une décision approuvant, sous réserve de certaines conditions, le transfert à Rogers du contrôle effectif de l'exploitation d'entreprises de radiodiffusion dont la licence appartient à Shaw. Le Centre pour la défense de l'intérêt public et la Fédération Nationale des Retraités ont déposé une requête auprès du Conseil des ministres dans le but de renverser l'approbation du CRTC, mais le Conseil des ministres a rejeté cette requête le 23 juin 2022. Le Bureau de la concurrence a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence afin de bloquer la transaction. Cette demande devrait être entendue en novembre 2022. Rogers et Shaw ont également annoncé une transaction visant à céder les actifs de Freedom Mobile détenus par Shaw à Québecor si le Bureau de la concurrence permet la transaction selon ces modalités. ISDE n'a pas encore commenté la transaction proposée. Il se pourrait que les parties à la transaction conviennent de mesures correctives en matière de fusion susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre société, ou encore que ISDE ou d'autres autorités gouvernementales apportent (ou refusent d'apporter) d'autres changements d'ordre réglementaire ou imposent des mesures correctives en matière de comportement susceptibles d'avoir une incidence significative sur notre société directement ou d'avoir une incidence sur l'ensemble de l'industrie. Il est également possible que cette acquisition déclenche une consolidation accrue dans le secteur. Les autorités gouvernementales n'ont pas terminé leur examen et déterminé s'il y a lieu d'autoriser l'acquisition et, le cas échéant, d'en établir les conditions; il est en conséquence trop tôt pour déterminer l'incidence de ces examens sur notre société.

### *Examen des services sans fil mobiles*

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que Bell, Rogers, TELUS et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. L'accès fourni aux ERMV est basé sur des tarifs négociés commercialement et il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. De plus, le CRTC a demandé à Bell, à Rogers, à TELUS et à SaskTel de fournir certains forfaits à bas prix et à usage occasionnel, ce que nous avons fait. Nous travaillons actuellement à la mise en application des nouvelles exigences visant les ERMV et d'autres exigences, y compris la mise à jour de nos tarifs d'itinérance à l'échelle nationale afin d'inclure l'offre d'itinérance transparente. L'incidence de cette décision sur notre société dépendra des tarifs commerciaux qui seront négociés relativement à l'accès fourni aux ERMV.

Le 4 mai 2021, Data on Tap Inc. a présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de modifier la décision rendue par le CRTC relativement au cadre réglementaire pour les services sans fil et d'exiger qu'il établisse des tarifs pour fournir un accès complet aux ERMV. Le gouverneur en conseil a rejeté la pétition le 14 avril 2022.

Nous avons par ailleurs été autorisés à interjeter appel de deux conclusions de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale : i) l'exigence en vertu de laquelle les entreprises de services mobiles nationales, y compris notre société, doivent introduire l'itinérance transparente comme une condition additionnelle en vertu de laquelle doivent être offerts les services d'itinérance de gros obligatoires existants; ii) la décision en vertu de laquelle les articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confèrent pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil mobiles. Si nous obtenons éventuellement gain de cause dans le cadre de l'appel, nous nous attendons à pouvoir plus aisément déployer notre infrastructure 5G, particulièrement sur les propriétés municipales.

### *Demande en vue d'obtenir un examen des tarifs d'itinérance de gros à l'échelle nationale*

Le 19 mai 2022, Bragg Communications Inc., Cogeco Communications Inc., Vidéotron Ltd., Xplornet Communications Inc. et Xplore Mobile Inc. ont déposé une demande conjointe auprès du CRTC en vue d'obtenir un examen des tarifs facturés actuellement par Rogers, Bell et TELUS pour les services d'itinérance de gros à l'échelle nationale, alléguant que les tarifs actuels ne sont plus justes et raisonnables. Nous avons déposé une réponse à cette demande démontrant pourquoi un tel examen n'est pas justifié pour le moment. L'incidence de cette demande dépend de la décision du CRTC de procéder ou non à un examen des tarifs d'itinérance et de la mesure dans laquelle des changements seront apportés aux tarifs facturés actuellement.

### *Suivi relatif aux services filaires de gros*

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326*, « *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes* ». La principale composante de cette décision tient au fait que le CRTC a ordonné la mise en place de services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros dégroupés pour les fournisseurs de services Internet concurrents. Ces services comprennent l'accès aux installations de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »).

Le 11 juin 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-187*, « *Appel aux observations – Configuration de réseau appropriée concernant les services d'accès haute vitesse de gros dégroupés* », qui porte sur l'examen des configurations de réseau et de services appropriés pour le régime de services AHV de gros dégroupés pour tous les fournisseurs de services AHV de gros au pays. Cette instance, qui remplace les instances de suivi précédentes, a pris fin. Le CRTC devrait rendre une décision; il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

### *Tarifs définitifs concernant les services d'accès de gros groupé à Internet*

Le 15 août 2019, le CRTC a publié l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, dans laquelle il établit les tarifs définitifs concernant les services d'accès de gros groupé à Internet pour les ESLT et les entreprises de câblodistribution. Les tarifs définitifs étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires, et le CRTC a ordonné que les tarifs soient appliqués rétroactivement au 6 octobre 2016. L'incidence financière de cette décision n'est pas significative pour notre société.

Le 13 septembre 2019, Bell Canada et ses sociétés affiliées, de même qu'un groupe d'autres entreprises de câblodistribution, ont présenté à la Cour d'appel fédérale des demandes séparées ayant pour but d'interjeter appel de l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*. Bell Canada et les entreprises de câblodistribution ont également demandé à la Cour de suspendre l'ordonnance. Le 22 novembre 2019, la Cour d'appel fédérale a approuvé les deux demandes d'interjeter appel et a accordé une suspension de l'ordonnance jusqu'à ce que la Cour ait statué sur l'appel. Le 10 septembre 2020, la Cour d'appel fédérale a rejeté les demandes d'interjeter appel pour des raisons de bien-fondé et a par conséquent confirmé la décision du CRTC. Le 25 février 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale présentées par Bell Canada et le groupe d'entreprises de câblodistribution.

Séparément, le 13 novembre 2019, nous avons présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de renvoyer au CRTC la décision rendue dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288* pour qu'il établisse à nouveau les tarifs, et de demander la modification de ladite ordonnance, sur la base voulant que les tarifs et la composante rétroactive de l'ordonnance nuisent aux investissements futurs. Bell Canada et un groupe d'entreprises de câblodistribution ont présenté des pétitions similaires le même jour. Le 15 août 2020, le gouverneur en conseil a pris un décret dans lequel il rejette les pétitions. Toutefois, le décret et la déclaration connexe faite par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie reconnaissent que les tarifs établis dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288* pourraient dans certains cas être préjudiciables aux investissements dans des réseaux de haute qualité.

Le 27 mai 2021, pour faire suite à la présentation au CRTC, par TELUS, Bell Canada et un groupe d'entreprises de câblodistribution, de demandes séparées de révision et de modification de l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-181*. Dans sa décision, le CRTC a en grande partie infirmé la décision publiée dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, ce qui signifie que nous ne sommes pas tenus d'appliquer les tarifs prévus en vertu de cette ordonnance ou de verser des remboursements rétroactifs importants aux clients des services de gros. Étant donné que la *Décision de télécom CRTC 2021-181* maintient essentiellement les tarifs qui sont en vigueur depuis 2016, la décision n'a pas eu une incidence significative sur notre société.

Le 28 mai 2021, TekSavvy Solutions Inc. a présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de modifier la décision. Le 15 juillet 2021, les Opérateurs des réseaux concurrentiels canadiens ont présenté une pétition semblable. Le 25 août 2021, National Capital Freenet Inc. a également présenté une pétition au gouverneur en conseil. Le 28 juin 2021, TekSavvy Solutions Inc. a demandé à interjeter appel de la *Décision de télécom CRTC 2021-181* auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 septembre 2021, la Cour d'appel fédérale a autorisé la demande visant à interjeter appel. Le gouverneur en conseil a rejeté la requête le 26 mai 2022.

#### *Ébauche d'instructions au CRTC*

Le 26 mai 2022, le gouverneur en conseil a publié une ébauche d'instructions au CRTC et a entrepris une consultation afin de recueillir les commentaires du public. L'ébauche d'instructions annulerait les deux instructions existantes, mais conserverait certains éléments, notamment les exigences relatives à la concurrence, à l'investissement et à l'abordabilité. L'ébauche d'instructions exigerait que le CRTC prenne certaines mesures, notamment pour exiger la fourniture d'un accès Internet haute vitesse de gros groupé jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de concurrence pour ne plus l'exiger, et pour envisager de prolonger la période de sept ans au cours de laquelle les utilisateurs du mandat des ERMV du CRTC sont tenus de construire leurs propres installations. Nous participons à la consultation. Il nous est impossible d'évaluer l'importance relative de l'ébauche d'instructions tant que nous n'aurons pas vu sa forme définitive et que nous ne savons pas si elle sera mise en œuvre.

#### *Nouveau projet de loi sur la cybersécurité*

Le 14 juin 2022, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité*, modifiant la *Loi sur les télécommunications* et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. La loi modifierait la *Loi sur les télécommunications* afin, entre autres choses, de permettre au gouverneur en conseil d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications d'utiliser l'équipement d'entreprises désignées dans leurs réseaux. En pratique, cela permettra au gouvernement fédéral d'interdire l'utilisation de l'équipement de Huawei et de ZTE dans notre réseau et d'imposer des pénalités en cas de non-conformité. Le projet de loi créerait également une nouvelle loi, la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (la « LPCE »). La LPCE exigerait que les sociétés désignées sous réglementation fédérale maintiennent des programmes de cybersécurité, impose des exigences en matière de signalement des incidents de cybersécurité et impose des pénalités en cas de non-conformité. Le projet de loi C-26 a été adopté en première lecture le 14 juin 2022. L'incidence d'une ordonnance nous obligeant à retirer une quantité importante d'équipement de notre réseau pourrait être significative.

#### *Demande du gouvernement du Canada visant à améliorer la résilience du réseau canadien*

À la suite d'une récente panne du réseau de Rogers, le 11 juillet 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a tenu une réunion avec des représentants de Bell, d'Eastlink, de Rogers, de SaskTel, de Shaw, de Vidéotron et de TELUS afin de discuter de l'amélioration de la résilience des réseaux partout au Canada. Le ministre a demandé à ces entreprises de télécommunications de conclure une entente officielle afin d'assurer l'entraide lors de toute interruption future, de toute itinérance d'urgence et de tout protocole de communication afin de garantir que le public et les autorités seront bien informés au cours de perturbations futures du réseau et que l'entente officielle soit finalisée dans les 60 jours. Le CRTC mène également une enquête sur la récente panne et sur les mesures à prendre pour améliorer la résilience du réseau. Nous collaborons avec d'autres fournisseurs de télécommunications mobiles canadiens pour répondre à la demande du ministre et nous participerons pleinement à cette initiative et à d'autres initiatives de suivi, au besoin. Tant qu'elles ne sont pas conclues, il est trop tôt pour déterminer si ces initiatives auront une incidence significative.

*Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada*

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406*, « *Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC a sollicité des observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutien comme étant des obstacles potentiels. Le dossier des instances est maintenant clos, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée au cours de l'exercice. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

*Instance du CRTC concernant l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes*

Le 30 octobre 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-366*, « *Appel aux observations sur les mesures réglementaires possibles visant à améliorer l'efficacité de l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes* ». Le CRTC a amorcé cette instance compte tenu des observations reçues dans l'instance amorcée par l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406*, le Conseil craignant que l'accès inopportun et coûteux aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ait des répercussions négatives sur le déploiement de réseaux capables de supporter la large bande de manière efficace, particulièrement dans les régions du Canada qui ont peu ou pas accès à de tels réseaux. Dans le cadre de la plus récente instance, le CRTC se penche entre autres sur les retards liés aux autorisations, sur les coûts de préparation, sur les réservations de la capacité de réserve, sur les accords d'utilisation conjointe et sur le potentiel d'amélioration du règlement des différends. Nous participons activement à l'instance. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

*Examen par le CRTC de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros*

Le 24 avril 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-131*, « *Appel aux observations – Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC invite les parties intéressées à présenter leurs observations afin de déterminer s'il y a lieu de modifier la méthode d'établissement des tarifs des services de gros et, dans l'affirmative, de déterminer comment procéder à cette modification. Le CRTC a indiqué qu'il compte, dans le cadre de cette instance, instaurer un processus d'établissement des tarifs plus transparent et efficient. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

*Examen par le CRTC des échéances pour la transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération*

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-199*, « *Établissement de nouvelles échéances pour la transition du Canada vers les services 9-1-1 de prochaine génération* » (« 9-1-1 PG »), dans laquelle il stipule les échéances révisées pour la mise en œuvre des services 9-1-1 PG au Canada. Le CRTC ordonne aux fournisseurs de réseaux 9-1-1 PG, y compris notre société, de mettre en œuvre leurs réseaux 9-1-1 PG, d'achever toutes les activités d'intégration de la production 9-1-1 PG et d'être prêts à fournir des services d'appels vocaux 9-1-1 PG en assurant le transit en direct du trafic 9-1-1 PG partout où des centres d'appels de la sécurité publique ont été établis dans une région donnée, et ce, d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2022. Conformément à cette directive, nous assurons le transit en direct du trafic 9-1-1 PG sur notre réseau 9-1-1 PG, mais la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG dans notre territoire 9-1-1 PG dépend de l'interconnexion avec les centres d'appels 9-1-1 et cette mise en œuvre est tributaire des autorités gouvernementales locales. Nous poursuivons notre travail visant la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG.

*Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies*

Le 23 juin 2022, le CRTC a publié la *Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2022-170*, « *Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies et renforcer la sécurité en ligne des Canadiens* ». Le Conseil a demandé à son groupe de travail technique, le Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion, d'examiner la question et de produire dans les neuf mois un rapport sur la façon dont les fournisseurs de services Internet peuvent mettre en œuvre le blocage des réseaux de zombies malveillants. Les parties auront l'occasion de commenter le rapport avant que le Conseil ne rende toute décision ultérieure. Le résultat ne devrait pas être significatif.

*Le projet de loi fédéral sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé propose d'abroger et de remplacer la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*

Le 16 juin 2022, le projet de loi C-27 a été présenté et a reçu la première lecture à la Chambre des communes. La *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique* propose de promulguer la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (qui remplace la loi existante sur la protection de la vie privée dans le secteur privé et met en œuvre de nouveaux droits à la vie privée des consommateurs, des pouvoirs d'exécution accrus et un droit privé d'action), la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* (un nouvel organisme juridictionnel permettant d'assurer une surveillance indépendante des mécanismes d'application de la loi par l'organisme de réglementation) et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (un nouveau régime réglementaire pour l'utilisation de l'IA dans le secteur privé, appuyé sur un cadre fondé sur les risques et par de vastes pouvoirs d'application de la loi). La loi propose des modifications importantes à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels au Canada. Cependant, tant que la loi n'aura pas été adoptée dans sa forme définitive, nous ne serons pas en mesure de déterminer l'importance des modifications proposées.

*Modifications aux lois sur la protection de la vie privée visant les secteurs public et privé du Québec*

Le 22 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a édicté la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, et cette loi a été sanctionnée le même jour. D'importantes nouvelles exigences régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels concernant les particuliers au Québec seront graduellement mises en œuvre sur une période de trois ans. La loi prévoit également un nouveau cadre d'application, qui comporte d'importantes amendes pénales et sanctions administratives pécuniaires relativement à certaines infractions, ainsi qu'un droit privé d'action prévoyant des dommages-intérêts punitifs préétablis minimaux. L'incidence globale de cette loi demeure inconnue, car certaines dispositions clés de la loi, telles que celles concernant l'intelligence artificielle, doivent être précisées par voie de règlements gouvernementaux et de directives interprétatives de l'organisme de réglementation. Il est actuellement impossible d'évaluer pleinement l'importance relative du changement.

*L'Ontario présente un projet de loi visant à modifier la gestion des renseignements personnels sur la santé*

Le 14 avril 2022, la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence* a reçu la sanction royale. La loi modifie la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, donnant au gouvernement la capacité d'édicter des règlements précisant les renseignements suivants : les formes électroniques acceptables en ce qui concerne les droits d'accès aux renseignements personnels sur la santé, les circonstances dans lesquelles une personne ou une entité peut recueillir, utiliser et divulguer des renseignements personnels sur la santé, les exigences en matière de sécurité et les exigences en matière de divulgation, et les catégories additionnelles de personnes ou d'entités qui peuvent recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé. Le caractère significatif du changement ne peut être pleinement évalué tant que les règlements ne sont pas publiés.

*Hausses proposées des subventions pour Norouestel*

Le 2 novembre 2020, le CRTC a amorcé la première phase d'un examen de son cadre réglementaire pour Norouestel Inc. et de l'état des services de télécommunications dans le Nord du Canada, dans le cadre de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-367*. Le 20 janvier 2021, un certain nombre d'intervenants ont proposé d'importantes hausses des subventions pour Norouestel et pour d'autres entreprises fournissant des services dans le Nord du Canada. Le 8 juin 2022, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2022-147*, lançant ainsi la deuxième phase de son examen et laissant planer la possibilité de hausse des subventions. Il est improbable qu'une décision soit rendue avant 2024. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

**Questions en matière de radiodiffusion**

*Examen de la Loi sur les télécommunications, de la Loi sur la radiocommunication et de la Loi sur la radiodiffusion*

Le 29 janvier 2020, le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications a publié son rapport définitif, intitulé *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*. Ce rapport contient 97 recommandations ayant pour but de mettre à jour les lois qui régissent la radiodiffusion, les télécommunications et la radiocommunication; ces recommandations ont été présentées au gouvernement du Canada afin qu'il les prenne en considération. Après la publication du rapport, le gouvernement a présenté, le 3 novembre 2020, le projet de loi C-10 visant à modifier la *Loi sur la radiodiffusion*. Le 21 juin 2021, le débat du Sénat sur le projet de loi C-10 a été interrompu lorsque le Parlement a été prorogé et que des élections fédérales ont été déclenchées. Le 2 février 2022, le gouvernement a présenté le projet de loi C-11, qui est en grande partie identique à son prédécesseur, le projet de loi C-10. En vertu du projet de loi C-11, les services de diffusion en continu offerts sur Internet seraient expressément inclus dans l'étendue de la *Loi sur la radiodiffusion*, ce qui conférerait au CRTC de



nouveaux pouvoirs réglementaires et aurait élargi ses pouvoirs réglementaires existants, lui permettant de mettre en place un cadre réglementaire modernisé afin de réagir au déclin des mesures de soutien de la production de contenu canadien au cours des dernières années, et fournirait une source de soutien plus durable en matière de contenu canadien à l'avenir. Le projet de loi C-11 fait actuellement l'objet d'une deuxième lecture au Sénat et a fait l'objet d'une troisième lecture à la Chambre des communes le 21 juin 2022. Il est trop tôt pour déterminer si le projet de loi C-11 aura une incidence significative sur notre société tant qu'il n'est pas finalisé.

#### *Examen des réformes visant la Loi sur le droit d'auteur et la Commission du droit d'auteur*

Le dernier examen obligatoire de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi a été amorcé en 2017, et s'est soldé par la présentation, à la Chambre des communes, de rapports du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien au cours de l'été 2019. L'examen parlementaire a donné lieu à d'autres consultations gouvernementales (décrites ci-dessous) amorcées en 2021 visant à explorer des questions précises soulevées durant l'examen, notamment en ce qui concerne la façon de moderniser le cadre du droit d'auteur afin de tenir compte de la responsabilité des intermédiaires en ligne, de l'intelligence artificielle et de l'IdO. Le calendrier des modifications susceptibles d'être apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* est incertain, bien que des représentants du gouvernement aient indiqué que la réforme exhaustive visant la *Loi sur le droit d'auteur* pourrait être déposée en 2022. Dans l'intervalle, le budget du gouvernement fédéral pour 2022 comprenait des modifications proposées visant à prolonger de 20 ans la durée des droits d'auteur, en vue de respecter les obligations du Canada en vertu de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique. L'approche en matière de politique applicable au droit d'auteur repose traditionnellement sur un équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs; en conséquence, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

Le 14 avril 2021, ISDE a annoncé le lancement d'une consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur pour les intermédiaires en ligne. La consultation fait suite aux travaux effectués en 2018 et en 2019 dans le cadre de l'examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur*. ISDE a sollicité des observations concernant un vaste éventail de questions, y compris le rôle que devraient jouer les intermédiaires pour surveiller les cas de violation du droit d'auteur en ligne, le mode de rémunération relatif à la rémunération reçue par les détenteurs de droits en contrepartie de l'utilisation de leur contenu sur les plateformes en ligne, et les outils d'application de la loi (tels que des ordonnances de blocage d'un site Web) qui devraient s'appliquer aux intermédiaires. Nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 31 mai 2021. Les observations présentées préconisent notamment le maintien de la politique gouvernementale actuelle en vertu de laquelle les fournisseurs de services Internet bénéficient d'une protection inconditionnelle aux termes des règles d'exonération en ce qui a trait aux activités potentiellement préjudiciables de leurs clients. Il est trop tôt pour déterminer si cette consultation aura une incidence significative sur notre société.

Le 19 juillet 2021, le gouvernement a annoncé une consultation sur un cadre moderne du droit d'auteur devant s'appliquer à l'IA et à l'IdO. Les objectifs du gouvernement visent à appuyer l'innovation et l'investissement dans l'IA et d'autres technologies numériques et émergentes, à appuyer les industries culturelles du Canada et à préserver l'incitation à créer et à investir prévue par les droits économiques énoncés dans la loi, ainsi qu'à appuyer la concurrence et les besoins du marché en ce qui a trait aux appareils de l'IdO et aux autres produits avec logiciels intégrés. Nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 17 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons notamment qu'aucune modification ne devrait être apportée à la *Loi sur le droit d'auteur* si les modifications imposent un fardeau indu ou créent des risques possibles liés à la responsabilité des fournisseurs de services Internet. Comme c'est le cas pour l'examen plus exhaustif de la *Loi sur le droit d'auteur*, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

#### *Contestation judiciaire de l'habilité du CRTC à réglementer les ententes d'affiliation*

L'habilité du CRTC à réglementer les ententes d'affiliation entre les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation a fait l'objet d'une contestation judiciaire déposée auprès de la Cour d'appel fédérale par une entreprise de radiodiffusion intégrée verticalement. La Cour d'appel fédérale a instruit l'affaire le 18 mai 2021 et publié sa décision le 28 juillet 2021. Nous avons obtenu l'autorisation d'intervenir dans l'affaire et nous avons comparu à l'audience et soutenu les pouvoirs de réglementation du CRTC. La décision de la Cour d'appel fédérale confirme que le CRTC a le pouvoir de régir les aspects économiques des différends concernant les services de programmation et les distributeurs, et elle appuie de façon générale notre position concurrentielle en renforçant la validité des balises visant à protéger la concurrence mises en place par le CRTC pour protéger les entreprises non intégrées verticalement dans l'industrie de la radiodiffusion. Le 29 septembre 2021, l'entreprise intégrée verticalement a présenté à la Cour suprême du Canada une demande visant à interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale, à laquelle nous nous sommes opposés. Le 12 mai 2022, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande visant à interjeter appel.

*Consultation sur l'approche proposée du gouvernement pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne*

Le 29 juillet 2021, le gouvernement a amorcé une consultation sur son approche proposée pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne. Les mesures proposées par le gouvernement ciblent principalement les plateformes de médias sociaux et de contenu, mais certaines de ces mesures auraient également une incidence sur les fournisseurs de services Internet. En conséquence, nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 25 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons que le cadre juridique visant à s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne ne devrait pas créer d'obligations ou de responsabilités indues pour les entreprises de télécommunications, et que les exigences visant à bloquer l'accès au contenu en ligne ou à fournir des informations sur les abonnés devraient continuer de nécessiter des ordonnances judiciaires. En mars 2022, le gouvernement a mis sur pied un groupe consultatif d'experts sur la sécurité en ligne dont le mandat est de fournir au ministre du Patrimoine canadien des conseils sur la conception du cadre légal et réglementaire pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne et sur la meilleure façon d'intégrer la rétroaction reçue lors de la consultation nationale qui a eu lieu de juillet à septembre 2021. Nous ne nous attendons pas à ce que cette consultation ait une incidence significative sur notre société.

## 10. Risques et gestion des risques

Il y a lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion. Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2021, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2021, à l'exception des mises à jour qui suivent.

### **Le conflit opposant la Russie et l'Ukraine**

En février 2022, la Russie, aidée par la Biélorussie, a lancé des opérations militaires en Ukraine, et ces opérations se poursuivent toujours. En réponse au conflit, de nombreux pays, dont les États-Unis, le Canada et d'autres pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'« OTAN »), ont imposé des sanctions importantes à la Russie, à la Biélorussie et à un certain nombre de particuliers et d'entreprises de ces deux pays. Le conflit prolongé a entraîné une augmentation des incertitudes politiques et de la volatilité dans l'économie mondiale, ce qui touche les entreprises partout dans le monde, y compris les clients de TELUS International. La portée, l'intensité, la durée et l'issue du conflit sont incertaines. Compte tenu de la nature des activités mondiales de TELUS International, la situation politique, la conjoncture économique et les autres conditions qui prévalent à l'étranger, y compris les risques géopolitiques, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Cependant, nous ne prévoyons pas à l'heure actuelle que cette incertitude et cette volatilité auront une incidence opérationnelle ou financière significative sur notre entreprise de télécommunications, puisque nos ententes en matière d'itinérance internationale en Russie et en Biélorussie ont été suspendues, conformément aux sanctions applicables. Nos ententes d'itinérance en Russie, en Biélorussie et en Ukraine ne sont pas significatives pour notre entreprise de télécommunications. Toute intensification du conflit et des sanctions pourrait avoir une incidence défavorable sur les clients de TELUS International et la demande de ces derniers à l'égard des services de TELUS International, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les résultats d'exploitation de TELUS International. De plus, bien que TELUS International n'exerce pas d'activité en Russie, en Biélorussie ou en Ukraine, TELUS International a des activités et des membres de l'équipe dans les pays voisins, et toute escalade du conflit pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et les membres de l'équipe dans ces pays, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur sa capacité à fournir des services à ses clients et sur ses résultats d'exploitation. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, le conflit n'a pas eu d'incidence significative sur nos résultats d'exploitation.

Il n'est pas non plus certain que l'actuel conflit entre la Russie et l'Ukraine n'entraînera pas d'intervention militaire ou autre de la part d'autres pays, ce qui pourrait conduire à un conflit beaucoup plus important et/ou à des sanctions supplémentaires et avoir une incidence négative supplémentaire sur l'économie mondiale. De plus, nous ne pouvons prévoir l'incidence qu'une escalade du conflit pourrait avoir sur les clients de TELUS International et leur situation financière. Toute incidence défavorable significative sur les clients de TELUS International, y compris en raison du conflit, pourrait avoir une incidence défavorable sur nous. En outre, le risque d'incidents liés à la cybersécurité s'est accru en raison du conflit en cours. Il est possible que de telles attaques aient une incidence collatérale sur les infrastructures de communications essentielles et les institutions financières à l'échelle mondiale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et augmenter la fréquence et la gravité des cyberattaques contre nos systèmes de technologie de l'information. La prolifération de logiciels malveillants découlant du conflit dans des systèmes sans lien avec le conflit, ou les cyberattaques contre des entreprises établies dans des pays qui ont infligé des sanctions contre la Russie et la Biélorussie, comme les États-Unis,

pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Dans la mesure où le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine a une incidence défavorable sur nos activités, il pourrait également avoir pour effet d'accroître de nombreux autres risques présentés à la *rubrique 10*, « *Risques et gestion des risques* », de notre rapport de gestion annuel 2021, et l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

## 11. Définitions et rapprochements

### 11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

**Bénéfice net ajusté et bénéfice par action (« BPA ») de base ajusté :** Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et des autres ajustements (présentés dans les tableaux suivants). Le BPA de base ajusté est calculé au moyen de la division du bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Elles ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au BPA de base pour évaluer la performance de TELUS.

#### Rapprochement du bénéfice net ajusté

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	468	335	853	666
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :				
Coûts de restructuration et autres coûts	27	34	64	69
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts	(8)	(8)	(16)	(16)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(6)	(14)	(6)	(14)
Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	1	—	2
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	(80)	—	(80)	—
Incidence fiscale de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	21	—	21	—
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>422</b>	<b>348</b>	<b>836</b>	<b>707</b>

**Rapprochement du BPA de base ajusté**

(\$)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
BPA de base	<b>0,34</b>	0,25	<b>0,62</b>	0,50
Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :				
Coûts de restructuration et autres coûts, par action	<b>0,02</b>	0,03	<b>0,04</b>	0,05
Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts, par action	—	(0,01)	<b>(0,01)</b>	(0,01)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat, par action	—	(0,01)	—	(0,01)
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action	<b>(0,06)</b>	—	<b>(0,06)</b>	—
Incidence fiscale de la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action	<b>0,02</b>	—	<b>0,02</b>	—
<b>BPA de base ajusté</b>	<b>0,32</b>	0,26	<b>0,61</b>	0,53

**Liquidités disponibles** : Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les liquidités disponibles correspondent à la somme de la trésorerie et des placements temporaires, montant net, des montants disponibles sur la facilité de crédit renouvelable et des montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances clients évalués à la fin de la période. Nous croyons que cette mesure est utile, car elle nous permet de surveiller la conformité à nos objectifs financiers. Elle ne devrait pas être substituée à la trésorerie et aux placements temporaires, montant net, pour évaluer le rendement de TELUS.

**Rapprochement des liquidités disponibles**

Aux 30 juin (en millions de dollars)	2022	2021
Trésorerie et placements temporaires, montant net	<b>382</b>	2 183
Montants nets disponibles sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS Corporation	<b>828</b>	2 553
Montants disponibles en vertu du programme de titrisation de créances clients	<b>325</b>	400
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>1 535</b>	5 136

**Intensité des dépenses d'investissement** : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par les produits d'exploitation et autres produits. Elle fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

**Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement**

Deuxièmes trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dépenses d'investissement	<b>1 016</b>	882	<b>38</b>	31	—	—	<b>1 054</b>	913
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	<b>3 733</b>	3 566	<b>797</b>	658	<b>(129)</b>	(113)	<b>4 401</b>	4 111
<b>Intensité des dépenses d'investissement (en %)</b>	<b>27</b>	25	<b>5</b>	5	<b>n.s.</b>	n.s.	<b>24</b>	22

**Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement**

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dépenses d'investissement	<b>1 818</b>	1 544	<b>69</b>	54	—	—	<b>1 887</b>	1 598
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	<b>7 375</b>	7 060	<b>1 556</b>	1 297	<b>(248)</b>	(222)	<b>8 683</b>	8 135
<b>Intensité des dépenses d'investissement (en %)</b>	<b>25</b>	22	<b>4</b>	4	<b>n.s.</b>	n.s.	<b>22</b>	20

**Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires »)** : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)

**Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)**

*Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables*

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	2022	2021
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés	1 796	1 609
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 590	4 118
Déduire :		
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	(3 787)	(2 952)
Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	803	1 166
<b>Ratio (en %)</b>	<b>224</b>	<b>138</b>

**Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes**

*Calculé selon les mesures de la direction*

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	2022	2021
Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés	1 796	1 609
Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés réinvestis dans des actions ordinaires	(644)	(600)
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	1 152	1 009
Dénominateur – flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	866	910
<b>Ratio (en %)</b>	<b>133</b>	<b>111</b>

1 Reflète l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées annoncé le 25 mars 2021.

**Couverture par le bénéfice** : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

**Calcul du ratio de couverture par le bénéfice**

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	2022	2021
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 842	1 233
Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires)	603	410
Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) <sup>1</sup>	756	734
Numérateur	3 201	2 377
Dénominateur – coûts d'emprunt	756	734
<b>Ratio (fois)</b>	<b>4,2</b>	<b>3,2</b>

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

**BAIIA** (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

**BAII** (bénéfice avant intérêts et impôts) : Nous calculons le BAII pour nos secteurs opérationnels, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

**Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté**

Deuxièmes trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net					498	344
Coûts de financement					97	203
Impôt sur le résultat					167	111
<b>BAII</b>	<b>667</b>	611	<b>95</b>	47	<b>762</b>	658
Amortissement des immobilisations corporelles	498	491	38	36	536	527
Amortissement des immobilisations incorporelles	252	221	43	45	295	266
<b>BAIIA</b>	<b>1 417</b>	1 323	<b>176</b>	128	<b>1 593</b>	1 451
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	19	29	10	9	29	38
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts</b>	<b>1 436</b>	1 352	<b>186</b>	137	<b>1 622</b>	1 489
Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	1	—	—	—	1
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>1 436</b>	1 353	<b>186</b>	137	<b>1 622</b>	1 490

**Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté**

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net					902	677
Coûts de financement					276	410
Impôt sur le résultat					311	243
<b>BAII</b>	<b>1 308</b>	1 238	<b>181</b>	92	<b>1 489</b>	1 330
Amortissement des immobilisations corporelles	1 012	980	75	71	1 087	1 051
Amortissement des immobilisations incorporelles	497	441	89	90	586	531
<b>BAIIA</b>	<b>2 817</b>	2 659	<b>345</b>	253	<b>3 162</b>	2 912
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	54	57	14	22	68	79
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts</b>	<b>2 871</b>	2 716	<b>359</b>	275	<b>3 230</b>	2 991
Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	2	—	—	—	2
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>2 871</b>	2 718	<b>359</b>	275	<b>3 230</b>	2 993

Nous calculons la **marge du BAIIA** et la **marge du BAIIA ajusté** afin d'évaluer la performance de nos secteurs opérationnels, et nous sommes d'avis que ces mesures sont également utilisées par les investisseurs comme indicateurs de la performance opérationnelle d'une société. Nous calculons la marge du BAIIA en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation et autres produits. La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous calculons la marge du BAIIA ajusté en divisant le BAIIA ajusté par les produits d'exploitation ajustés.

**Calcul de la marge du BAIIA**

Deuxièmes trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Numérateur – BAIIA	1 417	1 323	176	128	—	—	1 593	1 451
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	3 733	3 566	797	658	(129)	(113)	4 401	4 111
<b>Marge du BAIIA (en %)</b>	<b>37,9</b>	37,1	<b>22,2</b>	19,6	<b>n.s.</b>	n.s.	<b>36,2</b>	35,3

**Calcul de la marge du BAIIA**

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Numérateur – BAIIA	2 817	2 659	345	253	—	—	3 162	2 912
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits	7 375	7 060	1 556	1 297	(248)	(222)	8 683	8 135
<b>Marge du BAIIA (en %)</b>	<b>38,2</b>	37,7	<b>22,2</b>	19,6	<b>n.s.</b>	n.s.	<b>36,4</b>	35,8

**Calcul de la marge du BAIIA ajusté**

Deuxièmes trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Numérateur – BAIIA ajusté	1 436	1 353	186	137	—	—	1 622	1 490
Produits d'exploitation et autres produits ajustés :								
Produits d'exploitation et autres produits	3 733	3 566	797	658	(129)	(113)	4 401	4 111
Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	1	—	—	—	—	—	1
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés	3 733	3 567	797	658	(129)	(113)	4 401	4 112
<b>Marge du BAIIA ajusté (en %)</b>	<b>38,4</b>	<b>37,9</b>	<b>23,4</b>	<b>20,9</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>36,9</b>	<b>36,2</b>

**Calcul de la marge du BAIIA ajusté**

Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars, sauf la marge)	Secteur TTech		Secteur ECPN		Éliminations		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Numérateur – BAIIA ajusté	2 871	2 718	359	275	—	—	3 230	2 993
Produits d'exploitation et autres produits ajustés :								
Produits d'exploitation et autres produits	7 375	7 060	1 556	1 297	(248)	(222)	8 683	8 135
Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières	—	2	—	—	—	—	—	2
Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés	7 375	7 062	1 556	1 297	(248)	(222)	8 683	8 137
<b>Marge du BAIIA ajusté (en %)</b>	<b>38,9</b>	<b>38,5</b>	<b>23,1</b>	<b>21,2</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>37,2</b>	<b>36,8</b>

**Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts :** Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Elle est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

**Calcul du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	2022	2021
Numérateur – couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	6 715	5 846
Dénominateur – montant net des charges d'intérêts	755	786
<b>Ratio (fois)</b>	<b>8,9</b>	<b>7,4</b>

**Flux de trésorerie disponibles :** Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

**Calcul des flux de trésorerie disponibles**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
BAlIA	1 593	1 451	3 162	2 912
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	8	(2)	(17)	(14)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15) et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS	49	33	127	85
Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16)	(125)	(124)	(248)	(247)
Éléments des tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie :				
Rémunération fondée sur des actions, montant net	42	52	68	87
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	25	30	52	56
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(8)	(12)	(25)	(28)
Intérêts versés	(195)	(173)	(375)	(372)
Intérêts reçus	—	1	1	3
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) <sup>1</sup>	(1 054)	(913)	(1 887)	(1 598)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	335	343	858	884
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(130)	(133)	(238)	(353)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>205</b>	<b>210</b>	<b>620</b>	<b>531</b>

1 Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

**Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

(en millions de dollars)	Deuxièmes trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>205</b>	<b>210</b>	<b>620</b>	<b>531</b>
Ajouter (déduire) :				
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) <sup>1</sup>	1 054	913	1 887	1 598
Incidence du capital des contrats de location et des contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16	125	124	248	247
Éléments non significatifs pris individuellement inclus dans le résultat net qui ne fournissent ni n'utilisent de trésorerie	(134)	(3)	(370)	(193)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 250</b>	<b>1 244</b>	<b>2 385</b>	<b>2 183</b>

1 Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus d'information.

**Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles** – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

**Dettes nettes** : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du **ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

**Ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la *rubrique 7.6*, « Facilités de crédit ».

**Calcul du ratio de la dette nette sur le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars, sauf le ratio)	2022	2021
Numérateur – dette nette	21 693	18 169
Dénominateur – BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	6 715	5 846
<b>Ratio (fois)</b>	<b>3,23</b>	<b>3,11</b>



**Montant net des charges d'intérêts** : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel, la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts.

**Calcul du montant net des charges d'intérêts**

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions de dollars)	2022	2021
Coûts de financement	662	787
Déduire : montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	(17)	(21)
Ajouter : intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés	30	20
Ajouter : variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	80	—
<b>Charges d'intérêts, montant net</b>	<b>755</b>	<b>786</b>

**11.2 Indicateurs opérationnels**

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services fixes. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

**Taux de désabonnement** – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

**Abonné des appareils connectés** – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) connecté au réseau de TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

**Abonné des téléphones mobiles** – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) connecté au réseau de TELUS et procurant une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

**Abonné des services Internet** – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services Internet ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services Internet.

**Abonné des services de voix résidentiels** – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services de voix.

**Abonné des services de sécurité** – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de sécurité ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et d'automatisation de TELUS.

**Abonné des services de télévision** – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil fixe générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV (p. ex., Télé OPTIK et Pik TV).

**Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs et sécurité en matière de santé personnelle).

**Membre des services de soins de santé virtuels** – adhérent principal à un programme de soins virtuels de TELUS Santé actif.

**Nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** – nombre total de demandes de règlements pour des soins de santé, de demandes de règlements pour des soins dentaires, de consultations ou autres transactions payées soutenues par les services de TELUS Santé.

**TELUS CORPORATION**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

**(NON AUDITÉ)**

**30 JUIN 2022**

# États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

Périodes closes les 30 juin (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Services		3 857 \$	3 559 \$	7 622 \$	7 061 \$
Équipement		516	550	1 007	1 070
Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients)	6	4 373	4 109	8 629	8 131
Autres produits	7	28	2	54	4
Produits d'exploitation et autres produits		4 401	4 111	8 683	8 135
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achat de biens et services		1 637	1 609	3 231	3 157
Charge au titre des avantages du personnel	8	1 171	1 051	2 290	2 066
Amortissement des immobilisations corporelles	17	536	527	1 087	1 051
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	295	266	586	531
		3 639	3 453	7 194	6 805
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>					
Coûts de financement	9	97	203	276	410
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔT</b>					
Impôt sur le résultat	10	167	111	311	243
<b>BÉNÉFICE NET</b>					
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>					
<b>Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat</b>					
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		13	28	102	110
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		(21)	(42)	(88)	(111)
		(8)	(14)	14	(1)
<b>Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat</b>					
Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement		(4)	(3)	1	(4)
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		138	103	297	778
		134	100	298	774
		126	86	312	773
<b>BÉNÉFICE GLOBAL</b>					
		624 \$	430 \$	1 214 \$	1 450 \$
<b>BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :</b>					
Aux actions ordinaires		468 \$	335 \$	853 \$	666 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		30	9	49	11
		498 \$	344 \$	902 \$	677 \$
<b>BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :</b>					
Aux actions ordinaires		591 \$	441 \$	1 182 \$	1 476 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		33	(11)	32	(26)
		624 \$	430 \$	1 214 \$	1 450 \$
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE</b>					
De base	12	0,34 \$	0,25 \$	0,62 \$	0,50 \$
Dilué		0,34 \$	0,25 \$	0,62 \$	0,50 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION</b>					
De base		1 381	1 355	1 378	1 327
Dilué		1 387	1 359	1 384	1 331

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		382 \$	723 \$
Débiteurs	6 b)	2 703	2 671
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir		140	206
Stocks	1 l)	437	448
Actifs sur contrat	6 c)	407	443
Charges payées d'avance	20	717	528
Actifs dérivés courants	4 d)	65	13
		4 851	5 032
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles, montant net	17	16 282	15 926
Immobilisations incorporelles, montant net	18	17 625	17 485
Goodwill, montant net	18	7 439	7 281
Actifs sur contrat	6 c)	226	266
Autres actifs à long terme	20	2 428	2 004
		44 000	42 962
		48 851 \$	47 994 \$
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts à court terme	22	279 \$	114 \$
Créditeurs et charges à payer	23	3 406	3 705
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer		114	104
Dividendes à payer	13	467	449
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	858	854
Provisions	25	82	96
Tranche courante de la dette à long terme	26	3 146	2 927
Passifs dérivés courants	4 d)	14	24
		8 366	8 273
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	25	538	774
Dette à long terme	26	18 482	17 925
Autres passifs à long terme	27	580	907
Impôt sur le résultat différé	10	4 205	4 056
		23 805	23 662
<b>Passif</b>		32 171	31 935
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	15 716	15 116
Participations ne donnant pas le contrôle		964	943
		16 680	16 059
		48 851 \$	47 994 \$
Passifs éventuels	29		

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

(en millions)	Note	Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires							
		Capital d'apport				Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
		Actions ordinaires (note 28)	Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport			Bénéfices non distribués	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021		1 291	7 677 \$	534 \$	3 712 \$	117 \$	12 040 \$	528 \$	12 568 \$
Bénéfice net		—	—	—	666	—	666	11	677
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	778	32	810	(37)	773
Dividendes	13	—	—	—	(832)	—	(832)	—	(832)
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	13	305	—	—	—	305	—	305
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence		—	—	68	—	—	68	—	68
Actions ordinaires émises		51	1 267	—	—	—	1 267	—	1 267
Variation des participations dans des filiales		—	—	432	—	—	432	392	824
<b>Solde au 30 juin 2021</b>		<b>1 355</b>	<b>9 249 \$</b>	<b>1 034 \$</b>	<b>4 324 \$</b>	<b>149 \$</b>	<b>14 756 \$</b>	<b>894 \$</b>	<b>15 650 \$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		1 370	9 644 \$	1 013 \$	4 256 \$	203 \$	15 116 \$	943 \$	16 059 \$
Bénéfice net		—	—	—	853	—	853	49	902
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	297	32	329	(17)	312
Dividendes	13	—	—	—	(917)	—	(917)	—	(917)
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	11	317	—	—	—	317	—	317
Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence	14 b)	—	—	68	—	—	68	7	75
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de regroupements d'entreprises	18 b)	—	6	—	—	—	6	—	6
Variation des participations dans une filiale	28 c)	—	—	(56)	—	—	(56)	(18)	(74)
<b>Solde au 30 juin 2022</b>		<b>1 381</b>	<b>9 967 \$</b>	<b>1 025 \$</b>	<b>4 489 \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>15 716 \$</b>	<b>964 \$</b>	<b>16 680 \$</b>

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
Bénéfice net		498 \$	344 \$	902 \$	677 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		831	793	1 673	1 582
Impôt sur le résultat différé	10	(5)	(24)	(6)	(21)
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	14 a)	42	52	68	87
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15 a)	25	30	52	56
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	15 a)	(8)	(12)	(25)	(28)
Actifs sur contrat non courants		11	6	40	21
Montants non facturés non courants à recevoir des clients au titre du financement	20	113	(44)	31	(67)
Perte liée aux placements mis en équivalence	7, 21	3	2	7	6
Autres		(148)	(26)	(155)	(43)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	(112)	123	(202)	(87)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>1 250</b>	<b>1 244</b>	<b>2 385</b>	<b>2 183</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	31 a)	(1 016)	(771)	(2 029)	(1 521)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre	18 a)	—	(21)	—	(272)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	18 b)	(142)	(13)	(269)	(150)
Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées	21	(2)	(2)	(2)	(17)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21	1	1	2	2
Produit d'une cession		7	1	12	1
Placement dans des placements de portefeuille et autres		(286)	(55)	(351)	(56)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 438)</b>	<b>(860)</b>	<b>(2 637)</b>	<b>(2 013)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Actions ordinaires émises	31 b) 28 a)	—	—	—	1 300
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	13 a)	(290)	(251)	(583)	(502)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		171	—	165	—
Émission de titres de créance à long terme	26	1 770	1 250	4 057	2 225
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	26	(1 770)	(1 090)	(3 629)	(2 626)
Actions d'une filiale émises et vendues aux (acquises des) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	28 c)	(85)	—	(85)	827
Autres		—	(13)	(14)	(59)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(204)</b>	<b>(104)</b>	<b>(89)</b>	<b>1 165</b>
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>					
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		(392)	280	(341)	1 335
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		774	1 903	723	848
<b>Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin</b>		<b>382 \$</b>	<b>2 183 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>2 183 \$</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>					
Intérêts versés		(195) \$	(173) \$	(375) \$	(372) \$
Intérêts reçus		— \$	1 \$	1 \$	3 \$
<b>Impôt sur le résultat payé, montant net</b>		<b>(130) \$</b>	<b>(133) \$</b>	<b>(238) \$</b>	<b>(315) \$</b>
Relativement au bénéfice global		—	—	—	(38)
Relativement aux acquisitions d'entreprises		(130) \$	(133) \$	(238) \$	(353) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**30 JUIN 2022**

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé, des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données et technologie liée aux biens de consommation), et une expérience client propulsée par le numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet; les services de télévision; des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, des services fondés sur l'infonuagique; ainsi que des services de sécurité résidentielle et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 100 % au 30 juin 2022; et TELUS International (Cda) Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 56,1 % au 30 juin 2022, comme il est décrit plus en détail à la *note 28 c)*, et qui a mené à terme son premier appel public à l'épargne en février 2021.

Notes annexes	Page
<b>Application générale</b>	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	6
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	8
4. Instruments financiers	11
<b>Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés</b>	
5. Information sectorielle	17
6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients	20
7. Autres produits	21
8. Charge au titre des avantages du personnel	21
9. Coûts de financement	22
10. Impôt sur le résultat	22
11. Autres éléments du résultat global	23
12. Montants par action	25
13. Dividendes par action	25
14. Rémunération fondée sur des actions	26
15. Avantages du personnel futurs	29
16. Coûts de restructuration et autres coûts	31
<b>Éléments portant sur la situation financière consolidée</b>	
17. Immobilisations corporelles	32
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	33
19. Contrats de location	36
20. Autres actifs à long terme	36
21. Coentreprises immobilières et participation dans une entreprise associée	37
22. Emprunts à court terme	39
23. Crédoeurs et charges à payer	39
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	39
25. Provisions	40
26. Dette à long terme	41
27. Autres passifs à long terme	45
28. Capitaux propres	45
29. Passifs éventuels	46
<b>Autres</b>	
30. Transactions entre parties liées	48
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	50

## 1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

### a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Ces états financiers consolidés pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 5 août 2022.

#### b) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

À l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, nous avons adopté les politiques suivantes :

- Les achats ou les ventes dans le délai normalisé d'actifs financiers ou de passifs financiers (à savoir les achats ou les ventes qui nécessitent une remise réelle d'actifs ou de passifs financiers) sont comptabilisés à la date de règlement. Nous avons choisi cette méthode puisqu'il n'était pas prévu que les avantages de l'utilisation de la méthode applicable à la date de transaction allaient excéder les coûts découlant de la sélection et de la mise en œuvre de cette méthode.
- Les coûts de transaction, autres que ceux concernant les éléments détenus à des fins de transaction, sont inclus dans la juste valeur initiale de l'actif ou du passif financier acquis. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement des coûts de transaction avec les périodes au cours desquelles nous bénéficions de ces coûts.
- Un contrat visant la réception de crédits au titre de l'énergie renouvelable et l'accord d'achat d'énergie virtuel connexe constituent des unités de comptabilisation distinctes. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis que la réception des crédits au titre de l'énergie renouvelable constitue un contrat à exécuter et que l'accord d'achat d'énergie virtuel répond à la définition d'un dérivé.

#### c) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 340 millions de dollars au 30 juin 2022 (31 décembre 2021 – 381 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des biens vendus pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022 totalisait 0,5 milliard de dollars (2021 – 0,5 milliard de dollars) et 1,0 milliard de dollars (2021 – 1,0 milliard de dollars), respectivement.

## 2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

**Normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière, qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées**

- En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à portée limitée à IAS 1, *Présentation des états financiers*, à l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative (IFRS Practice Statement 2, *Making Materiality Judgements*) et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais l'application anticipée est permise. Les modifications exigeront que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables, et clarifient la façon de distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes modifiées, mais nous ne prévoyons pas que l'application des modifications aura une incidence significative sur nos informations financières.
- En mai 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications ciblées à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais l'application anticipée est permise. Afin de réduire la diversité quant à la présentation de l'information, les modifications précisent que les sociétés sont tenues de comptabiliser l'impôt différé au titre des transactions



dans le cadre desquelles des actifs et des passifs sont comptabilisés, comme c'est le cas pour les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service (le démantèlement) d'immobilisations. En fonction de nos actuels faits et circonstances, nous ne prévoyons pas que notre performance financière ou la présentation de nos informations financières seront touchées de façon significative par l'application de la norme modifiée.

### 3 politiques financières liées à la structure du capital

#### Généralités

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), les participations ne donnant pas le contrôle, la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme, y compris ceux découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions [y compris des actions ordinaires et des actions subalternes à droit de vote de TELUS International (Cda) Inc.], pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nos objectifs financiers en 2022, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2021. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA\* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

#### Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois.

Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Aux 30 juin ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2022	2021
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette <sup>1</sup>		21 693 \$	18 169 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>2</sup>		6 715 \$	5 846 \$
Montant net des charges d'intérêts <sup>3</sup> (note 9)		755 \$	786 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,20 à 2,70 <sup>4</sup>	3,23	3,11
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice <sup>5</sup>		4,2	3,2
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts <sup>6</sup>		8,9	7,4

\* Le BAIIA n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

1 La dette nette et le total du capital investi sont calculés comme suit :

Aux 30 juin	Note	2022	2021
Dette à long terme	26	21 628 \$	19 932 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		100	100
(Actifs) passifs dérivés, montant net		(172)	62
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales		240	158
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(382)	(2 183)
Emprunts à court terme	22	279	100
<b>Dette nette</b>		<b>21 693</b>	<b>18 169</b>
Actions ordinaires		15 716	14 756
Participations ne donnant pas le contrôle		964	894
Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris ci-dessus dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ainsi que dans les participations ne donnant pas le contrôle		(201)	(130)
<b>Total du capital investi</b>		<b>38 172 \$</b>	<b>33 689 \$</b>

2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAIIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 16)	BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
<b>Ajouter</b>			
Semestre clos le 30 juin 2022	3 162 \$	68 \$	3 230 \$
Exercice clos le 31 décembre 2021	6 290	186	6 476
<b>Déduire</b>			
Semestre clos le 30 juin 2021	(2 912)	(79)	(2 991)
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts</b>	<b>6 540 \$</b>	<b>175 \$</b>	<b>6 715 \$</b>

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel, la variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la note 9).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,20 à 2,70 fois. Au 30 juin 2022, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme (après les enchères de licences de spectre en 2021 et les prochaines enchères de licences de spectre en 2023 et en 2024), car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,25:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme), et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- 6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,23 fois au 30 juin 2022, comparativement à 3,11 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation de la dette nette, qui tient principalement à l'acquisition des licences de spectre et à des acquisitions d'entreprises, a été supplantée par l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. La croissance du BAIIA a été ralentie par les répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,2 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022, soit une hausse comparativement à 3,2 fois à l'exercice précédent. L'augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 1,1 du ratio et une augmentation des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,1 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,9 fois pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022, en hausse par rapport au ratio de 7,4 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 1,1 du ratio et la baisse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une hausse de 0,4 du ratio. La croissance du BAIIA pour la période de 12 mois close le 30 juin 2022 a diminué en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

**Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation**

Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la *note 13*), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles\* pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice).

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin	Objectif	2022	2021
<b>Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables</b>			
Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)		224 %	138 %
<b>Calculé selon les mesures de la direction</b>			
Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	60 % à 75 % <sup>1</sup>	133 %	111 %

1 Notre fourchette cible pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Au 30 juin 2022, le ratio sortait de la fourchette cible en raison principalement i) de notre programme de dépenses d'investissement accélérées prévues afin de prendre en charge nos dépenses d'investissement dans le réseau à large bande, le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre et l'accélération de la mise en œuvre de notre réseau 5G; et ii) de la réduction du BAIIA en raison de la pandémie. En excluant l'incidence de notre programme de dépenses d'investissement accélérées de 1 173 millions de dollars, le ratio s'établissait à 56 % au 30 juin 2022.

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions)	2022	2021
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation	1 796 \$	1 609 \$
Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation	(644)	(600)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes	1 152 \$	1 009 \$

Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et le rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 juin (en millions)	Note	2022	2021
BAIIA	5	6 540 \$	5 638 \$
Déduire : profit à la cession des activités de solutions en finance		(410)	—
Déduire : profits sans effet sur la trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles		—	(2)
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements		7	(5)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS		(3)	(86)
Incidence de la composante capital des contrats de location	31 b)	(503)	(447)
Contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16		—	32
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :			
Rémunération fondée sur des actions, montant net	14	120	50
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15	109	106
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(50)	(52)
Intérêts versés		(747)	(736)
Intérêts reçus		15	10
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	5	(3 787)	(2 952)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt		1 291	1 556
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements		(486)	(646)
Incidence de la cession des activités de solutions en finance sur l'impôt sur le résultat payé		61	—
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>		<b>866</b>	<b>910</b>
Ajouter (déduire) :			
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	5	3 787	2 952
Incidence du principal au titre des contrats de location et des contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16		503	415
Profit à la cession des activités de solutions en finance, déduction faite de l'impôt sur le résultat payé		(349)	—
Éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie		(217)	(159)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>4 590 \$</b>	<b>4 118 \$</b>

\* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

## 4 instruments financiers

### a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Trésorerie et placements temporaires, montant net	382 \$	723 \$
Débiteurs	3 217	3 216
Actifs sur contrat	633	709
Actifs dérivés	289	89
	4 521 \$	4 737 \$

#### Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

#### Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Note	Au 30 juin 2022			Au 31 décembre 2021		
		Montant brut	Correction de valeur	Montant net <sup>1</sup>	Montant brut	Correction de valeur	Montant net <sup>1</sup>
<b>Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses</b>							
Moins de 30 jours après la date de facturation		934 \$	(13) \$	921 \$	900 \$	(8) \$	892 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		262	(13)	249	338	(7)	331
De 61 à 90 jours après la date de facturation		85	(16)	69	93	(9)	84
Plus de 90 jours après la date de facturation		111	(35)	76	114	(21)	93
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement		1 333	(37)	1 296	1 323	(65)	1 258
		2 725 \$	(114) \$	2 611 \$	2 768 \$	(110) \$	2 658 \$
Courantes		2 196 \$	(99) \$	2 097 \$	2 194 \$	(81) \$	2 113 \$
Non courantes	20	529	(15)	514	574	(29)	545
		2 725 \$	(114) \$	2 611 \$	2 768 \$	(110) \$	2 658 \$

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que la ligne d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début	107 \$	134 \$	110 \$	140 \$
Ajouts (charge pour créances douteuses)	22	11	40	25
Comptes radiés <sup>1</sup> d'un montant inférieur aux recouvrements	(18)	(18)	(41)	(39)
Autres	3	2	5	3
Solde à la fin	114 \$	129 \$	114 \$	129 \$

1 Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, les comptes radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement, ont totalisé 37 \$ (2021 – 31 \$) et 69 \$ (2021 – 54 \$), respectivement.

#### Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

(en millions)	Au 30 juin 2022			Au 31 décembre 2021		
	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)
<b>Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur</b>						
<i>À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :</i>						
La période de 12 mois se clôturant un an après	561 \$	(24) \$	537 \$	595 \$	(24) \$	571 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	214	(9)	205	259	(11)	248
Par la suite	22	(1)	21	19	(1)	18
	797 \$	(34) \$	763 \$	873 \$	(36) \$	837 \$

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

#### Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change significatifs sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

#### b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance et des facilités bancaires bilatérales (note 22), un programme de papier commercial (note 26 c) et des facilités de crédit consorsial [note 26 d) et e)];
- en maintenant des prospectus préalables de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.



**c) Risque de marché**

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, et les taux d'intérêt du marché avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Semestres clos les 30 juin [augmentation (diminution) en millions]	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Variations raisonnablement possibles des risques de marché <sup>1</sup>						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	— \$	1 \$	(1) \$	(25) \$	(1) \$	(24) \$
Dépréciation du dollar CA	— \$	(1) \$	1 \$	25 \$	1 \$	24 \$
Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro						
Appréciation du dollar US	14 \$	9 \$	(59) \$	(59) \$	(45) \$	(50) \$
Dépréciation du dollar US	(14) \$	(9) \$	59 \$	59 \$	45 \$	50 \$
Variation de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	(2) \$	— \$	80 \$	90 \$	78 \$	90 \$
Taux d'intérêt aux États-Unis	— \$	— \$	(85) \$	(93) \$	(85) \$	(93) \$
Taux d'intérêt combiné	(2) \$	— \$	(5) \$	(3) \$	(7) \$	(3) \$
Diminution des taux d'intérêt						
Taux d'intérêt au Canada	2 \$	— \$	(83) \$	(94) \$	(81) \$	(94) \$
Taux d'intérêt aux États-Unis	— \$	— \$	89 \$	98 \$	89 \$	98 \$
Taux d'intérêt combiné	2 \$	— \$	6 \$	4 \$	8 \$	4 \$

- 1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités. L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

## d) Juste valeur

## Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Au 30 juin 2022					Au 31 décembre 2021				
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur <sup>1</sup> et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur <sup>1</sup> et valeur comptable	Prix ou taux	
<b>Actifs courants<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC <sup>3</sup>	2023	461 \$	9 \$	1,00 \$ US : 1,26 \$ CA	2022	301 \$	6 \$	1,00 \$ US : 1,25 \$ CA	
Risque de change lié aux achats libellés en roupies indiennes	DFT <sup>4</sup>	—	— \$	—	—	2022	12 \$	—	1,00 \$ US : 76 ₹	
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC <sup>3</sup>	2022	1 263 \$	23	1,00 \$ US : 1,27 \$ CA	2022	664 \$	2	1,00 \$ US : 1,26 \$ CA	
Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>7</sup> (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	2025	29 \$	18	1,00 € : 1,09 \$ US	2025	31 \$	3	1,00 € : 1,09 \$ US	
Risque de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance	DFC <sup>3</sup>	2023	100 \$	2	2,98 %	2022	250 \$	2	1,35 %	
Risque de prix lié à l'achat d'électricité	DFT <sup>4</sup>	2047	21 \$	13	34,73 \$/MWh	—	— \$	—	—	
				65 \$				13 \$		
<b>Autres actifs à long terme<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>6</sup> [note 26 b) et c)]	DFC <sup>3</sup>	2049	5 944 \$	138 \$	1,00 \$ US : 1,30 \$ CA	2048	2 133 \$	76 \$	1,00 \$ US : 1,27 \$ CA	
Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>7</sup> (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	2025	438 \$	19	1,00 € : 1,09 \$ US	—	— \$	—	—	
Risque de prix lié à l'achat d'électricité	DFT <sup>4</sup>	2047	199 \$	67	34,73 \$/MWh	—	— \$	—	—	
				224 \$				76 \$		
<b>Passifs courants<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT <sup>4</sup>	2023	147 \$	8 \$	1,00 \$ US : 52 ₪	2022	116 \$	3 \$	1,00 \$ US : 50 ₪	
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC <sup>3</sup>	2023	23 \$	—	1,00 \$ US : 1,29 \$ CA	2022	108 \$	1	1,00 \$ US : 1,28 \$ CA	
Risque de change lié aux achats libellés en roupies indiennes	DFT <sup>4</sup>	2022	4 \$	—	1,00 \$ US : 77 ₹	2022	2 \$	—	1,00 \$ US : 75 ₹	
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC <sup>3</sup>	2022	651 \$	5	1,00 \$ US : 1,30 \$ CA	2022	1 248 \$	12	1,00 \$ US : 1,28 \$ CA	
Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 c)	DFC <sup>3</sup>	2022	118 \$	—	2,64 %	2022	120 \$	3	2,64 %	
Risque de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance	DFC <sup>3</sup>	2023	150 \$	1	3,36 %	2022	500 \$	5	1,59 %	
				14 \$				24 \$		
<b>Autres passifs à long terme<sup>2</sup></b>										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>6</sup> [note 26 b) et c)]	DFC <sup>3</sup>	2027	909 \$	20 \$	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA	2049	3 185 \$	52 \$	1,00 \$ US : 1,33 \$ CA	
Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>7</sup> (note 26 e)	DFC <sup>5</sup>	—	— \$	—	—	2025	483 \$	21	1,00 € : 1,09 \$ US	
				20 \$				73 \$		

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

2 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

5 Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

6 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 30 juin 2022, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 60 \$ (31 décembre 2021 – 53 \$).

7 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 30 juin 2022, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 1 \$ (31 décembre 2021 – 1 \$).



**Non-dérivés**

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26)	19 864 \$	18 427 \$	18 976 \$	20 383 \$

**e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés**

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a) serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11)		Poste	Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11)	
		2022	2021		Montant	
		2022	2021		2022	2021
<b>TRIMESTRES</b>						
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i>						
Liés aux achats libellés en dollars américains		14 \$	(4) \$	Achat de biens et services	4 \$	(10) \$
Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>1</sup>	26 b), c)	138	(26)	Coûts de financement	171	(63)
Liés à un investissement net dans un établissement à l'étranger <sup>2</sup>		30	(4)	Coûts de financement	(1)	—
		182	(34)		174	(73)
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>						
Autres		1	(1)	Coûts de financement	—	(2)
		183 \$	(35) \$		174 \$	(75) \$
<b>SEMESTRES</b>						
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i>						
Liés aux achats libellés en dollars américains		8 \$	(8) \$	Achat de biens et services	5 \$	(18) \$
Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains <sup>1</sup>	26 b), c)	126	(3)	Coûts de financement	63	(111)
Liés à un investissement net dans un établissement à l'étranger <sup>2</sup>		54	22	Coûts de financement	(1)	—
		188	11		67	(129)
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>						
Autres		1	—	Coûts de financement	(1)	(2)
		189 \$	11 \$		66 \$	(131) \$

1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, ces montants se sont chiffrés à 32 \$ (2021 – 14 \$) et à 7 \$ (2021 – (58) \$), respectivement.

2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, ces montants se sont chiffrés à 2 \$ (2021 – néant) et à néant (2021 – néant), respectivement.

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat			
		Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	(8) \$	(1) \$	(11) \$	— \$
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels	Coûts de financement	80 \$	— \$	80 \$	— \$

## 5 information sectorielle

### *Généralités*

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet; les services de télévision; des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, des services fondés sur l'infonuagique; ainsi que des services de sécurité résidentielle et d'entreprise); des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé; des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies

intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données et technologie liée aux biens de consommation); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris les solutions d'intelligence artificielle et de gestion de contenu, qui sont fournies par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.





## 6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

### a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
<b>Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure<sup>1,2</sup></b>		
Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après	2 380 \$	2 369 \$
Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après	911	915
Par la suite	71	56
	<b>3 362 \$</b>	<b>3 340 \$</b>

- 1 Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- 2 Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au moment où nous prévoyons comptabiliser dans les produits les montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

### b) Débiteurs

(en millions)	Note	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Créances clients		2 196 \$	2 194 \$
Montants courus à recevoir – clients		377	313
Correction de valeur pour créances douteuses	4 a)	(99)	(81)
		2 474	2 426
Montants courus à recevoir – autres		229	245
Débiteurs – courants		2 703 \$	2 671 \$

### c) Actifs sur contrat

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
Solde au début		790 \$	803 \$	837 \$	850 \$
Entrées nettes découlant des activités		332	311	632	583
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs		(360)	(331)	(708)	(655)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	4 a)	1	2	2	5
Autres		—	(1)	—	1
Solde à la fin		763 \$	784 \$	763 \$	784 \$
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :					
La période de 12 mois se clôturant un an après				537 \$	537 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après				205	229
Par la suite				21	18
Solde à la fin				763 \$	784 \$
<b>Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante</b>					
Actifs sur contrat – montant brut				537 \$	537 \$
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	24			(16)	(12)
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	24			(114)	(113)
				407 \$	412 \$

## 7 autres produits

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
Aide publique		— \$	2 \$	2 \$	5 \$
Autres produits tirés de la colocation	19	2	1	3	2
Produits tirés des placements (perte de placement), profit (perte) à la cession d'actifs et autres		3	(2)	(1)	(5)
Produits d'intérêts	21 b)	—	1	1	2
Variations des provisions au titre d'un regroupement d'entreprises		23	—	49	—
		<b>28 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>4 \$</b>

## 8 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
<b>Charge au titre des avantages du personnel – montant brut</b>					
Salaires <sup>1</sup>		1 154 \$	1 026 \$	2 259 \$	2 017 \$
Rémunération fondée sur des actions <sup>2</sup>	14	54	63	103	123
Régimes de retraite – à prestations définies	15 a)	25	30	52	56
Régimes de retraite – à cotisations définies	15 b)	30	28	56	50
Coûts de restructuration <sup>2</sup>	16 a)	13	16	23	34
Avantages du personnel (santé et autres)		63	45	120	95
		<b>1 339</b>	<b>1 208</b>	<b>2 613</b>	<b>2 375</b>
<b>Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net</b>					
Coûts d'acquisition du contrat	20				
Comptabilisés à l'actif		(22)	(20)	(40)	(42)
Amortis		20	16	39	31
Coûts liés à l'exécution du contrat	20				
Comptabilisés à l'actif		(1)	(1)	(1)	(1)
Amortis		1	1	1	2
Immobilisations corporelles		(99)	(96)	(192)	(186)
Immobilisations incorporelles amortissables		(67)	(57)	(130)	(113)
		<b>(168)</b>	<b>(157)</b>	<b>(323)</b>	<b>(309)</b>
		<b>1 171 \$</b>	<b>1 051 \$</b>	<b>2 290 \$</b>	<b>2 066 \$</b>

- 1 Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2021, les salaires sont présentés déduction faite des montants au titre du programme Subvention salariale d'urgence du Canada.
- 2 Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, un montant de 1 \$ (2021 – néant) et de 2 \$ (2021 – 6 \$), respectivement, au titre de la rémunération fondée sur des actions dans le secteur Expérience client propulsée par le numérique a été inclus dans les coûts de restructuration.

## 9 coûts de financement

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
<b>Charges d'intérêts</b>					
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut		179 \$	172 \$	348 \$	343 \$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés <sup>1</sup>		(12)	—	(27)	—
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives		167	172	321	343
Intérêts sur les obligations locatives	19	17	17	33	34
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		3	4	7	7
Désactualisation de provisions	25	5	6	8	11
		192	199	369	395
<b>Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel</b>	15	2	7	4	13
<b>Opérations de change</b>		(17)	(1)	(16)	5
<b>Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels</b>		(80)	—	(80)	—
		97	205	277	413
<b>Produits d'intérêts</b>		—	(2)	(1)	(3)
		97 \$	203 \$	276 \$	410 \$
Charges d'intérêts, montant net	3			379 \$	397 \$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés <sup>1</sup>				(27)	—
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel				4	13
Variation latente de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels				(80)	—
				276 \$	410 \$

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 3,10 %, ont été capitalisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période.

## 10 impôt sur le résultat

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
<b>Charge d'impôt exigible</b>				
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	176 \$	150 \$	321 \$	279 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(4)	(15)	(4)	(15)
	172	135	317	264
<b>Charge d'impôt différé</b>				
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	(3)	(25)	(4)	(22)
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(2)	1	(2)	1
	(5)	(24)	(6)	(21)
	167 \$	111 \$	311 \$	243 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 30 juin (en millions de dollars)	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	171 \$	25,7 %	117 \$	25,7 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(6)	(0,9)	(14)	(3,0)
Montants non déductibles	3	0,3	6	1,3
Autres	(1)	(0,1)	2	0,4
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	167 \$	25,0 %	111 \$	24,4 %
<b>Semestres clos les 30 juin (en millions de dollars)</b>				
	2022		2021	
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	311 \$	25,6 %	236 \$	25,7 %
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(6)	(0,5)	(14)	(1,5)
Montants non déductibles	8	0,7	12	1,3
Autres	(2)	(0,2)	9	0,9
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	311 \$	25,6 %	243 \$	26,4 %

## 11 autres éléments du résultat global

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché								
	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total						
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)												
<b>TRIMESTRES</b>												
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> avril 2021			41 \$			(5) \$	36 \$	86 \$	25 \$	147 \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	(34) \$	73 \$	39	(1) \$	2 \$	1	40	(42)	(4)	(6)	139 \$	133 \$
Impôt sur le résultat	(2) \$	14 \$	12	— \$	— \$	—	12	—	(1)	11	36	47
Montant net			27			1	28	(42)	(3)	(17)	103 \$	86 \$
Solde cumulé au 30 juin 2021			68 \$			(4) \$	64 \$	44 \$	22 \$	130 \$		
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> avril 2022			169 \$			(2) \$	167 \$	(42) \$	88 \$	213 \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	182 \$	(174) \$	8	1 \$	— \$	1	9	(21)	(5)	(17)	186 \$	169 \$
Impôt sur le résultat	26 \$	(30) \$	(4)	— \$	— \$	—	(4)	—	(1)	(5)	48	43
Montant net			12			1	13	(21)	(4)	(12)	138 \$	126 \$
<b>Solde cumulé au 30 juin 2022</b>			<b>181 \$</b>			<b>(1) \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>201 \$</b>		



## Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat

Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché			Total	Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total	Profits (pertes) survenus	(Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net	Total							
<b>SEMESTRES</b>													
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier 2021			(40) \$			(6) \$	(46) \$	155 \$	26 \$	135 \$			
Autres éléments du résultat global													
Montant	11 \$	129 \$	140	— \$	2 \$	2	142	(111)	(5)	26	1 050 \$	1 076 \$	
Impôt sur le résultat	8 \$	24 \$	32	— \$	— \$	—	32	—	(1)	31	272	303	
Montant net			108			2	110	(111)	(4)	(5)	778 \$	773 \$	
Solde cumulé au 30 juin 2021			68 \$			(4) \$	64 \$	44 \$	22 \$	130 \$			
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier 2022			81 \$			(3) \$	78 \$	25 \$	83 \$	186 \$			
Autres éléments du résultat global													
Montant	188 \$	(67) \$	121	1 \$	1 \$	2	123	(88)	1	36	400 \$	436 \$	
Impôt sur le résultat	30 \$	(9) \$	21	— \$	— \$	—	21	—	—	21	103	124	
Montant net			100			2	102	(88)	1	15	297 \$	312 \$	
<b>Solde cumulé au 30 juin 2022</b>			<b>181 \$</b>			<b>(1) \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>(63) \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>201 \$</b>			
<b>Éléments attribuables :</b>													
Aux actions ordinaires											235 \$		
Aux participations ne donnant pas le contrôle											(34)		
											<b>201 \$</b>		

## 12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	1 381	1 355	1 378	1 327
Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes	6	4	6	4
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	1 387	1 359	1 384	1 331

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, aucune attribution d'options sur actions de TELUS Corporation en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire (2021 – moins de 1 million).

## 13 dividendes par action

### a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation	2022				2021			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	11 mars 2022	0,3274 \$	1 <sup>er</sup> avril 2022	450 \$	11 mars 2021	0,3112 \$	1 <sup>er</sup> avril 2021	404 \$
Dividendes du deuxième trimestre	10 juin 2022	0,3386	4 juillet 2022	467	10 juin 2021	0,3162	2 juillet 2021	428
		0,6660 \$		917 \$		0,6274 \$		832 \$

Le 4 août 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,3386 \$ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 3 octobre 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 septembre 2022. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 9 septembre 2022.

### b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues par des détenteurs admissibles qui ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022 d'un montant de 158 millions de dollars (2021 – 146 millions de dollars) et de 307 millions de dollars (2021 – 289 millions de dollars), respectivement, devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation.

## 14 rémunération fondée sur des actions

### a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Périodes closes les 30 juin (en millions)		2022			2021		
	Note	Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
<b>TRIMESTRES</b>							
Unités d'actions restreintes	b)	44 \$	(1) \$	43 \$	48 \$	— \$	48 \$
Régime d'actionnariat des employés	c)	11	(11)	—	11	(11)	—
Attributions d'options sur actions	d)	—	(1)	(1)	4	—	4
		55 \$	(13) \$	42 \$	63 \$	(11) \$	52 \$
Solutions technologiques de TELUS		47 \$	(11) \$	36 \$	39 \$	(11) \$	28 \$
Expérience client propulsée par le numérique		8	(2)	6	24	—	24
		55 \$	(13) \$	42 \$	63 \$	(11) \$	52 \$
<b>SEMESTRES</b>							
Unités d'actions restreintes	b)	85 \$	(8) \$	77 \$	98 \$	— \$	98 \$
Régime d'actionnariat des employés	c)	22	(22)	—	20	(20)	—
Attributions d'options sur actions	d)	(2)	(7)	(9)	11	(22)	(11)
		105 \$	(37) \$	68 \$	129 \$	(42) \$	87 \$
Solutions technologiques de TELUS		87 \$	(29) \$	58 \$	74 \$	(20) \$	54 \$
Expérience client propulsée par le numérique		18	(8)	10	55	(22)	33
		105 \$	(37) \$	68 \$	129 \$	(42) \$	87 \$

1 Pour le trimestre clos le 30 juin 2022, une charge liée aux unités d'actions restreintes de 43 \$ (2021 – 48 \$) et une charge liée aux attributions d'options sur actions de néant (2021 – 4 \$) sont présentées dans la charge de rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 8), et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Expérience client propulsée par le numérique. Pour le semestre clos le 30 juin 2022, une charge liée aux unités d'actions restreintes de 83 \$ (2021 – 93 \$) et une charge liée aux attributions d'options sur actions de (2) \$ (2021 – 10 \$) sont présentées dans la charge de rémunération fondée sur des actions, et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Expérience client propulsée par le numérique.

### b) Unités d'actions restreintes

#### Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2022 et en 2021 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
<b>Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché</b>		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	7 610 246	5 481 486
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	513 712	366 983
	<b>8 123 958</b>	5 848 469
<b>Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché</b>		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	1 541 137	1 100 949
	<b>9 665 095</b>	6 949 418

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Périodes closes le 30 juin 2022	Trimestre			Semestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes <sup>1</sup>		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes <sup>1</sup>		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation au début						
Droits non acquis	8 110 430	—	27,58 \$	5 848 469	—	25,67 \$
Droits acquis	—	49 679	25,65 \$	—	49 138	25,63 \$
Attribuées						
Attribution initiale	73 911	—	31,30 \$	2 540 787	—	31,82 \$
Au lieu de dividendes	81 946	504	32,26 \$	145 737	1 045	31,16 \$
Droits acquis	(30 157)	30 157	27,61 \$	(198 671)	198 671	26,00 \$
Réglées en trésorerie	—	(30 157)	27,61 \$	—	(198 671)	26,00 \$
Frappées de déchéance	(112 172)	—	27,85 \$	(212 364)	—	26,82 \$
En circulation à la fin						
Droits non acquis	8 123 958	—	27,65 \$	8 123 958	—	27,65 \$
Droits acquis	—	50 183	25,68 \$	—	50 183	25,68 \$

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

#### Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2022 et en 2021 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Périodes closes le 30 juin 2022	Trimestre			Semestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation au début	2 343 529	—	23,71 \$ US	1 850 807	—	21,94 \$ US
Attribution initiale	16 685	—	22,60 \$ US	806 395	—	26,30 \$ US
Droits acquis	(365 673)	365 673	14,67 \$ US	(519 645)	519 645	17,73 \$ US
Réglées :						
En titres de capitaux propres	—	(109 547)	29,17 \$ US	—	(263 519)	26,73 \$ US
En trésorerie	—	(256 126)	8,46 \$ US	—	(256 126)	8,46 \$ US
Frappées de déchéance	(29 128)	—	17,95 \$ US	(172 144)	—	17,12 \$ US
En circulation à la fin	1 965 413	—	25,47 \$ US	1 965 413	—	25,47 \$ US

**c) Régime d'actionnariat des employés de TELUS Corporation**

Nous avons un régime d'actionnariat des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionnariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires de TELUS Corporation déclarés au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, d'un montant de 12 millions de dollars (2021 – 11 millions de dollars) et de 23 millions de dollars (2021 – 21 millions de dollars), respectivement, devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a acquises à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la note 13 b).

**d) Attributions d'options sur actions***Options sur actions de TELUS Corporation*

Des employés peuvent se voir octroyer des attributions d'options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution. Les options sur actions qui ont été attribuées au cours des exercices 2021 et 2020 étaient destinées à des employés de première ligne.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Périodes closes le 30 juin 2022

	Trimestre		Semestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions <sup>1</sup>	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions <sup>1</sup>
En circulation au début	2 969 600	22,04 \$	3 050 300	22,04 \$
Frappées de déchéance	(66 900)	21,95 \$	(147 600)	22,00 \$
En circulation à la fin	2 902 700	22,04 \$	2 902 700	22,04 \$

<sup>1</sup> La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 4,8 ans. Aucune option ne pouvait être exercée à la date de clôture.

*Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.*

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (régées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Périodes closes le 30 juin 2022

	Trimestre		Semestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions <sup>1</sup>	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions <sup>1</sup>
En circulation au début	3 028 634	10,94 \$ US	3 180 767	10,74 \$ US
Exercées <sup>2</sup>	(293 860)	8,46 \$ US	(293 860)	8,46 \$ US
Frappées de déchéance	(5 203)	8,46 \$ US	(157 336)	6,80 \$ US
En circulation à la fin	2 729 571	11,21 \$ US	2 729 571	11,21 \$ US

- 1 En ce qui a trait aux 2 233 471 options sur actions, la fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 4,87 \$ US et 8,95 \$ US par action à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 4,7 ans; pour le reste des options sur actions, le prix est de 25,00 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 8,7 ans.
- 2 Le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 23,75 \$ US.

## 15 avantages du personnel futurs

### a) Régimes de retraite à prestations définies – sommaire

Montants présentés dans les états financiers de base relativement aux régimes de retraite à prestations définies

Trimestres clos les 30 juin		2022			2021		
(en millions)	Note	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net
<b>Charge au titre des avantages du personnel</b>							
Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de l'exercice	8	— \$	(28) \$		— \$	(30) \$	
Avantages gagnés au titre des services passés		—	—		—	(3)	
Cotisations des employés		5	—		4	—	
Frais administratifs		(2)	—		(1)	—	
		3	(28)	(25) \$	3	(33)	(30) \$
<b>Coûts de financement</b>							
Produits notionnels sur l'actif des régimes <sup>2</sup> et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	9	74	(74)		59	(65)	
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes		(2)	—		(1)	—	
		72	(74)	(2)	58	(65)	(7)
<b>PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET<sup>3</sup></b>				(27)	(37)		
<b>Autres éléments du résultat global</b>							
Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes <sup>4</sup>	11	(875)	—		386	—	
Modifications apportées aux hypothèses financières du régime		—	1 536		—	(231)	
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes <sup>5</sup>		(475)	—		(16)	—	
		(1 350)	1 536	186	370	(231)	139
<b>PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL<sup>3</sup></b>				159 \$	102 \$		

Semestres clos les 30 juin		2022			2021		
(en millions)	Note	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net	Actifs du régime	Obligations au titre des prestations définies constituées <sup>1</sup>	Montant net
<b>Charge au titre des avantages du personnel</b>							
	8						
Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de l'exercice		— \$	(55) \$		— \$	(60) \$	
Avantages gagnés au titre des services passés		—	(3)		—	(3)	
Cotisations des employés		9	—		9	—	
Frais administratifs		(3)	—		(2)	—	
		6	(58)	(52) \$	7	(63)	(56) \$
<b>Coûts de financement</b>							
	9						
Produits notionnels sur l'actif des régimes <sup>2</sup> et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées		148	(149)		119	(130)	
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes		(3)	—		(2)	—	
		145	(149)	(4)	117	(130)	(13)
<b>PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET<sup>3</sup></b>				<b>(56)</b>	<b>(69)</b>		
<b>Autres éléments du résultat global</b>							
	11						
Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes <sup>4</sup>		(1 418)	—		237	—	
Modifications apportées aux hypothèses financières du régime		—	3 027		—	864	
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes <sup>5</sup>		(1 209)	—		(51)	—	
		(2 627)	3 027	400	186	864	1 050
<b>PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL<sup>3</sup></b>				<b>344</b>	<b>981</b>		
<b>MONTANTS COMPRIS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>							
Cotisations de l'employeur		25	—	25	28	—	28
<b>PRESTATIONS PAYÉES PAR LES RÉGIMES</b>		<b>(234)</b>	<b>234</b>	<b>—</b>	<b>(236)</b>	<b>236</b>	<b>—</b>
<b>SOLDES DES COMPTES DES RÉGIMES</b>							
Variation au cours de la période		(2 685)	3 054	369	102	907	1 009
Solde au début		10 043	(10 233)	(190)	9 608	(10 521)	(913)
Solde à la fin		7 358 \$	(7 179) \$	179 \$	9 710 \$	(9 614) \$	96 \$
<b>SITUATION DE CAPITALISATION – SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES</b>							
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées	20	7 354 \$	(6 832) \$	522 \$	8 835 \$	(8 196) \$	639 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif							
Capitalisés		4	(162)	(158)	875	(1 174)	(299)
Non capitalisés		—	(185)	(185)	—	(244)	(244)
	27	4	(347)	(343)	875	(1 418)	(543)
		7 358 \$	(7 179) \$	179 \$	9 710 \$	(9 614) \$	96 \$

- L'obligation au titre des prestations définies constituées est la valeur actualisée actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.
- Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.
- À l'exclusion de l'impôt.
- Les hypothèses financières relatives aux actifs des régimes (les produits d'intérêts sur les actifs des régimes compris dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées) ainsi que les hypothèses démographiques relatives aux valeurs actuarielles des obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.
- Au 30 juin 2022, l'incidence du plafond relatif à l'actif des régimes se chiffrait à 1 391 \$ (31 décembre 2021 – 179 \$).

## b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	5 \$	6 \$	9 \$	10 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	25	22	47	40
	30 \$	28 \$	56 \$	50 \$

## 16 coûts de restructuration et autres coûts

### a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements, les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables ainsi que certains coûts atypiques additionnels engagés en lien avec la pandémie de COVID-19.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Coûts de restructuration (note 16 b)		Autres coûts (note 16 c)		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>TRIMESTRES</b>						
Achat de biens et services	11 \$	14 \$	5 \$	8 \$	16 \$	22 \$
Charge au titre des avantages du personnel	13	16	—	—	13	16
	<b>24 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>38 \$</b>
<b>SEMESTRES</b>						
Achat de biens et services	37 \$	27 \$	8 \$	18 \$	45 \$	45 \$
Charge au titre des avantages du personnel	23	34	—	—	23	34
	<b>60 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>79 \$</b>

### b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2022, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

### c) Autres

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, d'autres coûts ont également été engagés en lien avec la pandémie de COVID-19. Des coûts additionnels ont été engagés en raison des mesures proactives que nous avons choisi de prendre pour assurer la sécurité de nos clients et de nos employés, notamment l'ajustement de la fréquence de nettoyage et d'entretien des biens immobiliers, entre autres. De même, les coûts qui ont été engagés dans le cours normal des activités mais qui ne peuvent pas contribuer normalement à la réalisation des produits ont été jugés atypiques.



## 17 immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs détenus					Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (note 19)				Total	
		Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Matériel informatique et autres	Terrains	Actifs en construction	Total	Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres		Total
<b>AU COÛT</b>												
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		34 510 \$	3 537 \$	1 525 \$	75 \$	771 \$	40 418 \$	594 \$	1 694 \$	99 \$	2 387 \$	42 805 \$
Entrées <sup>1</sup>		240	16	31	8	922	1 217	—	138	13	151	1 368
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	1	7	2	—	—	10	—	2	—	2	12
Actifs en construction mis en service		380	40	49	—	(469)	—	—	—	—	—	—
Transferts		38	—	12	—	—	50	(50)	—	—	(50)	—
Cessions, mises hors service et autres		(393)	(6)	28	—	—	(371)	—	(15)	(2)	(17)	(388)
Écarts de change, montant net		—	(1)	(3)	—	(1)	(5)	—	(10)	—	(10)	(15)
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>34 776 \$</b>	<b>3 593 \$</b>	<b>1 644 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>1 223 \$</b>	<b>41 319 \$</b>	<b>544 \$</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>110 \$</b>	<b>2 463 \$</b>	<b>43 782 \$</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>												
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		23 070 \$	2 207 \$	938 \$	— \$	— \$	26 215 \$	64 \$	566 \$	34 \$	664 \$	26 879 \$
Amortissement des immobilisations corporelles <sup>2</sup>		772	68	90	—	—	930	37	111	9	157	1 087
Transferts		9	—	7	—	—	16	(16)	—	—	(16)	—
Cessions, mises hors service et autres		(407)	(5)	(33)	—	—	(445)	—	(8)	(3)	(11)	(456)
Écarts de change, montant net		—	(1)	(2)	—	—	(3)	—	(7)	—	(7)	(10)
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>23 444 \$</b>	<b>2 269 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>26 713 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>662 \$</b>	<b>40 \$</b>	<b>787 \$</b>	<b>27 500 \$</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>												
Au 31 décembre 2021		11 440 \$	1 330 \$	587 \$	75 \$	771 \$	14 203 \$	530 \$	1 128 \$	65 \$	1 723 \$	15 926 \$
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>11 332 \$</b>	<b>1 324 \$</b>	<b>644 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>1 223 \$</b>	<b>14 606 \$</b>	<b>459 \$</b>	<b>1 147 \$</b>	<b>70 \$</b>	<b>1 676 \$</b>	<b>16 282 \$</b>

1 Pour le semestre clos le 30 juin 2022, les entrées comprennent un montant de (222) \$ au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (se reporter à la note 25).

2 Pour le semestre clos le 30 juin 2022, l'amortissement des immobilisations corporelles comprend un montant de 1 \$ au titre de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 30 juin 2022, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 446 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2025 (31 décembre 2021 – 574 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023).

## 18 immobilisations incorporelles et goodwill

### a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Note	Immobilisations incorporelles amortissables					Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée		Goodwill <sup>1</sup>	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
		Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés	Logiciels	Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres	Actifs en construction	Total	Licences de spectre	Total des immobilisations incorporelles		
<b>AU COÛT</b>										
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		3 028 \$	6 723 \$	437 \$	275 \$	10 463 \$	12 185 \$	22 648 \$	7 645 \$	30 293 \$
Entrées		—	76	2	370	448	—	448	—	448
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	b)	204	18	23	—	245	—	245	196	441
Actifs en construction mis en service		—	208	—	(208)	—	—	—	—	—
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés)	9	20	(289)	9	—	(260)	27	(233)	—	(233)
Écarts de change, montant net		(31)	—	(1)	—	(32)	—	(32)	(38)	(70)
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>3 221 \$</b>	<b>6 736 \$</b>	<b>470 \$</b>	<b>437 \$</b>	<b>10 864 \$</b>	<b>12 212 \$</b>	<b>23 076 \$</b>	<b>7 803 \$</b>	<b>30 879 \$</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>										
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		712 \$	4 279 \$	172 \$	— \$	5 163 \$	— \$	5 163 \$	364 \$	5 527 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles		162	392	32	—	586	—	586	—	586
Cessions, mises hors service et autres		11	(287)	(11)	—	(287)	—	(287)	—	(287)
Écart de change, montant net		(8)	(1)	(2)	—	(11)	—	(11)	—	(11)
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>877 \$</b>	<b>4 383 \$</b>	<b>191 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 451 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 451 \$</b>	<b>364 \$</b>	<b>5 815 \$</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>										
Au 31 décembre 2021		2 316 \$	2 444 \$	265 \$	275 \$	5 300 \$	12 185 \$	17 485 \$	7 281 \$	24 766 \$
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>2 344 \$</b>	<b>2 353 \$</b>	<b>279 \$</b>	<b>437 \$</b>	<b>5 413 \$</b>	<b>12 212 \$</b>	<b>17 625 \$</b>	<b>7 439 \$</b>	<b>25 064 \$</b>

1 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 30 juin 2022, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 14 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 (31 décembre 2021 – 26 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023).

### b) Acquisitions d'entreprises

#### Fully Managed Inc.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons acquis une participation de 100 % dans Fully Managed Inc., un fournisseur de soutien géré en matière de technologies de l'information, de stratégies fondées sur la technologie et de services de gestion de réseau. Cette acquisition a pour objectif d'accroître nos capacités de bout en bout de manière à soutenir les clients des petites et moyennes entreprises.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir une entreprise établie). Le montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

#### Vivint Smart Home

Le 8 juin 2022, nous avons acquis les activités, les clients et les actifs au Canada de Vivint Smart Home, une entreprise de sécurité dont les produits et services viennent compléter nos lignes d'activités existantes. L'investissement a pour objectif de tirer parti de notre infrastructure de télécommunications et de notre expertise pour continuer d'améliorer les services de maison connectée, les services aux entreprises, ainsi que les services de sécurité et de santé que nous offrons à nos clients.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquérir une entreprise établie). Le montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

*Transactions non significatives sur une base individuelle*

Au cours du semestre clos le 30 juin 2022, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises qui complètent nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche des montants affectés au goodwill pourrait être déductible fiscalement. Est négligeable tout écart entre les résultats d'exploitation présentés pour la période considérée et les montants pro forma au titre des produits d'exploitation, du bénéfice net et du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué reflétant les résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises avaient été conclues au début de l'exercice considéré (tout comme les produits d'exploitation et le bénéfice net des entreprises acquises après l'acquisition pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022).

**Justes valeurs à la date d'acquisition**

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Fully Managed Inc. <sup>1</sup>	Vivint Smart Home <sup>1</sup>	Total des transactions non significatives sur une base individuelle <sup>1</sup>	Total
<b>Actif</b>				
Actifs courants				
Trésorerie	3 \$	3 \$	1 \$	7 \$
Débiteurs <sup>2</sup>	49	9	3	61
Autres	2	2	2	6
	54	14	6	74
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles				
Actifs détenus	1	—	9	10
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location	—	1	1	2
Immobilisations incorporelles amortissables <sup>3</sup>	132	76	37	245
Autres	—	4	—	4
	133	81	47	261
<b>Total des actifs identifiables acquis</b>	<b>187</b>	<b>95</b>	<b>53</b>	<b>335</b>
<b>Passif</b>				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer	31	2	3	36
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer	—	6	—	6
Facturation par anticipation et dépôts de clients	2	2	7	11
Tranche courante de la dette à long terme	—	31	—	31
	33	41	10	84
Passifs non courants				
Dette à long terme	70	—	5	75
Autres passifs à long terme	2	—	3	5
Impôt sur le résultat différé	34	11	5	50
	106	11	13	130
<b>Total des passifs repris</b>	<b>139</b>	<b>52</b>	<b>23</b>	<b>214</b>
<b>Actifs identifiables nets acquis</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>121</b>
Goodwill	77	58	61	196
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>125 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>91 \$</b>	<b>317 \$</b>
<b>Acquisition effectuée selon le moyen suivant :</b>				
Contrepartie en trésorerie	90 \$	101 \$	82 \$	273 \$
Provisions	29	—	9	38
Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation	6	—	—	6
	125 \$	101 \$	91 \$	317 \$

1 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes, de droits dans un bail et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.

2 La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète la meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.

3 Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 8 ans; les logiciels devraient être amortis sur une période de 5 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur une période de 5 ans.

**c) LifeWorks Inc.**

Le 16 juin 2022, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive avec LifeWorks Inc. en vertu de laquelle nous ferions l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de LifeWorks Inc. pour 33,00 \$ par action ordinaire de LifeWorks Inc., ce qui représente une contrepartie totale d'environ 2,3 milliards de dollars au titre de l'offre, et la reprise d'une dette nette d'environ 0,6 milliard de dollars, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles. L'acquisition proposée compléterait notre vision en matière de solutions de soins de santé pour les employeurs qui facilitent l'accès des employés à des services préventifs de soins de santé et de mieux-être mental de grande qualité grâce à l'unification des solutions axées sur le numérique dans tout le continuum de soins. La contrepartie totale pour les détenteurs d'actions ordinaires de LifeWorks Inc. se compose à parts égales d'un montant en trésorerie et d'un montant en actions ordinaires (environ 37 millions d'actions ordinaires à raison de 1,06420 action ordinaire par

action ordinaire de LifeWorks Inc.). La transaction proposée est sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, y compris les approbations juridiques, boursières et réglementaires ainsi que l'approbation des actionnaires de LifeWorks Inc., et devrait se conclure vers le quatrième trimestre de 2022 ou durant celui-ci. Au 4 août 2022, les actionnaires de LifeWorks Inc. avaient approuvé la transaction (99,93 % des voix), et nous avons reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse de Toronto ainsi que l'autorisation de la Bourse de New York aux fins de l'inscription en bourse de nos actions ordinaires pouvant être émises en faveur des actionnaires de LifeWorks Inc., sous réserve du respect des conditions habituelles d'inscription en bourse. Au 5 août 2022, aucune approbation juridique ni réglementaire requise n'avait été reçue.

## 19 contrats de location

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4 b)* et à la *note 26 h)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
<b>Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation</b>					
Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation		5 \$	4 \$	9 \$	12 \$
Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits	7	2 \$	1 \$	3 \$	2 \$
<b>Paiements de loyers</b>		<b>143 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>282 \$</b>	<b>280 \$</b>

## 20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Actif au titre des régimes de retraite	15	522 \$	453 \$
Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement	4 a)	514	545
Actifs dérivés	4 d)	224	76
Impôt différé		16	35
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients		110	109
Avances aux coentreprises immobilières	21 b)	114	114
Placements dans une coentreprise immobilière	21 b)	1	1
Placements dans des entreprises associées	21	95	100
Placements de portefeuille <sup>1</sup>			
À la juste valeur par le biais du résultat net		22	26
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		407	370
Placement dans Lifeworks Inc. <sup>2</sup>	18 c)	212	—
Contrats d'entretien payés d'avance		65	62
Dépôts de sécurité et autres montants remboursables		126	113
		<b>2 428 \$</b>	<b>2 004 \$</b>

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

2 Juste valeur évaluée à la date de clôture pour un élément identique dans un marché actif (niveau 1).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

Périodes closes le 30 juin 2022 (en millions)	Trimestre			Semestre		
	Coûts engagés pour			Coûts engagés pour		
	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	Total
Solde au début	329 \$	6 \$	335 \$	336 \$	6 \$	342 \$
Entrées	75	—	75	135	1	136
Amortissement des immobilisations incorporelles	(67)	—	(67)	(134)	(1)	(135)
Solde à la fin	<b>337 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>337 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>343 \$</b>
Tranche courante <sup>1</sup>				230 \$	3 \$	233 \$
Tranche non courante				107	3	110
				<b>337 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>343 \$</b>

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

## 21 coentreprises immobilières et participation dans une entreprise associée

### a) Généralités

#### Coentreprises immobilières

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, et d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction s'est achevée en 2020, a été construite conformément à la norme LEED Platine.

#### Entreprise associée

Nous avons acquis une participation de base de 35 % dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise associée dont les activités complètent nos services Internet des objets patrimoniaux et qui, selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant notre participation.

### b) Coentreprises immobilières

#### Information financière résumée

(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Actifs courants</b>			<b>Passifs courants</b>		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	8 \$	11 \$	Créditeurs et charges à payer	11 \$	10 \$
Autres	27	28		11	10
	35	39			
<b>Actifs non courants</b>			<b>Passifs non courants</b>		
Immeuble de placement	328	328	Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	342	342
Autres	10	10		342	342
	338	338		353	352
			<b>Capitaux propres</b>		
			TELUS <sup>1</sup>	7	9
			Autres associés	13	16
				20	25
	373 \$	377 \$		373 \$	377 \$

1 Les montants comptabilisés par la coentreprise immobilière au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Produits	6 \$	3 \$	10 \$	5 \$
Dotations aux amortissements	2 \$	3 \$	4 \$	4 \$
Charges d'intérêts	1 \$	1 \$	4 \$	1 \$
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) <sup>1</sup>	(2) \$	(3) \$	(6) \$	(10) \$

1 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

**Nos activités liées aux coentreprises immobilières**

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 30 juin (en millions)	2022			2021		
	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total
<b>Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières</b>						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable <sup>3</sup>	— \$	(1) \$	(1) \$	— \$	(1) \$	(1) \$
<b>Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières</b>						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7)	—	—	—	1	—	1
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	—	—	(1)	—	(1)
Coûts de financement qui nous ont été payés	—	—	—	—	—	—
Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	2	2	—	2	2
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfiques distribués	—	(1)	(1)	—	—	—
Augmentation (diminution) nette	—	—	—	—	1	1
<b>Valeur comptable des coentreprises immobilières</b>						
Solde au début	114	(8)	106	114	(7)	107
Charge pour moins-value	—	—	—	—	(1)	(1)
Solde à la fin	114 \$	(8) \$	106 \$	114 \$	(7) \$	107 \$

Semestres clos les 30 juin (en millions)	2022			2021		
	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total
<b>Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières</b>						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable <sup>3</sup>	— \$	(1) \$	(1) \$	— \$	(2) \$	(2) \$
<b>Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières</b>						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7)	1	—	1	2	—	2
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	—	—	(2)	—	(2)
Coûts de financement qui nous ont été payés	(1)	—	(1)	—	—	—
Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	2	2	—	8	8
Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfiques distribués	—	(1)	(1)	—	—	—
Augmentation (diminution) nette	—	—	—	—	6	6
<b>Valeur comptable des coentreprises immobilières</b>						
Solde au début	114	(8)	106	114	(11)	103
Charge pour moins-value	—	—	—	—	(2)	(2)
Solde à la fin	114 \$	(8) \$	106 \$	114 \$	(7) \$	107 \$

- 1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.
- 2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé relativement à l'une des coentreprises immobilières des pertes liées à la participation supérieures à notre placement mis en équivalence comptabilisé; ce solde a été inclus dans nos passifs à long terme (note 27).
- 3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, la coentreprise immobilière TELUS Sky a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars (2021 – 2 millions de dollars) et de 4 millions de dollars (2021 – 4 millions de dollars), respectivement, au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux. Un tiers de ce montant était attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et les deux tiers restants étaient attribuables aux participations économiques de nos associés dans la coentreprise immobilière.

*Facilités de crédit aux fins des travaux de construction*

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit arrivant à échéance le 31 août 2023 avec des institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débiteurs à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

## 22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est actuellement en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 600 millions de dollars (inchangé par rapport au 31 décembre 2021). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2021) et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (31 décembre 2021 – BB) attribuée par DBRS Limited, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 30 juin 2022, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 318 millions de dollars (31 décembre 2021 – 118 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 275 millions de dollars (31 décembre 2021 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales ou autres constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

## 23 créditeurs et charges à payer

(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Charges à payer	1 494 \$	1 539 \$
Paie et autres charges salariales connexes	575	633
Passif lié aux unités d'actions restreintes	10	28
	2 079	2 200
Dettes fournisseurs	1 003	1 213
Intérêts à payer	180	173
Impôt indirect à payer et autres	144	119
	3 406 \$	3 705 \$

## 24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Facturation par anticipation	647 \$	636 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	5	6
Dépôts des clients	9	10
Passifs sur contrat	661	652
Autres	197	202
	858 \$	854 \$



Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
Solde au début		883 \$	821 \$	870 \$	806 \$
Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée		(644)	(618)	(630)	(593)
Entrées nettes découlant des activités		638	598	631	588
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises		6	1	12	1
Solde à la fin		883 \$	802 \$	883 \$	802 \$
Tranche courante				791 \$	727 \$
Tranche non courante	27				
Produits différés				85	66
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients				7	9
				883 \$	802 \$
<b>Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante</b>					
Passifs sur contrat, montant brut				791 \$	727 \$
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	6 c)			(114)	(113)
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	6 c)			(16)	(12)
				661 \$	602 \$

## 25 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle	Autres	Total
Au 1 <sup>er</sup> avril 2022	504 \$	50 \$	202 \$	106 \$	862 \$
Ajouts <sup>1</sup>	59	13	2	12	86
Reprises	(9)	—	(20)	(15)	(44)
Utilisations	(2)	(9)	—	(5)	(16)
Effet des intérêts <sup>2</sup>	(268)	—	—	—	(268)
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>284 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>620 \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	501 \$	66 \$	203 \$	100 \$	870 \$
Ajouts <sup>1</sup>	59	23	29	52	163
Reprises	(9)	—	(46)	(15)	(70)
Utilisations	(2)	(35)	(2)	(39)	(78)
Effet des intérêts <sup>2</sup>	(265)	—	—	—	(265)
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>284 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>620 \$</b>
Courantes	8 \$	41 \$	— \$	33 \$	82 \$
Non courantes	276	13	184	65	538
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>284 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>98 \$</b>	<b>620 \$</b>

1 Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, les ajouts au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprennent un montant de 39 \$ au titre de l'enlèvement de certains équipements d'infrastructure de télécommunications, comme l'exige Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

2 La différence de 273 \$ et de 273 \$ entre l'effet des intérêts de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans le présent tableau pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2022, respectivement, et les montants compris dans le montant présenté à la note 9 concerne les variations des taux d'actualisation applicables à la provision, cette différence étant comprise dans le coût des actifs connexes en l'incluant dans les (en la portant en réduction des) ajouts détaillés à la note 17.

### Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

*Provisions liées au personnel*

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 16 b*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

*Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle*

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre de certaines options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et ces provisions exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant le moment où elles peuvent commencer à être exercées et aucune sortie de trésorerie relative à la contrepartie éventuelle ne devrait avoir lieu avant la fin de la période au cours de laquelle la contrepartie éventuelle peut être gagnée.

*Autres*

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises ainsi que des coûts engagés relativement à la pandémie de COVID-19. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

## 26 dette à long terme

### a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
<b>De premier rang non garantis</b>			
Billets de premier rang de TELUS Corporation	b)	16 459 \$	15 258 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	1 922	1 900
Déventures de TELUS Communications Inc.		199	448
<b>Garantis</b>			
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	984	1 062
Autres	f)	300	308
		19 864	18 976
<b>Obligations locatives</b>	g)	1 764	1 876
<b>Dette à long terme</b>		<b>21 628 \$</b>	<b>20 852 \$</b>
Tranche courante		3 146 \$	2 927 \$
Tranche non courante		18 482	17 925
<b>Dette à long terme</b>		<b>21 628 \$</b>	<b>20 852 \$</b>

### b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau qui suit, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Série	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif <sup>1</sup>	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base <sup>2</sup>	Date d'expiration
Billets à 3,35 % de série CJ	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	3,36 %	500 M\$	500 M\$	40	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36	2 janv. 2024
Billets à 3,75 % de série CQ	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5	17 oct. 2024
Billets à 3,75 % de série CV	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5	10 déc. 2025
Billets à 2,75 % de série CZ	Juillet 2019	Juillet 2026	998,73 \$	2,77 %	800 M\$	800 M\$	33	8 mai 2026
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20	15 juin 2027
Billets à 2,35 % de série CAC	Mai 2020	Janvier 2028	997,25 \$	2,39 %	600 M\$	600 M\$	48	27 nov. 2027
Billets à 3,625 % de série CX	Mars 2018	Mars 2028	989,49 \$	3,75 %	600 M\$	600 M\$	37	1 <sup>er</sup> déc. 2027
Billets à 3,30 % de série CY	Avril 2019	Mai 2029	991,75 \$	3,40 %	1,0 G\$	1,0 G\$	43,5	2 févr. 2029
Billets à 3,15 % de série CAA	Décembre 2019	Février 2030	996,49 \$	3,19 %	600 M\$	600 M\$	39,5	19 nov. 2029
Billets à 2,05 % de série CAD	Octobre 2020	Octobre 2030	997,93 \$	2,07 %	500 M\$	500 M\$	38	7 juill. 2030
Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF	Juin 2021	Novembre 2031	997,52 \$	2,88 % <sup>4</sup>	750 M\$	750 M\$	34	13 août 2031
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	Février 2022	Mai 2032	997,13 \$ US	3,43 % <sup>4</sup>	900 M\$ US	900 M\$ US	25	13 févr. 2032
Billets à 4,40 % de série CL	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47	1 <sup>er</sup> oct. 2042
Billets à 5,15 % de série CN	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50	26 mai 2043
Billets à 4,85 % de série CP	Multiple <sup>5</sup>	Avril 2044	987,91 \$ <sup>5</sup>	4,93 % <sup>5</sup>	500 M\$ <sup>5</sup>	900 M\$ <sup>5</sup>	46	5 oct. 2043
Billets à 4,75 % de série CR	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5	17 juill. 2044
Billets à 4,40 % de série CU	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5	29 juill. 2045
Billets à 4,70 % de série CW	Multiple <sup>6</sup>	Mars 2048	998,06 \$ <sup>6</sup>	4,71 % <sup>6</sup>	325 M\$ <sup>6</sup>	475 M\$ <sup>6</sup>	58,5	6 sept. 2047
Billets à 4,60 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Juin 2018	Novembre 2048	987,60 \$ US	4,68 %	750 M\$ US	750 M\$ US	25	16 mai 2048
Billets à 4,30 % libellés en dollars américains <sup>3</sup>	Mai 2019	Juin 2049	990,48 \$ US	4,36 %	500 M\$ US	500 M\$ US	25	15 déc. 2048
Billets à 3,95 % de série CAB	Multiple <sup>7</sup>	Février 2050	997,54 \$ <sup>7</sup>	3,97 % <sup>7</sup>	400 M\$ <sup>7</sup>	800 M\$ <sup>7</sup>	57,5	16 août 2049
Billets à 4,10 % de série CAE	Avril 2021	Avril 2051	994,70 \$	4,13 %	500 M\$	500 M\$	53	5 oct. 2050

- Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.
- Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.  
Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain (le taux des bons du Trésor américain pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains), majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.
- Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui ont effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

Série	Taux d'intérêt fixé	Paiements en capital équivalents en dollars canadiens	Taux de change
Billets à 2,80 % en dollars américains	2,95 %	792 M\$	1,3205 \$
Billets à 3,70 % en dollars américains	3,41 %	667 M\$	1,3348 \$
Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains	3,89 %	1 148 M\$	1,2753 \$
Billets à 4,60 % en dollars américains	4,41 %	974 M\$	1,2985 \$
Billets à 4,30 % en dollars américains	4,27 %	672 M\$	1,3435 \$

4 Si nous n'obtenons pas de certificat attestant de l'atteinte de notre objectif de performance au chapitre de la durabilité pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2030, les billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF porteront intérêt au taux de 3,85 % pour la période allant du 14 novembre 2030 au 13 novembre 2031 et les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains porteront intérêt au taux de 4,40 % pour la période allant du 14 novembre 2030 au 13 novembre 2032. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains peut également augmenter dans certaines circonstances si nous n'atteignons pas des cibles additionnelles en matière de durabilité et/ou en matière environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourraient être imposées à l'égard d'une obligation liée à la durabilité. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains ne peut cependant excéder le taux initial de 3,40 % de plus de 1,50 %, au total, dans aucune circonstance, que ce soit en raison de l'absence de certificat de vérification de l'atteinte de cibles de performance en matière de durabilité et/ou d'autres cibles en vertu d'une ou de plusieurs obligations liées à la durabilité futures.

Dans le même ordre d'idées, si nous remboursons par anticipation l'une ou l'autre des séries de billets et que nous n'avons pas obtenu de certificat attestant de l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité à la fin de l'exercice précédant la date établie de remboursement par anticipation, les intérêts accumulés (le cas échéant) seront calculés au taux de 3,85 % pour les billets de série CAF et au taux de 4,40 % pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains.

- 5 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- 6 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 % en mars 2018.
- 7 Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

### c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,75 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global équivalent à 1,9 milliard de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 30 juin 2022, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,9 milliard de dollars (31 décembre 2021 – 1,9 milliard de dollars), lequel était libellé en dollars américains (1,5 milliard de dollars US; 31 décembre 2021 – 1,5 milliard de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 1,79 %, arrivant à échéance jusqu'en octobre 2022.

### d) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Au 30 juin 2022, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars venant à échéance le 6 avril 2026 (montant inchangé par rapport au 31 décembre 2021), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial. Au 30 juin 2022, TELUS Corporation avait des engagements additionnels à l'égard d'une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,9 milliard de dollars, échéant le 9 juillet 2024, auprès d'un consortium d'institutions financières, qui sera utilisée aux fins générales de la société. Après le 30 juin 2022, une convention de crédit définitive a été conclue.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Montant net disponible	828 \$	850 \$
Sûreté pour le papier commercial	1 922	1 900
Montant brut disponible sur la facilité de crédit renouvelable	2 750 \$	2 750 \$

Au 30 juin 2022, nous affichions des lettres de crédit en cours de 124 millions de dollars (31 décembre 2021 – 193 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée.

#### e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 juin 2022, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 28 janvier 2025, avec un consortium d'institutions financières auquel s'est jointe en 2020 TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 620 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,5 %) et une composante renouvelable de 230 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %), ainsi qu'une composante emprunt à terme amortissable de 600 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %) et une composante emprunt à terme amortissable de 250 millions de dollars US. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 3,12 % au 30 juin 2022.

(en millions)	Au 30 juin 2022			Au 31 décembre 2021		
	Composantes renouvelables <sup>1</sup>	Composantes emprunt à terme <sup>2</sup>	Total	Composantes renouvelables	Composantes emprunt à terme	Total
<b>Montant disponible</b>	<b>788 \$ US</b>	<b>s.o. \$ US</b>	<b>788 \$ US</b>	725 \$ US	s.o. \$ US	725 \$ US
<b>Encours</b>						
À payer à d'autres entités	54	717	771	109	737	846
À payer à TELUS Corporation	8	69	77	16	71	87
	<b>850 \$ US</b>	<b>786 \$ US</b>	<b>1 636 \$ US</b>	850 \$ US	808 \$ US	1 658 \$ US

1 Le montant disponible de la composante renouvelable comprend un prélèvement lié à un crédit de sécurité de néant (31 décembre 2021 – 8 \$ US).

2 Nous avons eu recours à un swap receveur de taux variable et payeur de taux fixe qui a effectivement servi à convertir nos obligations au titre des intérêts sur une tranche de 92 \$ US de la dette à un taux fixe de 2,64 %.

En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir une tranche amortissable de 386 \$ US des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 0,65 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,0932 \$ US pour 1,00 €. Ces montants ont été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la note 4).

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. à la fin du trimestre ne doit pas être supérieur à 4,50:1,00 au cours de l'exercice 2022 et à 3,75:1,00 par la suite. Le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) à la fin du trimestre ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

Les composantes emprunt à terme sont assujetties à un calendrier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance et le 22 décembre 2022 en ce qui concerne la composante de 250 millions de dollars US, respectivement.

#### f) Autres

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,19 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 liées à ces autres passifs et un bien immobilier et sont assujettis à des calendriers d'amortissement en vertu desquels le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière se terminant le 31 mars 2035.

#### g) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 3,63 % au 30 juin 2022.

**h) Échéances de la dette à long terme**

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 30 juin 2022 sont présentées dans le tableau suivant.

Dette à long terme composée libellée en	Dollars canadiens			Dollars américains				Autres monnaies		
	Dette à long terme, excluant les contrats de location de location	Contrats de location (note 19)	Total	Dette à long terme, excluant les contrats de location de location	Contrats de location (note 19)	Montants des swaps de devises devant être échangés (Reçus) <sup>1</sup> Payés		Contrats de location (note 19)	Total	
Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)										
2022 (reste de l'exercice)	9 \$	180 \$	189 \$	2 237 \$	16 \$	(1 957) \$	1 941 \$	2 237 \$	21 \$	2 447 \$
2023	533	258	791	34	30	(28)	24	60	39	890
2024	1 118	227	1 345	34	16	(28)	24	46	24	1 415
2025	1 019	119	1 138	611	13	(413)	395	606	20	1 764
2026	1 420	95	1 515	—	13	—	—	13	19	1 547
2027 à 2031	4 164	284	4 448	1 417	8	(1 417)	1 459	1 467	38	5 953
Par la suite	4 664	292	4 956	2 770	—	(2 770)	2 794	2 794	—	7 750
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée	12 927	1 455	14 382	7 103	96	(6 613)	6 637	7 223	161	21 766
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires <sup>2</sup>	6 369	296	6 665	2 623	16	(2 564)	2 594	2 669	30	9 364
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	19 296 \$	1 751 \$	21 047 \$	9 726 \$	112 \$	(9 177) \$	9 231 \$	9 892 \$	191 \$	31 130 \$

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 30 juin 2022.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 juin 2022.

**27 autres passifs à long terme**

(en millions)	Note	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Passifs sur contrat	24	85 \$	82 \$
Autres		2	3
Produits différés		87	85
Passif au titre des prestations de retraite	15	343	643
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		68	66
Passifs dérivés	4 d)	20	73
Placement dans des coentreprises immobilières	21 b)	9	9
Autres		46	23
		573	899
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	24	7	8
		580 \$	907 \$

**28 capitaux propres****a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités**

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 30 juin 2022	31 décembre 2021
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	4 milliards	4 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 30 juin 2022, environ 52 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés (se reporter à la *note 13 b*), environ 20 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14 b*) et environ 93 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

#### b) Rachat d'actions ordinaires de TELUS Corporation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. En juin 2022, nous avons reçu l'approbation de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 6 juin 2022 et le 5 juin 2023, jusqu'à 10 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars).

#### c) Filiale détentrice d'une importante participation ne donnant pas le contrôle

Notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique); ses activités sont réparties sur le plan géographique et comptent des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord.

En raison des droits de vote liés aux actions à droits de vote multiples résiduelles détenues par TELUS Corporation, au 30 juin 2022, nous conservons une participation donnant le contrôle et un bloc de droits de vote de 72,4 % (31 décembre 2021 – 70,9 %), ainsi qu'une participation économique de 56,1 % (31 décembre 2021 – 55,1 %) dans TELUS International (Cda) Inc. Les variations des participations au cours du semestre clos le 30 juin 2022, qui sont reflétées dans l'état des variations des capitaux propres, découlent de la rémunération fondée sur des actions et de l'acquisition d'actions auprès d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle.

#### Information financière résumée

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de notre filiale TELUS International (Cda) Inc.

À la date indiquée et pour les périodes closes à cette date (en millions) <sup>1</sup>	Trimestres		Semestres		31 décembre 2021
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021	
<b>État de la situation financière</b>					
Actifs courants			1 038 \$		874 \$
Actifs non courants			3 682 \$		3 804 \$
Passifs courants			1 164 \$		1 098 \$
Passifs non courants			1 350 \$		1 475 \$
<b>État du résultat net et du résultat global</b>					
Produits d'exploitation et autres produits	797 \$	658 \$	1 556 \$	1 297 \$	
Bénéfice net	70 \$	19 \$	115 \$	24 \$	
Bénéfice global (perte globale)	75 \$	(25) \$	77 \$	(59) \$	
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>					
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	108 \$	114 \$	261 \$	156 \$	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(63) \$	(29) \$	(90) \$	(47) \$	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(87) \$	(85) \$	(153) \$	(149) \$	

1 Comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

## 29 passifs éventuels

### a) Réclamations et poursuites

#### Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

#### *Recours collectifs autorisés*

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

##### *Recours collectif concernant la facturation à la minute*

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes.

##### *Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication*

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act* de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act*. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

#### *Recours collectifs non autorisés*

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

##### *Recours collectifs concernant le service 9-1-1*

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement



identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

#### *Recours collectifs concernant Public Mobile*

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Le 28 juin 2021, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'abandon de cette réclamation contre TELUS. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

#### *Résumé*

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

#### **b) Concentration de la main-d'œuvre**

En 2021, nous avons entamé des négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), Section locale 1944 des Métallos, afin de renouveler une convention collective qui a expiré le 31 décembre 2021. Le contrat couvrait environ 22 % de notre main-d'œuvre canadienne au 30 juin 2022. Le contrat arrivé à expiration demeure en vigueur durant les négociations entre les parties, et ce, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention.

## 30 transactions entre parties liées

### **a) Transactions avec les principaux dirigeants**

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Trimestres		Semestres	
	2022	2021	2022	2021
Avantages à court terme	4 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Prestations de retraite <sup>1</sup> et autres avantages postérieurs à l'emploi	2	2	7	4
Rémunération fondée sur des actions <sup>2</sup>	22	19	40	36
	28 \$	26 \$	55 \$	48 \$

- 1 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre *régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation* et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies et à cotisations définies.
- 2 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la *note 14*, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2022 et en 2021, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe est comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2022 et de 2021 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Semestres clos les 30 juin  (en millions de dollars)	2022			2021		
	Nombre d'unités d'actions	Valeur nominale <sup>1</sup>	Juste valeur à la date d'attribution <sup>1</sup>	Nombre d'unités d'actions	Valeur nominale <sup>1</sup>	Juste valeur à la date d'attribution <sup>1</sup>
<b>TELUS Corporation</b>						
Unités d'actions restreintes	1 007 431	32 \$	39 \$	1 222 589	32 \$	35 \$
<b>TELUS International (Cda) Inc.</b>						
Unités d'actions restreintes	265 617	9	9	205 308	7	7
Options sur actions	—	—	—	167 693	1	1
		9	9		8	8
		41 \$	48 \$		40 \$	43 \$

1 La valeur nominale des unités d'actions restreintes est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la *note 14 b*). La valeur nominale des options sur actions est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation des options.

Le montant comptabilisé au titre des attributions d'unités d'actions restreintes et d'options sur actions comptabilisées à titre de passif en circulation au 30 juin 2022 se chiffrait à 2 millions de dollars (31 décembre 2021 – 7 millions de dollars).

Notre *régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs* prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions comptabilisés à titre de passifs ont été payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au *régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs*; au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, aucun montant n'a été payé. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, aucune attribution comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, les principaux dirigeants ont exercé 255 973 options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. d'une valeur intrinsèque de 7 millions de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 39,58 \$; aucune option n'a été exercée au cours du trimestre clos le 30 juin 2021. Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, des principaux dirigeants ont exercé 125 806 options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. d'une valeur intrinsèque de 2 millions de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 30,33 \$.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

#### b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2022, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2021 – 2 millions de dollars) et à 4 millions de dollars (2021 – 4 millions de dollars), respectivement.

**c) Transactions avec la coentreprise immobilière**

Au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, nous avons conclu des transactions avec la coentreprise immobilière TELUS Sky, qui est une partie liée, comme il est décrit à la *note 21*. Au 30 juin 2022, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 94 millions de dollars (31 décembre 2021 – 95 millions de dollars) relativement à notre contrat de location lié à TELUS Sky et des paiements mensuels en trésorerie sont faits conformément au contrat de location; un tiers de ces montants tient à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

**31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie****a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement**

Périodes closes les 30 juin (en millions)	Note	Trimestres		Semestres	
		2022	2021	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation</b>					
Débiteurs		(206) \$	(61) \$	29 \$	25 \$
Stocks		76	58	11	44
Actifs sur contrat		21	8	36	27
Charges payées d'avance		(30)	5	(170)	(123)
Créditeurs et charges à payer		(2)	134	(157)	31
Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net		46	(5)	70	(85)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		(22)	(2)	(7)	(4)
Provisions		5	(14)	(14)	(2)
		(112) \$	123 \$	(202) \$	(87) \$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre</b>					
Entrées d'immobilisations					
Dépenses d'investissement, montant brut					
Immobilisations corporelles	17	(881) \$	(753) \$	(1 590) \$	(1 335) \$
Immobilisations incorporelles assujetties à l'amortissement	18	(250)	(214)	(448)	(376)
		(1 131)	(967)	(2 038)	(1 711)
Entrées découlant de contrats de location	17	77	55	151	113
Entrées découlant de transactions non monétaires		—	(1)	—	—
Dépenses d'investissement	5	(1 054)	(913)	(1 887)	(1 598)
Incidence des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		222	—	222	—
		(832)	(913)	(1 665)	(1 598)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie compris dans les éléments précédents					
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes					
		38	142	(142)	77
Variation sans effet sur la trésorerie au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations					
		(222)	—	(222)	—
		(184)	142	(364)	77
		(1 016) \$	(771) \$	(2 029) \$	(1 521) \$

## b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
<b>TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021</b>						
<b>Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires</b>	404 \$	— \$	(404) \$	— \$	428 \$	428 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	153	—	(153)	—
	404 \$	— \$	(251) \$	— \$	275 \$	428 \$
<b>Emprunts à court terme</b>	100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$
<b>Dette à long terme</b>						
Billets de premier rang de TELUS Corporation	14 987 \$	1 250 \$	— \$	(42) \$	(11) \$	16 184 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	918	—	(700)	(21)	—	197
Débiteures de TELUS Communications Inc.	622	—	(175)	—	1	448
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	1 168	—	(60)	(13)	(3)	1 092
Autres	320	—	(3)	—	—	317
Obligations locatives	1 757	—	(124)	(3)	64	1 694
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif	61	707	(735)	68	(39)	62
	19 833	1 957	(1 797)	(11)	12	19 994
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(707)	707	—	—	—
	19 833 \$	1 250 \$	(1 090) \$	(11) \$	12 \$	19 994 \$
<b>TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2022</b>						
<b>Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires</b>	450 \$	— \$	(450) \$	— \$	467 \$	467 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	160	—	(160)	—
	450 \$	— \$	(290) \$	— \$	307 \$	467 \$
<b>Emprunts à court terme</b>	108 \$	175 \$	(4) \$	— \$	— \$	279 \$
<b>Dette à long terme</b>						
Billets de premier rang de TELUS Corporation	16 328 \$	— \$	— \$	127 \$	4 \$	16 459 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 414	1 759	(1 296)	45	—	1 922
Débiteures de TELUS Communications Inc.	448	—	(249)	—	—	199
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	1 009	11	(68)	32	—	984
Autres	304	—	(39)	—	35	300
Obligations locatives	1 816	—	(125)	1	72	1 764
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	(12)	1 303	(1 296)	(198)	31	(172)
	21 307	3 073	(3 073)	7	142	21 456
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 303)	1 303	—	—	—
	21 307 \$	1 770 \$	(1 770) \$	7 \$	142 \$	21 456 \$

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
<b>SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021</b>						
<b>Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires</b>	403 \$	— \$	(807) \$	— \$	832 \$	428 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	305	—	(305)	—
	403 \$	— \$	(502) \$	— \$	527 \$	428 \$
<b>Emprunts à court terme</b>	100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$
<b>Dettes à long terme</b>						
Billets de premier rang de TELUS Corporation	15 021 \$	1 250 \$	— \$	(79) \$	(8) \$	16 184 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	731	975	(1 478)	(31)	—	197
Débiteures de TELUS Communications Inc.	622	—	(175)	—	1	448
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	1 804	—	(684)	(26)	(2)	1 092
Autres	273	—	(8)	—	52	317
Obligations locatives	1 837	—	(247)	(9)	113	1 694
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif	120	1 492	(1 526)	91	(115)	62
	20 408	3 717	(4 118)	(54)	41	19 994
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 492)	1 492	—	—	—
	20 408 \$	2 225 \$	(2 626) \$	(54) \$	41 \$	19 994 \$
<b>SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2022</b>						
<b>Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires</b>	449 \$	— \$	(899) \$	— \$	917 \$	467 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	316	—	(316)	—
	449 \$	— \$	(583) \$	— \$	601 \$	467 \$
<b>Emprunts à court terme</b>	114 \$	175 \$	(10) \$	— \$	— \$	279 \$
<b>Dettes à long terme</b>						
Billets de premier rang de TELUS Corporation	15 258 \$	1 143 \$	— \$	66 \$	(8) \$	16 459 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 900	2 903	(2 912)	31	—	1 922
Débiteures de TELUS Communications Inc.	448	—	(249)	—	—	199
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	1 062	11	(107)	17	1	984
Autres	308	—	(114)	—	106	300
Obligations locatives	1 876	—	(248)	(5)	141	1 764
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	4	2 926	(2 925)	(135)	(42)	(172)
	20 856	6 983	(6 555)	(26)	198	21 456
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(2 926)	2 926	—	—	—
	20 856 \$	4 057 \$	(3 629) \$	(26) \$	198 \$	21 456 \$